

La Prudentielle déménage en douce à Kitchener

par Michel Nadeau

Dans la plus grande discrétion, La Prudentielle, compagnie d'assurance, Limitée, procède actuellement à la dernière étape du déménagement en douce de la plus grande partie de son siège social de Montréal vers Kitchener, en Ontario.

Entre 400 et 500 employés ont été ou seront touchés par une série de mesures administratives qui auront finalement la même ampleur que le déplacement de la haute direction de la Sun Life à Toronto, en 1978.

Cette fois cependant, le plus grand secret entoure l'opération. La direction de La Prudentielle craint que ce geste ne vienne perturber son plus important marché au Canada: le Québec. En effet, plus de 50% des revenus canadiens dans l'assurance-automobile et dans l'assurance-habitation proviennent du Québec; dans le domaine de

l'assurance-vie, la part du Québec est de près de 30% du revenu-primes total.

L'an dernier, les assurés québécois ont versé plus de \$115 millions en primes à cette firme qui se classe parmi les 15 principaux assureurs au Québec.

Il ne faut pas confondre cette filiale d'un groupe britannique, établie à Montréal depuis 1923, avec la Prudentielle d'Amérique, de New York, identifiée au roc de Gibraltar.

Les départs périodiques des différents services depuis 1977 ont laissé plusieurs employés mécontents car la direction effectuait une certaine sélection dans le choix de ceux qui partent en Ontario. En mars dernier, on prévenait, par exemple, le personnel de la division «Étude des systèmes» que «les salariés visés qui ont la compétence qu'exigeront les futures tâches de la division sont invités à déménager à Kitchener».

Par la suite, l'employé — il s'agit souvent de femmes — sera soumis à un test pour déterminer s'il peut satisfaire à Kitchener «aux exigences professionnelles des postes à combler». Il s'agit en fait du même travail qu'à Montréal. Les candidats choisis auront le droit d'assister, avec toute leur famille, à une petite soirée à l'hôtel Le Reine-Elizabeth où sera présenté un diaporama sur la vie passionnante à Kitchener.

A plusieurs reprises depuis trois ans, les médias ont fait allusion au déplacement de certains services de La Prudentielle. La réponse de la direction a toujours été la même: récemment, à CKAC, le vice-président, administration, M. J.-J. Delorme affirmait clairement: «Il n'est pas question de quitter Montréal ou le Québec. Le siège social canadien est toujours situé à Montréal. Il n'est d'ailleurs pas question de le déménager ailleurs. La ruine à cet effet-là est définitivement pas fondée».

Pourtant une enquête du DEVOIR auprès d'employés de la Prudentielle montre que les services suivants ont quitté le Québec depuis deux ou trois ans: informatique, agences dans le secteur-vie (la moitié), services à la clientèle (vie et retraite) (la moitié au moins), gestion des caisses de retraite, placements mobiliers, services internes (embryon), assurances de dommages en quasi-totalité. Lundi dernier, c'était au tour de l'important service des Études des systèmes Vie et retraite. Le 1er septembre, tout le monde au service de la comptabilité et à celui des placements immobiliers plie bagages pour l'Ontario.

Plus de la moitié des cadres supérieurs seront alors répartis entre Kitchener et Toronto. Mis à part certains postes de vente pour l'est du Canada, ne resteront plus à Montréal que quelques bureaux de passage pour le président et les vice-présidents. Cette coquille vide tiendra lieu

Voir page 16: La Prudentielle

AU SOMMAIRE

Éditorial

Pour civiliser le droit de grève dans les services publics, le projet de loi 72 de M. Marois devra être complété. Même s'il marque un progrès sur toutes les législations antérieures, il ne comporte pas de garanties suffisantes, en particulier pour nos concitoyens les plus démunis. L'éditorial de Jean-Louis Roy. **Page 14**

8 commissions contre Laurin

Les huit commissions scolaires de l'île de Montréal comptent sur MM. Yves Bérubé et Jacques Parizeau pour bloquer aujourd'hui, au conseil des ministres, la réforme proposée par M. Camille Laurin, réforme qui conduirait, disent-elles, à la «nationalisation» des écoles. **Page 2**

Ultimatum des spécialistes

Le mouvement de contestation des médecins spécialistes s'amplifie et à défaut d'une entente négociée d'ici au 24 juin ils réclament la médiation. Un refus ou un échec de ce mécanisme pourrait les conduire à une grève générale. **Page 2**

Ryan accuse Lévesque

Le chef du PLQ, Claude Ryan, accuse le gouvernement Lévesque d'avoir entretenu au Québec un climat d'insécurité politique qui a fait fuir les investisseurs et d'avoir ainsi raté la chance de créer les conditions favorables à la relance de l'économie québécoise. **Page 3**

La mise en conserve

En cette époque d'austérité, les diverses formes de conservation des aliments restent très populaires, selon une étude du gouvernement fédéral, qui met cependant en garde contre les méthodes «traditionnelles» de mise en conserve des légumes et recommande le recours à l'autoclave. **Page 4**

Le monde

■ Reagan proposera aux alliés une période de «retenue» dans le commerce entre l'Europe et l'URSS. **Page 5**

Le dollar tombe à 80.06 cents

■ Le plus bas niveau depuis la Dépression

Le dollar canadien a atteint hier la plus faible valeur de toute son histoire par rapport au dollar américain.

La devise canadienne a établi un triste record en tombant à 80.06 cents américains, glissant ainsi sous le plancher de 80.08 cents américains touchés un jour sombre de décembre 1931, au cœur de la Dépression. Il faut maintenant donner \$1.25 pour obtenir un billet américain.

Un économiste de la Banque Royale a expliqué au DEVOIR que cette chute, en début de mois, s'explique en partie par la forte demande de dollars américains par les compagnies canadiennes pour verser les dividendes aux actionnaires résident aux États-Unis.

À plus long terme, ce fossé croissant

provient de la performance des deux économies: alors que le taux d'inflation se situe à 7.5% au Canada, D'autre part, les taux d'intérêt de l'autre côté de la frontière demeurent à des niveaux presque voisins de ceux du Canada. Pourquoi un investisseur international viendrait-il acheter des dollars canadiens qui se dévaluent plus rapidement et qui finalement offrent à peu près le même rendement qu'aux États-Unis? Voilà pourquoi tout le monde cherche à se départir de ses billets canadiens pour acquérir de la monnaie américaine.

À Ottawa, le ministre des Finances, M. Allan Rock, a clairement laissé entendre qu'il n'était pas dans l'intention

Voir page 16: Dollar



Le président du Congrès juif canadien, M. Irwin Cotler, trinque avec le premier ministre, M. René Lévesque, à l'occasion de la cérémonie qui marquait hier, à Québec, le 150e anniversaire de la loi accordant droits et privilèges égaux aux Juifs du Bas-Canada. Les nombreux invités ont été unanimes à louer l'esprit de liberté et de justice caractérisant cette loi adoptée en 1832 à l'instigation de Louis-Joseph Papineau. Une plaque commémorative, dévoilée hier, sera apposée sur l'un des murs du Parlement.

Les forces britanniques s'emparent des crêtes stratégiques dominant Port Stanley

(D'après Reuter et AFP) — Les troupes britanniques se sont emparées des crêtes du mont Kent qui domine Port Stanley, la capitale des Malouines, où 7,000 soldats argentins sont solidement retranchés en prévision d'une bataille qui, si elle a lieu, décidera du sort de la guerre.

De source haut placée au ministère britannique de la Défense, on déclare que la prise par les troupes britanniques de

cette crête escarpée de 470 mètres d'altitude à 16 kilomètres de la ville ouvrait la voie à une attaque finale.

Les troupes argentines sont maintenant pratiquement encerclées par deux régiments de parachutistes sur le flanc ouest et la flotte britannique sur le flanc est.

Toujours de source britannique, on déclare que la prise du mont Kent s'est effectuée sans grande difficulté, et les

Argentins n'ont eu que relativement peu de pertes. Les Britanniques n'ont pas perdu un seul homme, ajoute-t-on.

En outre, pour la première fois depuis le début des hostilités, un avion argentin de transport Hercules C-130 a été abattu hier par les forces britanniques, à 50 milles au nord de l'île de Pebble (nord de l'archipel par un chasseur-bombardier Sea Harrier opérant à partir du porte-

avions Invincible. On ignore s'il se rendait aux Malouines ou en revenant.

Le haut-commandement militaire argentin, de son côté, annonce que son aviation a effectué un raid de bombardement sur le mont Kent, mais ne donne pas de précisions sur ses résultats.

Auparavant, on déclarait de source militaire argentine que des avions avaient mitraillé les premières lignes britanni-

ques, tandis que les troupes argentines renforçaient leurs dispositifs de défense.

On ajoutait s'attendre à ce que le secteur connaisse les combats les plus durs depuis le début du débarquement britannique dans l'archipel le 21 mai.

Selon le ministère britannique de la Défense, les troupes argentines auraient eu 250 tués dans la bataille de Goose Green, vendredi dernier. Il avait auparavant annoncé 120 blessés et 1,400 prisonniers dans les rangs argentins.

De même source, on fixait le total des pertes britanniques dans les combats pour Goose Green et Port Darwin à 16 morts et 31 blessés. L'agence argentine Noticias Argentinas, citant des sources militaires argentines, affirme de son côté que les troupes britanniques auraient perdu 600 hommes.

De source britannique autorisée on déclare que les blessés seront rapatriés. Des dispositions ont été prises pour transférer ceux-ci du navire hôpital britannique Uganda au navire hôpital argentin, Bahia Paraíso.

Le ministère britannique de la Défense a précisé que les dispositions pour le transfert des blessés ont été arrêtées lundi quand les deux navires-hôpitaux se sont accostés dans un secteur neutralisé à 30 milles au sud des Malouines.

Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, a présidé une nouvelle réunion de son cabinet de guerre où examiner la situation militaire. Les interventions se multiplient, dans le pays comme de l'étranger, pour qu'elle renonce à humilier davantage l'Argentine.

Un membre de ce cabinet s'est cependant refusé à tout commentaire sur les informations selon lesquelles les Britanniques vont maintenant donner aux Argentins le temps de réfléchir et peut-être de se rendre, avant de se lancer à l'assaut de Port Stanley.

De source militaire britannique, on déclare qu'il ne fallait de toute façon pas s'attendre à une offensive avant quelques

Voir page 16: Forces

Sans abolir le droit de grève

Marois consacre la primauté du droit des citoyens à des services essentiels

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le droit de grève sera maintenu dans les services de santé, les services sociaux, et certains services publics; mais son exercice sera étroitement surveillé par un Conseil permanent des services essentiels qui fera rapport au ministre et informera le public.

Tel est l'essentiel du projet de loi 72 présenté hier à l'Assemblée nationale, et que le ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu compte faire adopter avant la Saint-Jean. Selon le ministre, le projet consacre la primauté du droit des ci-

toyens de continuer à bénéficier de services essentiels lorsque des travailleurs sont en grève, et il étend à certains services publics l'obligation de maintenir ces services. Le code du travail sera modifié en ce sens, tout en respectant l'économie générale de la loi actuelle.

Selon le projet, des services essentiels devront être maintenus en tout temps dans les établissements dispensant des services de santé ou des services sociaux. Dans les services publics, le gouvernement ordonnera le maintien de services essentiels lorsqu'une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité pu-

blique. On entend par service public: une corporation municipale et une régie intermunicipale; une entreprise de téléphone, une entreprise de transport terrestre (chemin de fer, métro, autobus, bateau); une entreprise de gaz, d'eau et d'électricité; une entreprise d'enlèvement d'ordures ménagères; une entreprise de transport par ambulance et la Croix-Rouge.

Un organisme mandataire du gouvernement est aussi considéré comme service public, à l'exception de la Société des alcools et d'un organisme dont le personnel est nommé et rémunéré selon la loi sur la fonction publique. Ces derniers, comme le reste du

secteur public et parapublic, dont l'enseignement, ne sont pas considérés comme des services essentiels.

Dans les cas où des services essentiels doivent être maintenus, les parties devront s'entendre sur ces services, au besoin avec l'aide du Conseil. À défaut d'entente, le syndicat devra établir une liste des services essentiels qu'il entend maintenir. Cette liste sera évaluée par le Conseil qui, à l'aide d'experts, vérifiera si les services essentiels sont bel et bien maintenus lors d'une grève.

Si les services sont jugés insuffisants ou ne sont pas rendus, le Conseil fera

Voir page 16: Marois

Le ministère n'entend pas combler le déficit du Musée des beaux-arts

par François Barbeau

Le ministère des Affaires culturelles du Québec ne comblera pas dans sa totalité, comme l'aurait souhaité le conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal (MBA), le déficit d'un demi-million inscrit à son dernier exercice financier.

Ce chiffre d'un demi-million représente la somme des déficits accumulés et du déficit anticipé pour l'exercice en cours. Le MBA aurait aimé que le ministère des Affaires culturelles, pour le combler, porte à un peu plus de \$3,000,000 sa prochaine subvention. Pour le dernier

exercice, Québec avait contribué un peu plus de \$2,500,000 au budget total du musée, qui était de \$4,164,000.

Des compressions budgétaires s'imposant avec un bilan déficitaire, le MBA a présenté ces jours derniers un document au ministère des Affaires culturelles l'informant de mesures draconiennes qu'il entendait prendre pour remédier à la situation: fermeture du musée deux jours durant la semaine, fermeture de la bibliothèque, abolition de certains services au public.

Ce projet n'a pas reçu l'assentiment de Québec, qui a prié le conseil d'administration de le réviser et de faire en sorte

que les coupures affectent le moins possible le public. Le gouvernement estime d'autre part ne pas être en mesure d'accorder au MBA une subvention aussi importante que celle demandée par ses administrateurs.

La subvention sera certes plus généreuse que celle versée pour le dernier exercice, laisse entendre un porte-parole du ministère, mais il est impensable qu'elle soit de \$3,000,000 compte tenu de la conjoncture.

L'assemblée annuelle de la corporation du Musée des beaux-arts doit se dérouler le 22 juin, et le président, M. Jacques Brault, dont le mandat se terminera

alors, après 15 années au service du musée, sera fixé à cette date sur l'aide que Québec consentira au musée et sur les coupures qu'il acceptera.

A cette occasion, le gouvernement sera en mesure d'annoncer d'autre part les noms des 12 représentants qu'il nommera au conseil d'administration.

Le ministère des Affaires culturelles a d'autre part confirmé l'éventuel déménagement du Musée d'art contemporain, qui quittera ses locaux lointains de la Cité du Havre pour s'installer dans un édifice plus accessible, de préférence au centre de la ville.

Voir page 16: Ministère

Rôtisserie

Au Poulet Doré

340 est. rue
Sainte-Catherine
288-2441

près de Saint-Denis

CADEAUX D'ORDINATION



Desmarais & Robitaille

845-3194

60 ouest, rue Notre-Dame

Médecins spécialistes: entente ce mois-ci, ou médiation, ou débrayage

par Marie Laurier

À défaut d'une entente négociée d'ici le 24 juin sur la base de leur contre-proposition présentée la semaine dernière, les médecins spécialistes demanderont au premier ministre René Lévesque de nommer un médiateur pour trancher le litige. Si le gouvernement allait refuser ce mécanisme ou encore que la médiation s'avère un échec, les spécialistes pourraient déclencher une grève générale pour ne pas dispenser que les services essentiels.

C'est un climat d'extrême tension et d'impatience qui règne au sein de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) au lendemain d'une assemblée qui réunissait lundi une centaine de médecins, soit les présidents des 29 associations regroupées par spécialité et les délégués de chacune d'entre elles, de même que l'exécutif de l'organisme présidé par le Dr Paul Desjardins.

Ce dernier entend cette semaine une tournée d'information à travers le Québec pour sensibiliser les 7.100 professionnels du bien-fondé des revendications proposées, du mandat de recourir à la médiation et aussi de la nécessité d'utiliser des moyens de pression «musclés» pouvant aller jusqu'à un arrêt de travail généralisé.

Cette éventualité fait surgir le spectre de la longue grève des médecins spécialistes du sombre automne de 1970 et qui s'était réglée le jour de la mort de M. Pierre Laporte, le 17 octobre.

L'ultimatum exprimé par les dirigeants de la FMSQ reflète en quelque sorte une exaspération déjà visible la semaine dernière alors que la FMSQ rendait compte publiquement de ses demandes irrévocables, soit un rattrapage financier de 24,5% assorti de diverses autres dispositions susceptibles d'endiguer le pouvoir bureaucratique que le gouvernement exerce sur la profession médicale. À l'instar de leurs confrères omnipraticiens déjà engagés dans une contestation soutenue, les spécialistes estiment qu'ils sont les professionnels les

moins bien rémunérés au Canada. Ils s'opposent également à certaines restrictions d'actes médicaux contenues dans les propositions gouvernementales.

Par ailleurs, même si les négociations entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et le ministère des Affaires sociales se poursuivent normalement — une rencontre est prévue pour vendredi — cela n'a pas empêché les généralistes de désertir leur travail, hier, comme ils le feront aussi demain.

Le Dr Clément Richer, président de l'organisme, s'emploie à visiter ses troupes un peu partout à travers la province. À Amqui et en Gaspésie, hier, il communique régulièrement avec ses 5.500 membres. Dans une lettre qu'il vient d'adresser à chacun d'eux, le Dr Richer fait le bilan du dossier et explique les raisons qui justifient le maintien des moyens de pression «jusqu'à l'obtention d'une entente satisfaisante».

«(...) Le retrait des moyens de pression, au lieu d'être interprété par la partie gouvernementale comme un geste de bonne foi, aurait pour résultat d'éterniser les négociations», écrit-il, se référant ainsi à une expérience vécue au moment de l'étude de la Loi 27.

Un sondage effectué hier par la FMOQ révèle que 95,6% des omnipraticiens du Québec ont fermé leurs bureaux ou cabinets privés. Et le vendredi 11 juin, une mobilisation générale est prévue au calendrier de la contestation sous la forme de deux réunions regroupant les 19 associations régionales, l'une à Québec, l'autre à Montréal.

Enfin, une rencontre entre les présidents des deux fédérations de médecins aura lieu vendredi au cours de laquelle une décision pourrait être prise sur la concertation des moyens de pression. La Fédération des médecins résidents et internes du Québec pourrait elle aussi se joindre à ces syndicats. Elle doit faire connaître aujourd'hui même sa réaction devant ce qu'elle qualifie de «mesures discriminatoires du gouvernement à l'égard des jeunes médecins».

Les huit commissions de l'île comptent sur Bérubé pour bloquer le projet Laurin

par Angèle Dagenais

Les huit commissions scolaires de l'île de Montréal ont

réclamé hier le rejet du projet de restructuration scolaire que le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, pro-

pose aujourd'hui même à l'examen du conseil des ministres, où ses collègues du Trésor et des Finances, MM.

Yves Bérubé et Jacques Parizeau, l'attendraient de pied ferme.

Comme exigence de base, les commissions scolaires demandent d'être reconnues comme de vrais gouvernements locaux, élus au suffrage universel, dotés des pouvoirs nécessaires pour bien administrer les écoles de leurs territoires et pouvant compter sur des sources de revenus locales (taxes) capables de répondre à leurs besoins.

Réunis aux bureaux du Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM), rue Crémazie, les huit présidents de commissions scolaires avaient choisi comme porte-parole le président du CSIM et président de la commission Baldwin-Cartier, M. Jacques Mongeau.

M. Mongeau a fait valoir qu'au cours des années les pouvoirs des commissions scolaires s'étaient grandement érodés tant sur le plan pédagogique qu'administratif et qu'elles devaient recouvrer au moins tous leurs anciens pouvoirs. Autrement, a expliqué M. Mongeau, les problèmes déjà présents dans le système scolaire ne feront que s'accroître. Les huit commissions scolaires, qui se disent représentatives d'une très grande majorité de leur population, n'ont jamais vu qu'un chambardement n'aurait des structures était nécessaire.

Selon M. Mongeau, la réforme proposée ne peut amener autre chose qu'une plus grande centralisation, voire une «nationalisation» des écoles. «Quels pouvoirs pourra défendre une école de 250 élèves ou une école de milieu défavorisé devant le géant du MEQ?», a demandé le président du CSIM.

Les huit commissions scolaires disent miser sur les dissensions qui existent déjà au conseil des ministres sur ce projet pour tenter d'inciter M. Laurin à le modifier. M. Mongeau est convaincu que le ministre «revient à la charge» au conseil des ministres avec son projet après avoir essuyé une forte opposition. «La rumeur veut, a ajouté M. Mongeau, que les ministres Parizeau et Bérubé ne sont pas du tout convaincus des économies d'échelle que présente le projet de restructuration et auraient demandé à M. Laurin d'en faire la preuve au gouvernement.»

Les commissions scolaires n'ont fait hier aucune mention des «principes» que représentent pour de nombreux parents la confessionnalité et la langue d'enseignement. Interrogé à ce sujet, M. Mongeau a précisé que loin d'être secondaires, ces problèmes n'a-

vaient toutefois pas fait l'objet d'un consensus parmi les huit commissions scolaires de Montréal, «milieu cosmopolite» par excellence.

«J'ai l'air de défendre ma job, a fait remarquer le président du CSIM, mais je suis avant tout un parent et même si le projet de M. Laurin était adopté, je risquerais fort de me retrouver dans un conseil d'administration d'école car j'ai encore trois enfants dans le système scolaire pour au moins cinq ans encore.»

Mais M. Mongeau est sceptique sur le pouvoir réel que pourraient avoir les parents comme administrateurs scolaires, selon le projet de M. Laurin. «Si on regarde ce qui se passe dans les cégeps, on n'a pas une très bonne idée du pouvoir réel que peuvent exercer les parents dans un conseil d'administration, a-t-il fait valoir. Après 18 mois ils démissionnent par écoeurement parce qu'ils s'aperçoivent qu'ils ne contrôlent rien.»

Le président de la CECM, M. Luc Larivée, a renchéri en précisant que les parents sont habituellement peu formés aux problèmes de l'administration scolaire et que ce sont les problèmes concrets et pédagogiques de leur enfant qui les intéressent.

Les commissions scolaires de l'île de Montréal sont convaincues que les comités de parents commencent à comprendre «le tour qu'ils vont se faire jouer» avec le projet de restructuration et que des régions comme le Lac-Saint-Jean, l'Abitibi et l'île de Montréal vont s'opposer fortement au projet de M. Laurin.

Les commissions scolaires de l'île de Montréal disent avoir le soutien entier de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec — qui tenait son assemblée annuelle le week-end dernier et qui a mis ses problèmes internes de côté pour contrer la réforme — et du Québec Association of Protestant School Boards.

Inondations: lourd bilan au Nicaragua

MANAGUA (Reuter) — Le bilan des victimes des inondations au Nicaragua s'est élevé à 85 morts et pourrait dépasser la centaine, a déclaré M. Sergio Ramirez, l'un des membres de la junte sandiniste.

Le sinistre a causé des dégâts évalués jusqu'à présent à \$200 millions et laisse 60.000 personnes sans abri.

Le montant d'un litige aux petites créances porté à \$800

Fini la prison pour une amende non payée

QUÉBEC (PC) — Un projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale élimine, pour la plupart des cas, l'emprisonnement comme moyen de sanction pour le non-paiement d'une amende et majeure de \$500 à \$800 le montant maximum d'un litige soumis à la Cour des petites créances.

Le projet de loi omnibus (numéro 67) du ministre, M. Marc-André Bédard, amende plusieurs lois qui relèvent du ministère de la Justice.

Si cette législation est adoptée, l'incarcération pour celui qui n'a pas payé une amende ne sera pas abolie mais deviendra un moyen ultime, appliqué lorsque toutes les autres possibilités auront été épuisées.

Selon ce projet de loi, lors

de l'imposition d'une amende, un juge ne pourra plus rendre une ordonnance pour le recouvrement de cette amende et le débiteur devra d'un délai automatique de 30 jours pour s'en acquitter.

De plus, il sera permis de conclure des ententes afin d'étendre les délais pour rembourser une amende et de recevoir des paiements différés en cas d'incapacité de payer.

Au besoin, un percepteur pourra prendre des mesures pour saisir des meubles, im-

meubles ou salaires, mais une saisie immobilière devra être autorisée par un juge de paix.

Autre innovation, le projet de loi prévoit qu'un percepteur, s'il juge que la saisie ne

permettra pas de recouvrer le montant de l'amende, pourra offrir au défendeur de la payer au moyen de travaux compensatoires exécutés auprès de l'un des 1.500 organismes communautaires reconnus par le ministère de la Justice.

La durée de ces travaux sera proportionnelle, à l'a-

mende non payée. Le projet de loi 67 prévoit, par exemple, qu'une amende de \$50 qui conduirait normalement à une peine de cinq jours serait compensée par six heures de travail. Une amende de \$1.000, qui devrait nécessiter 43 jours d'emprisonnement, serait compensée par 99 heures de travail communautaire.

Le ministre a mentionné hier que ces diverses mesures visent à humaniser le système de recouvrement des amendes, mais qu'elles auront aussi pour effet de faire baisser les coûts de la détention au Québec.

Par ailleurs, le projet de loi 67 porte de \$500 à \$800 le montant maximum qui peut être réclamé devant la Cour des petites créances.

Les frais de requête seront rajustés à \$10 pour une créance ne dépassant pas \$250 et à \$20 pour les autres. Ces tarifs n'avaient pas été haussés depuis 1972.

Le projet de loi 67 établit en outre que le montant minimum d'un litige porté devant la Cour d'appel, en vertu de jugements de la Cour supérieure, passera de \$6.000 à \$10.000. Cette décision est destinée, semble-t-il, à alléger le rôle de la Cour d'appel.

Notons enfin que le projet de loi contient une modification qui permettrait au Québec de conclure des accords avec d'autres pays pour percevoir des pensions alimentaires.

Pour les libéraux de Laval, Québec a conduit cette ville à la faillite

Par Pierre O'Neill

Les libéraux de Laval accusent le gouvernement Lévesque d'avoir conduit l'économie de leur ville à un état de faillite et proposent un plan de relance.

Entourée des représentants des associations libérales des cinq comtés de Laval, le député de Chomedey à l'Assemblée nationale, Mme Lise Bacon, a donné hier une conférence de presse pour faire le bilan des politiques péquistes

sur la vie des citoyens de l'île Jésus et soumettre une série de mesures visant à sortir cette région du «marasme».

L'un des deux documents que Mme Bacon a remis à la presse indique:

■ que la loi de la protection du territoire agricole a provoqué la hausse du coût des terrains à Laval et que la construction résidentielle a diminué de moitié entre 1976 et 1981;

■ que l'inefficacité du plan provincial de main-d'œuvre a provoqué une hausse à 20,4% du taux de chômage et a fait doubler le nombre d'assistés sociaux depuis 1976;

■ que malgré les promesses péquistes, la population de Laval attend toujours l'établissement dans leur ville d'un Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) et que les institutions sociales lavalloises sont toujours à la remorque de Montréal;

■ que la réforme de la fiscalité municipale a privé Laval d'une somme de \$9 millions.

Un second document rendu public par Mme Bacon présente «la solution libérale» et propose un plan de relance économique, en privilégiant le financement, par le gouvernement, de travaux municipaux comme les usines de filtration, les conduites maîtresses d'eau potable, l'autoroute 440 vers l'ouest et l'est, la construction d'un échangeur et de deux viaducs sur l'autoroute 440.

Le plan de relance économique des libéraux de Laval prévoit en outre:

■ l'application du programme Logimove pour la restauration de logements;

■ des réaménagements de la réforme de la fiscalité municipale devant permettre la récupération des sommes perdues;

■ la reprise de la construc-

tion domiciliaire par l'opération «500 logements» dans le cadre d'un programme à frais partagés comme celui qui prévaut en faveur de Montréal;

■ l'élargissement du Centre de main-d'œuvre en fonction d'un plan de création d'emplois pour les jeunes.

Selon le député de Chomedey, Mme Bacon, l'ensemble de ce programme de relance économique à Laval injecterait \$92 millions dans l'économie lavalloise et pourrait créer jusqu'à 865 emplois.

Renault 18
NEUVE
en spécial!



Lareau Automobiles Inc.

1824 ouest, Ste-Catherine, Montréal, tél.: 937-9551

Avion écrasé à Séoul: 53 morts

SÉOUL (AFP) — Quarante-neuf parachutistes et quatre membres d'équipage ont péri dans un accident d'avion à proximité de Séoul, a indiqué le ministère sud-coréen de la Défense.

L'appareil, un C-123 des forces aériennes sud-coréennes, s'est écrasé près de Sungnam, ville de la banlieue sud-est de Séoul, alors qu'il effectuait un vol d'entraînement pour les parachutistes. Il n'y a aucun rescapé.

Selon les autorités militaires, l'accident s'est produit après que le C-123 ait rencontré une forte zone de turbulences.

guérin
l'éditeur
qui
édite
Collection
"Vivre le français par coeur"

Édition revue et corrigée
Jacqueline Faubert

Chaque volume regroupe des aspects bien particuliers de la langue. De l'oral à l'écrit 1 et 2 contiennent de nombreux exercices de conjugaison, d'orthographe et de grammaire.

Avec les volumes Lire et s'exprimer 1 et 2, l'élève étudiera des textes variés, s'exercera à lire certains extraits ou certains textes, acquerra du vocabulaire, s'entraînera à s'exprimer tout en développant le goût de lire et le savoir écouter.



En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

De l'oral à l'écrit 1
1 cahier d'activités.
1 guide et corrigé
(à paraître 1982)
De l'oral à l'écrit 2
1 cahier d'activités. 1 guide et corrigé
(à paraître 1982)
Lire et s'exprimer 1
1 cahier d'activités (à paraître 1982)
Lire et s'exprimer 2
1 cahier d'activités (à paraître 1982)
De l'oral à l'écrit 3 (à paraître)
De l'oral à l'écrit 4 (à paraître)

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

à Outremont
sur la rue Bernard
c'est la fête!

Voir pages 6 et 7

Automne 1982

L'Université du Québec à Hull

Située dans la région de la Capitale nationale, l'Université du Québec à Hull vous offre la possibilité de poursuivre ou d'entreprendre vos études universitaires dans l'Outaouais.

Des places (à temps complet et à temps partiel) sont encore disponibles pour la session Automne 1982 dans les secteurs suivants:

PREMIER CYCLE

Administration
Relations industrielles
Sciences comptables
Informatique
Animation

Travail social
Psychoéducation
Arts plastiques
Éducation
Sciences de la santé

DEUXIÈME CYCLE

Management des services publics
régionaux
Technologie éducative
Andragogie
Éducation

Renseignez-vous dès maintenant en écrivant ou en téléphonant à:

Bureau du registraire
Université du Québec à Hull
Case postale 1250, succursale B
Hull, Québec J8X 3X7
Tél.: (819) 776-8244



Université du Québec à Hull

H81-82-056

en bref...

■ Négociier à \$3,750/semaine

QUÉBEC (d'après PC) — Le négociateur en chef du gouvernement du Québec, Me Lucien Bouchard, touchera \$3,750 par semaine pour ses services professionnels au cours de la prochaine ronde de négociations dans le secteur public et parapublic. Mais ce traitement correspond à une «coupe» d'environ 25% sur ce que Me Bouchard touchait lors de la ronde précédente. L'étude des derniers engagements financiers du gouvernement révèle que les services du négociateur ont été retenus pour une période de 14 mois à compter de mars dernier pour un montant de \$228,750. Pour l'année 1979-80, Me Bouchard avait touché \$253,000 durant 12 mois, ou \$4,865 par semaine, comme contractuel.

■ Un rythme alarmant

TORONTO (d'après PC) — Au moins 22 compagnies ont fermé leurs portes en Ontario au cours du mois de mars, et 4,169 travailleurs ont perdu leur emploi. Selon le ministre du Travail, M. Russell Ramsay, qui a suivi de près la situation avec «angoisse» pendant les derniers mois, les rapports montrent que les mises à pied à travers la province augmentent à un rythme alarmant. «C'est un signe des temps; beaucoup de compagnies sont dans le pétrin», a-t-il dit. En janvier et février, 11 compagnies seulement avaient fermé boutique. À Toronto même en mars, 10 sociétés ont été touchées, tandis que sept autres fermetures se produisaient à Bramalea, Oshawa, Vaughan, Brampton et Ajax. Du 1er janvier au 31 mars, 8,006 emplois ont été perdus, une augmentation de 111% par rapport à la période correspondante en 1981.

■ Que la négociation continue

Le nouveau président de la CSN, M. Donatien Corriveau, a affirmé hier que le gouvernement du Québec devrait cesser de négocier par la voie des médias d'information et confier cette tâche aux personnes mandatées. Lundi soir, le premier ministre Lévesque, sur les ondes de Radio-Québec, se disait disposé à étaler sur neuf mois, au lieu de trois, les coupures dans les salaires et demandait aux syndicats d'accepter de rouvrir les conventions. Selon M. Corriveau, le gouvernement a tendance depuis quelque temps à faire passer ses messages autrement que par la voie des négociations traditionnelles, ce qui mène au fouillis.

■ Du grabuge à l'Inco

SUDBURY (d'après CP) — La police régionale a arrêté quatre travailleurs pour divers méfaits survenus près d'une ligne de piquetage, tôt hier matin, peu après le début d'une grève aux vastes installations de raffinage de nickel de la compagnie Inco. Les arrestations ont été le fait saillant d'une nuit mouvementée aux portes des usines, après que 10,000 travailleurs eurent déserté le travail, pour la deuxième fois en trois ans, pour appuyer leurs revendications. Le dernier arrêt de travail, survenu en 1978-79, avait duré huit mois et demi. Les arrestations ont suivi d'incendie d'un vieux hangar que les pompiers n'ont pas réussi à éteindre, à cause de l'intervention des grévistes.

■ Que les citoyens parlent

En réaction au projet de loi sur l'abolition de l'emprisonnement pour non-paiement d'amende, tel que présenté hier à Québec par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, l'Office des droits des détenus (ODD) dit qu'il lui apparaît indispensable que les citoyens aient l'occasion de présenter leur point de vue en commission parlementaire. L'ODD voudrait notamment que soit discuté le mode d'imposition des amendes et la façon dont elles seront perçues par les autorités. La commission pourrait également permettre un large débat sur l'avenir des prisons provinciales, dans le cadre de l'intention avouée de M. Bédard de réformer son approche et sa philosophie en matière carcérale.

■ Réforme en agriculture

QUÉBEC (d'après PC) — Dans un autre projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, veut adoucir la Loi sur la protection du territoire agricole et assurer une administration plus fonctionnelle de la commission chargée de son application. Ainsi, cette dernière comptera 12 commissaires au lieu de sept. Par ailleurs, M. Garon voudrait porter de \$1,000 à \$3,000 la valeur annuelle minimale de la production agricole qui devra être mise en marché pour donner droit au statut de producteur agricole. La Raffinerie de sucre du Québec héritera d'un fonds social de \$50 millions. Enfin, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles sera amendée de façon à la rendre plus efficace quant aux contributions.

Le GAM réclame la démission de Lamarre

par Alain Duhamel

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, devrait, selon le Groupe d'action municipale (GAM), quitter la présidence du Conseil de sécurité publique (CSP) et laisser la place à un homme de transition qui sache éviter un conflit de personnalité avec le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM). «L'intervention de M. Lamarre porte directement ombrage à l'autorité du Directeur de la police et constitue un exemple flagrant de la confusion qui règne au sein de la haute direction du Service de police», a affirmé le président du GAM, M. Gaspard Fauteux, au cours d'une conférence de presse hier.

Le Conseil de sécurité publique a imposé un

moratoire jusqu'à la fin de l'année sur l'opération de décentralisation de la police entreprise depuis 1979. M. Yvon Lamarre a remis en cause la décentralisation de certaines escouades spécialisées et a suscité une vive réaction du directeur de la police, M. Henri-Paul Vignola.

Le GAM estime qu'il n'y a pas lieu de rétablir dans leur cadre d'antan des escouades spécialisées jugées «coûteuses et très bureaucratiques dans leur fonctionnement». En période d'austerité budgétaire et de crise économique, la présence d'un patrouilleur constitue une forme simple, peu coûteuse et relativement efficace de dissuasion à l'égard du crime, soutient le parti municipal.

«Nous croyons utile de rappeler à M. Lamarre que le Directeur de la police doit faire

fonctionner son service avec le budget qui lui est alloué par le CSP. Le directeur Vignola doit composer avec les coupures et la rationalisation des effectifs entreprises depuis quelques années.»

Le GAM estime toutefois que la direction de la police devrait agir avec plus de discernement, particulièrement en ce qui a trait à la réduction du nombre de postes de police sur l'île de Montréal. Cette opération pourrait compromettre l'objectif d'un rapprochement entre les policiers et les citoyens si les postes de police ne s'inscrivent plus au cœur de la réalité locale.

En remettant en cause une opération que le CSP avait encouragée de tous ses vœux jusqu'à cette année, M. Lamarre a donné une illustration de l'incohérence dans laquelle le

SPCUM évolue. D'ici à l'adoption de la loi modifiant la loi de la Communauté urbaine de Montréal, M. Lamarre, selon le GAM, devrait laisser sa place à un autre et s'en tenir à l'administration municipale.

Dans le projet de loi 46, le gouvernement québécois propose de transformer le CSP en une commission permanente du Conseil de la CUM à caractère essentiellement consultatif. Les tâches administratives du CSP seraient désormais assumées par le comité exécutif de la CUM.

La nouvelle commission du Conseil pourrait se prononcer sur les orientations du SPCUM et le budget de ce service, entendre les plaintes des citoyens et évaluer la performance. Le directeur de la police relèverait directement du comité exécutif.

Le PQ a gâché le climat économique (Ryan)

par Pierre O'Neill

Le gouvernement Lévesque a raté sa chance de créer un climat favorable à la relance de l'économie québécoise, estime le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale.

Dans un message télédiffusé hier soir à Radio-Québec, M. Claude Ryan a notamment reproché au gouvernement du Parti québécois d'avoir maintenu le Québec dans un climat d'insécurité politique qui a fait fuir des centaines d'investisseurs et a découragé les autres de venir s'installer au Québec.

Selon le chef du PLQ, de nombreux investisseurs canadiens, américains et européens auraient souhaité venir au Québec et participer à son développement économique, mais M. Lévesque et son équipe n'ont pas su créer des conditions de saine rentabilité. Ce qui a manqué, selon

M. Ryan, c'est un gouvernement capable de gérer les affaires du Québec et de faire fructifier les capitaux des investisseurs dans les meilleurs intérêts des Québécois.

De l'avis du chef libéral, le gouvernement Lévesque, qui a joui de l'exercice du pouvoir pendant plus de six ans, a eu toutes les chances qu'il pouvait espérer pour créer les conditions favorables à une relance économique. «Le PQ a raté cette chance et il n'y a plus grand chose à attendre du gouvernement qui est actuellement au pouvoir».

À l'instar du premier ministre, qui avait également bénéficié la veille du temps d'antenne gratuit à Radio-Québec, le chef du PLQ a eu recours au tableau et à la baguette pour illustrer son exposé d'une demi-heure, présenté en trois séquences entre-coupées d'entrées dans la rue de citoyens invités à critiquer le budget Parizeau et la crise des finan-

ces publiques.

Le chef de l'opposition n'a pas commenté l'offre du premier ministre qui avait invité les représentants des 300,000 employés de l'État à revenir à la table de négociations et à reprendre les discussions sur

les conventions collectives signées en 1979. M. Lévesque avait offert lundi d'étaler sur neuf mois, plutôt que trois, la récupération des augmentations consenties. Le chef libéral n'a pas fait allusion à cette proposition, se limitant à qua-

lifier d'inacceptable la façon d'agir du gouvernement à l'endroit de ses employés. Un gouvernement a-t-il ajouté, qui s'est montré sans scrupule et sans égard au droit d'association des travailleurs.

Selon M. Claude Ryan, le

gouvernement n'avait pas à poser un geste aussi «radical et irresponsable» pour récupérer les \$521 millions. Et il aurait pu y parvenir aussi efficacement, croit-il, en invitant les syndicats à une véritable négociation.

Lalonde amendera le bill C-108

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral retirera du projet de loi C-108 les dispositions qui auraient pu mettre en péril des contrats de vente d'électricité entre Hydro-Québec et des acheteurs américains.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, lors d'une conférence de presse.

L'article 25 du projet de loi aurait permis à l'Office national de l'énergie (ONE) de révoquer ou de suspendre des licences d'exportation d'électricité pour des raisons de «commodité et de nécessité publique».

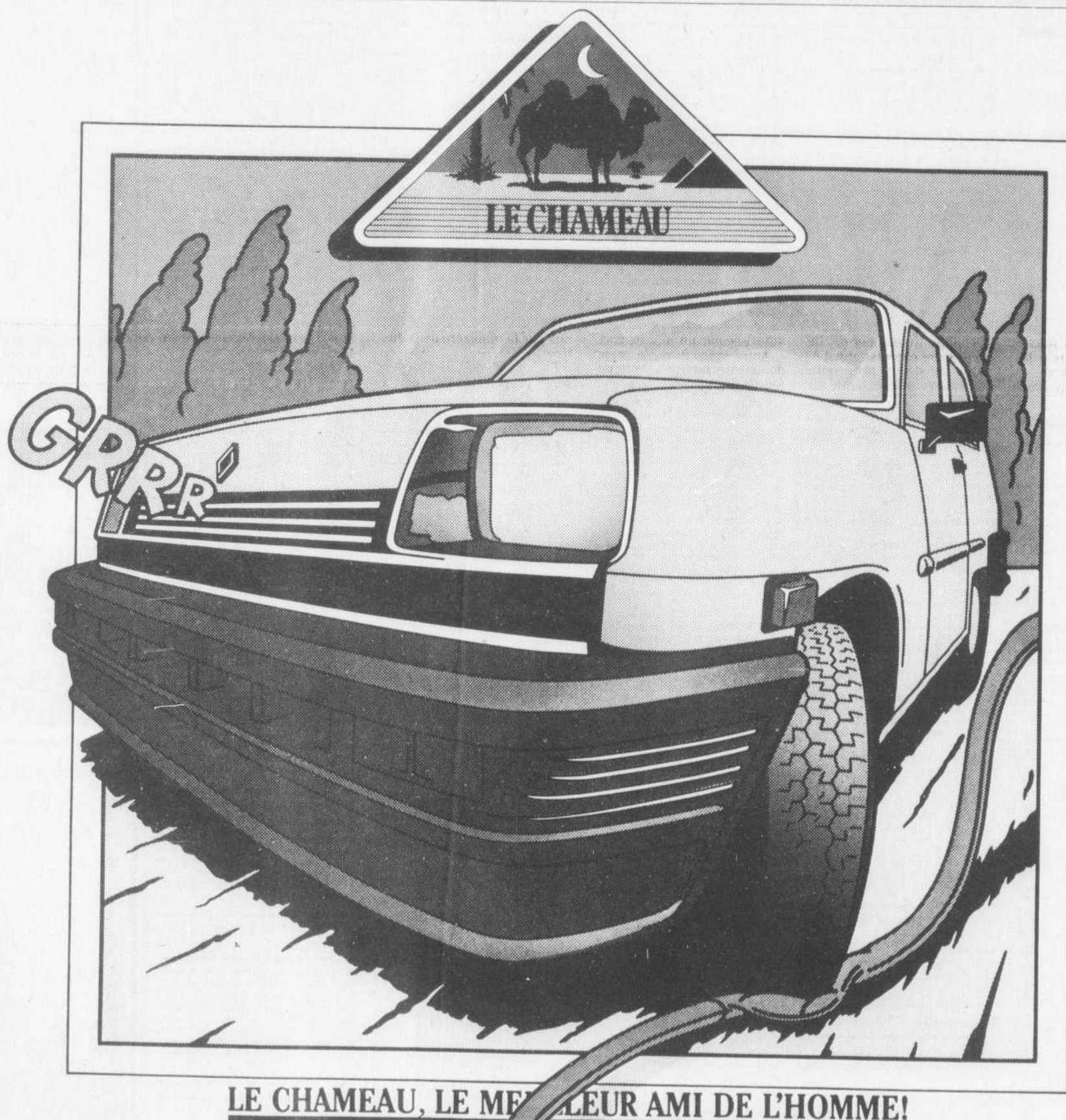
Les représentants d'Hydro-Québec avaient affirmé, la semaine dernière devant une commission parlementaire, que ces dispositions étaient beaucoup trop larges pour satisfaire les clients américains de la société d'État qui demandent des assurances que les contrats seront respectés. Ces contrats pourraient rapporter plus de \$10 milliards d'ici 1990, a soutenu le président d'Hydro-Québec, M. Joseph Bourbeau.

M. Lalonde a déclaré qu'il avait contacté les représentants d'Hydro-Québec et de l'un de ses principaux clients, la Power Authority of the State of New York (PASNY), et «qu'il semble, en effet, que ces dispositions vont créer des problèmes».

Les amendements apportés par M. Lalonde ne toucheront cependant pas aux autres parties litigieuses du projet de loi, en particulier en ce qui concerne la primauté des ordonnances de l'ONE sur les lois provinciales en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.

De plus, le projet de loi permettrait toujours l'expropriation d'un corridor du territoire québécois pour transmettre l'électricité du Labrador vers les États-Unis.

Mais les représentants d'Hydro-Québec ont affirmé devant la commission parlementaire que de telles dispositions les laisseraient indifférents puisque la construction de telles lignes de transmission n'était ni rentable, ni techniquement possible.



Le chameau ne peut supporter la vue d'une pompe à essence sans qu'aussitôt une envie irrésistible de la mordre ne s'empare de lui! Fidèle et économique, le chameau protège son maître contre toutes dépenses exorbitantes, contre tout abus financier. Par sa grande sobriété, par son faible coût d'entretien et sa grande robustesse, le chameau s'avère le plus fidèle compagnon du consommateur averti en 1982. C'est pourquoi nous le déclarons d'embellie le meilleur ami de l'Homme!

Une solide garantie

Chaque chameau est garanti par le programme de protection de l'acheteur American Motors: une garantie complète de 12 mois ou 20,000 kilomètres qui prévoit même le remboursement de certains frais en cas d'ennuis mécaniques lors d'un voyage.

Un réseau à la hauteur

Venez voir et essayer le chameau de vos rêves chez l'un des nombreux concessionnaires Renault/AMC présents partout au Québec... ce sera peut-être pour vous le début d'une longue et solide amitié!



Renault 5

RENAULT
American Motors



Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

La Faculté de l'éducation permanente vous offre des programmes d'études de 30 crédits chacun en

Langue et culture

- Culture et civilisation
- Enseignement du français langue seconde
- Études québécoises
- Recherche documentaire et rédaction française
- Traduction I
- Traduction II

en cours du soir

Annuaire disponible

Date limite
d'admission et d'inscription:
2 août

Renseignements:
3335, chemin Queen Mary,
rez-de-chaussée
343-6090

Mise en conserve: seul l'autoclave est sûr

Si la conservation domestique des aliments demeure une activité fort en vogue, en particulier en temps de récession, il est par ailleurs inquiétant de constater qu'un grand nombre de personnes utilisent encore des méthodes de conservation jugées dangereuses pour la santé.

Les résultats d'une enquête conduite par Agriculture Canada dans diverses régions du pays sur les pratiques de conservation domestique des aliments montrent, par exemple, que 66,4% des personnes qui font des conserves de légumes déclarent utiliser le procédé du bain d'eau bouillante. Or, selon les spécialistes en alimentation, seule la stérilisation à l'autoclave est considérée comme une méthode sûre de mise en conserve des légumes.

La Division de la consultation en alimentation d'Agriculture Canada a mené cette enquête au cours de l'été 1980 auprès des consommateurs afin de réunir des données qualitatives sur la conservation domestique des aliments.



Renée Rowan

et sur la perception qu'a le public du rôle d'éducation joué par cette Division. Un questionnaire présenté par un enquêteur a été rempli par 8.930 personnes en huit endroits différents: Vancouver, Toronto et les terrains de l'Exposition nationale canadienne, Montréal, Saint-Jean, les régions rurales de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la ville d'Ottawa.

Comme le mentionnent les auteurs de cette enquête, les résultats sont à la fois surprenants et inquiétants. Surprenants, précisent-ils, parce qu'environ 45% des gens abordés et qui ont rempli le questionnaire affirment s'adonner à la conservation domestique des aliments. Celle-ci est perçue comme beaucoup plus

qu'un moyen d'utiliser la production excédentaire du potager: dans la plupart des cas, on aspire à conserver des aliments de bonne qualité, nourrissants, à des prix intéressants.

En revanche, on signale un taux d'utilisation inquiétant de certaines pratiques de conservation douteuses, non seulement pour les légumes, comme on l'a déjà signalé, mais aussi pour d'autres types d'aliments, comme la mise en conserve de la viande, du poisson et de la volaille. On signale en outre des pratiques insatisfaisantes, telles que la congélation du maïs et des tomates sans traitement à la chaleur qui compromettent la qualité des produits et entraînent des pertes.

Les données démographi-

ques mettent par ailleurs en lumière un nouvel adepte de la conservation domestique des aliments: il s'agit toujours d'une femme d'âge moyen, mère de famille comme par le passé, mais l'adepte moderne ne vit pas nécessairement en milieu rural et elle n'est pas nécessairement une ménagère. Ce qui ressort de cette enquête, c'est qu'aussi bien en ville qu'à la campagne, l'adepte moderne de la conservation domestique, qui s'adonne le plus souvent à cette activité après le travail ou en fin de semaine, a des besoins fort différents de ceux de ses prédécesseurs qui le faisaient surtout pour utiliser les produits du jardin. Aujourd'hui, on le fait parce qu'on aime ça, parce qu'on a l'impression de servir à sa famille un produit de bonne qualité, meilleur pour la santé et meilleur au goût, en un mot, qui répond à un meilleur rapport qualité/prix.

Statistique Canada signalait en 1978 qu'un nombre élevé de ménages possédaient un congélateur. Cette nouvelle enquête confirme la vogue de

la congélation des aliments: 80,4% des répondants disent utiliser ce mode de conservation. Par ailleurs, bien que la mise en conserve soit toujours pratiquée, la préparation de marinades ainsi que de confitures et de gelées la supplante actuellement. Ainsi, la préparation de confitures (73,2% de tous les répondants) connaît presque autant de vogue que la congélation. Un tel chiffre, notent les auteurs du rapport, peut surprendre à une époque où l'on se soucie de bonne nutrition. Compte tenu du coût élevé des fruits et du sucre (les répondants s'en sont plaints), on ne choisit probablement pas ce mode de conservation pour des raisons d'économie. Les gens disent faire leurs confitures à la maison parce qu'ils s'intéressent à la qualité et à la nutrition, ce qui laisse supposer au moins une chose: ils utilisent moins de sucre. Il y a toujours eu un préjugé favorable à l'égard des confitures de maman.

C'est d'ailleurs la mère qui demeure, pour l'adepte de la conservation, la première source d'information (elle est

mentionnée par 59,8% de tous les répondants). Cela est assez étonnant à l'heure des communications de masse. Comme le souligne le rapport, malgré son expérience, les recherches passées ont montré qu'elle ne constituait pas nécessairement la source d'information la plus fiable. L'ignorance et les traditions sont à la base des méthodes peu sûres utilisées par la génération précédente: on voit, à travers la présente enquête, ces mêmes méthodes se perpétuer, des méthodes qui, parfois, peuvent être carrément dangereuses pour la santé.

Même si les spécialistes en alimentation considèrent la stérilisation à l'autoclave comme la seule méthode sûre de mise en conserve des légumes, seulement 22,8% des répondants disent l'utiliser. Le stérilisateur à eau bouillante n'est pas efficace parce qu'il n'attend pas une température assez élevée pour détruire tous les microorganismes (bactéries, moisissures, levures).

La méthode de la marmite ouverte, utilisée par 7,2% des répondants, présente aussi des dangers. Les aliments cuits sont versés dans des contenants stérilisés et ensuite scellés: or, les risques de contamination au moment du remplissage des bocaux sont très élevés. La stérilisation au four,

favorisée par 4,2% des répondants, présente aussi des dangers car le thermostat du four n'est pas toujours exact. La température fluctue beaucoup et il est impossible d'obtenir le degré de température nécessaire pendant une période de temps suffisamment longue pour détruire tous les microorganismes. En outre, les bocaux peuvent exploser.

Une mise en conserve soignée, note Mme Andrée Potoczny, conseillère en alimentation à Agriculture Canada, doit permettre de détruire tous les microorganismes et d'éliminer l'air des contenants. Le contact de l'air peut oxyder les aliments, ce qui les noircit et peut en altérer la texture ou la saveur.

Pour prévenir le botulisme, il faut s'assurer de détruire les spores à une température assez élevée ou de créer un milieu acide dans lequel celles-ci ne pourront pas se multiplier. Les légumes n'étant pas suffisamment acides, il faut les stériliser à une pression d'au moins 70 kPa (10 livres) pour atteindre une température assez élevée. Pour s'assurer que les tomates sont suffisamment acides (toutes ne le sont pas), il est nécessaire de corriger leur degré d'acidité en y ajoutant de l'acide citrique ou du jus de citron concentré (¼ c. à thé d'acide citrique dans 1 c. à table d'eau bouillante pour

chaque petit bocal). Comme les haricots sont, d'après cette enquête, les légumes les plus souvent mis en conserve, voici le mode de préparation tant pour les haricots verts que jaunes:

— choisir des haricots tendres et jeunes;

— préparer les bocaux, les couvrir et le stérilisateur autoclave;

— laver et rincer les haricots et couper les extrémités;

— couper les haricots en morceaux de 3 cm;

— remplir les bocaux en tassant les légumes et laisser un espace de 2 cm;

— ajouter 2 ml de sel aux petits bocaux (500 ml) et 5 ml de sel aux bocaux moyens (1 l);

— couvrir d'eau bouillante, puis faire sortir les bulles d'air;

— mesurer et ajuster le niveau au besoin;

— essuyer le rebord du bocal, puis placer le couvercle de façon qu'il soit bien centré;

— stériliser dans un stérilisateur autoclave à 70 kPa (10 lb) pendant 20 minutes pour les petits bocaux et 25 minutes pour les moyens; ou à 100 kPa (15 lb) pendant 15 min, quelle que soit la grosseur des bocaux;

— sortir les bocaux et laisser refroidir. S'assurer qu'ils sont bien scellés, puis étiqueter et entreposer.

Le Canada: le Japon de l'alimentation?

par Lia Lévesque
de la Presse Canadienne

Le Canada peut et doit devenir le Japon de l'alimentation. Il jouit de potentiels technologiques et alimentai-

res aptes à recréer le miracle oriental en exportant non seulement des céréales, mais également des aliments transformés.

Tel est le souhait semé à tous vents par les participants

au 25e congrès annuel de l'Institut canadien de science et technologie alimentaire, qui se poursuit jusqu'à demain à Montréal.

Les congressistes — repré-

sentants de brasseries, épiceries, grossistes, producteurs alimentaires, universités, distilleries, industries de transformation, multinationales de l'alimentation — se réunissent dans le seul but d'échanger des procédés technologiques

et d'exprimer leurs points de vue sur l'agro-alimentaire. «On n'est pas ici pour faire du lobbying et personne ne va révéler ses recettes», précise, à la blague, M. Emil Chiz, vice-président du comité.

Annonces classées 286-1200

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30

Régulières

Chaque parution coûte \$5,30 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte \$0,20 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrés

\$0,55 la ligne agée. Minimum \$10,40.

• Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit. Nous acceptons par téléphone.

VISA MasterCard

286-1200

(annonces classées seulement)

Pour tout autre service

844-3361

Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi modèles toutes grandes à prix d'au moins 207 est Bessien. Tél: 276-0607 ou 3611 ouest. Notre-Dame 935-6710 et 1019 St-Michel 387-2841. J.N.O.

MOBILIER de salon de 75 ans en chêne massif. 3 morceaux. Remis à neuf. \$15 000. 514-589-5536. 3-6-82

Antiquités

DÉCAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc. Traitements du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. 7-6-82

ACHETONS antiquités de toutes sortes — gravures par Louis (card) — tableaux — etc. Claude Morier, 382-5560. 3-6-82

ARMOIRES en pin, largeur 38", 3 tiroirs. \$750. Ensemble chambre à coucher Vichy, magnifique. \$1750. 4 chaises "bretelles de lapin" — tentatives. \$95 chaque. Vente privée. 488-9761. 2-6-82

Appartements/logements à louer

OUTREMONT, appartement moderne, chauffé, 809 Bloomfield \$450. Tél: 272-0351 ou 761-6439. 21-6-82

OUTREMONT, appartement 8½, chauffé, en béton armé, moderne. 2 salles de bain. \$550. Tél: 272-0351 ou 761-6439. 21-6-82

OUTREMONT Villeneuve près Côte Ste-Catherine, bas duplex chauffé, eau chaude fournie, cuisinière, réfrigérateur, laveuse-décheuse, 2 s.b., garage (2 voitures). \$850/mois. Jui. 879-1847. Soir: 844-9218. 3-6-82

CEDAR à 2 pas hôpital Général de Montréal, 1172/1172/41/2. 1er juillet. Concierge. 935-3211. 17-06-82

CARTIERVILLE, face au parc, 6½, luxueux, 2011, chauffage électrique, garage. \$600. Tél: 739-7143. 3-6-82

OUTREMONT, Bernard — Champagne, très luxueux appartement de 1000 p.c., bain turc, toilettes, portes patio, balcon, vue sur la montagne, meublé ou non. \$800. 279-3752. 844-8367. 4-6-82

LAURIER, de Lanaudière, grand 4, clair, rénové, 220 entrées, boiseries, bois franc, avec sous-sol à grainer, zone commerciale. \$425/mois. 522-6620. 03-06-82

N.D.G., rez-de-chaussée, près métro Villa Maria, 6½, équipé, services compris, très propre, foyer, grand balcon. \$650. Après 3 h. 482-5025. 07-06-82

ST-HUBERT nord de Roy, logement 8 pièces non chauffé. 843-5285 de 18 à 19h. 3-6-82

5½, chauffé, eau chaude fournie, rue Lajoie Outremont. \$475/mois. 738-7378. 7-6-82

LACOMBE, C.D.N., près U. de M., haut duplex 5½, chauffé, ensoleillé, taxe d'eau payée, 1 s.b., 1 s. toilette, cuisinière, réfrigérateur, laveuse-décheuse, tapis n.m., sont fournis. \$650/mois. 737-3998, de 17 à 20h. 5-6-82

EDOUARD MONTPETIT (2930), 3½, grand, luxueux, face U. de M., patio 12x15, \$400. Tél: 739-7143. 3-6-82

OUTREMONT, Lajoie, sous-location, 5½, \$420. 273-5079. 4-6-82

AHUNTSIC, bas duplex, sous-sol décoré, 3 chambres, bureau, 2 baigns, 3 stationnements, cuisinière, réfrigérateur, laveuse-décheuse, armoire, sèche, \$575. Pour rendez-vous: 384-4636, 6 à 9 p.m. 4-6-82

ANOUJ, face parc, luxueux bas duplex, 5½, tapis n.m., cuisinière, lave-vaisselle encastré, s.b., s. lavage, garage, cour, système chauffage électrique. \$575/mois. Non chauffé. 353-8822. 4-6-82

Appartements/logements à louer

ST-LAURENT grand 5½ moderne, propre, chauffé, garage, 981 quartier, \$400. Libre 1er juillet. 326-2316 après 19h. 07-06-82

OUTREMONT, McEckan, face collège Stanislas, 7 pièces, meublé, chauffé, \$600. Libre 1er juillet. 271-6885. 7-6-82

ST-ANDRÉ/CHERRIER, bas 6½, restauré, cuisinière, laveuse-vaisselle, entrée, laveuse-décheuse, chauffage électrique non inclus. Libre 1er septembre. \$620/mois. 524-2186. 4-6-82

PLATEAU MONT-ROYAL, rue Fabre, 8½, bas, non-chauffé, \$425. Libre 1er juillet. 525-9632 après 7h. 4-6-82

ANGLE LAVAL et Square St-Louis, 5½, 2e, chauffé, libre, \$575, aussi 2½, rez-de-chaussée, libre 1er juillet. \$225. 738-8872. 843-7819. 3-6-82

A LOUER, 2035 rue St-André, appartement, rez-de-chaussée, 6½, accès jardin, \$260. 523-1276, dans l'avant-midi. 10-6-82

N.D.G., Hampton, 6½, bas de duplex, avec sous-sol fini, petit jardin, cuisinière, réfrigérateur, garage, libre 1er juil. \$720. 738-1662. 844-8349. 3-6-82

N.D.G., rue Kind Edward, haut duplex, 5½, chauffé, 1er juillet, 2 balc., \$425, près autobus. 103-489-0730. 14-6-82

OUTREMONT, rue Plantagenet près Côte Ste-Catherine, bas duplex, 6 pièces, + s/s fini et garage, chauffé, service déneigement, près hôpital, école, université, futur métro, libre 1er août. \$550. Après 7h. 733-2643. 10-6-82

OUTREMONT, 5½, chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, ensoleillé, \$500. 861-3496. 3-6-82

CÔTE-DES-NEIGES, haut duplex, 6½, chauffé, tranquille, garage, face parc Kent, proximité Université de Montréal, hôpital Ste-Justine, libre 1er juillet. \$545. 738-7544. 4-6-82

ADJACENT WESTMONT, Grosvenor, près de Sunnyside, bas duplex 6 pièces, foyer, salon et s. à manger séparés. Jardin. Chauffé. \$700/mois. Libre juillet. 738-3347 après 6h. 7-6-82

OUTREMONT, haut duplex 5½, spacieux, ensoleillé, chauffé, équipé, rénové, stationnement. \$580. 277-1961, 271-2646. 7-6-82

4½, chauffé, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, four, libre d'Outremont. \$375/mois. Tél: 738-3947. 5-6-82

PANET (SHERBROOKE), 3e, beau grand 6½, clair et agréable, plancher pin, chauffage électrique, cuisinière, réfrigérateur, \$375/mois, références. 738-7533, 522-5515. 3-6-82

Appartements/logements à partager

Cherche compagnie sérieuse, pour partager grand appartement, entre 25 et 35 ans. Téléphone après 6h. 279-2810. 03-06-82

Autos/Motos

VOLVO 164, 1975, en bon état, vitres électriques, air climatisé, etc. André Gascon. 684-3958, Soir. 3-6-82

PEUGEOT 505 SR, 1980, tout ouvrant, automatique, freins à disque, modèle de luxe, radio AM-FM. Michel, comme neuve, 7000 milles. 282-0884, 747-0777. 3-6-82

Bureaux à louer

Diminuez vos frais d'opération en partageant avec nous notre espace commercial. Bureau de 200 à 1000 p.c.

Jean Roberge
288-5822

5-6-82

OUTREMONT

Rue Outremont, pour professionnel(s), 7 pièces avec salle d'attente, chauffé et taxes payées.

Soir: 279-6194
272-4096

3-6-82

CHALETs à louer

A ST-COME, toute commodité, 4 personnes, près rivière, saison 5900. Jui. 861-2924, Soir. 934-1346. 4-6-82

A PERCE, vue superbe du Mont Ste-Anne, chalet équipé, 2 c.c., foyer, \$165/semaine. 73-9609, en soirée. 3-7-82

Chalets à louer

RIGAUD sur le lac, 40 milles centre-ville, bord du lac, des deux montagnes, 3 c.c., très privé, idéal pour bateau à voile. 279-1175, 1-451-5819. 4-6-82

Chambres à louer

BOUL. St-Joseph, métro Laurier, jolie chambre, 2e étage, accès aux utilités (cuisine, salle de bain, à dîner), coût \$200/mois. Préférence personne responsable. 844-4703. 5-6-82

Condominium à louer

BROSSARD, condo neuf, 2 c.c., salle à dîner, insonorisé. Gtl. 465-3887, 679-8513, 651-1904. 3-6-82

Condominium à vendre

OUTREMONT (aux limites). Prix exceptionnel, à rénover avec octroi, 6½ + 8½, avec cachet ancien. Prix \$39 000 à \$44 000. Visite libre semaine 17h à 19h, samedi et dimanche entre 14h et 17h. 4841 Hutchison app. 2-84-8367, 342-1830, 277-5852. 7-6-82

OUTREMONT. Appartement demi sous-sol de 1300 p.c. 5 grandes pièces et espace pour aller ou bureau. Occupation juillet prochain. Prix \$25 000, \$7000 comptant. Solde à 9% jusqu'au 1er mars 84. Frais communs d'environ \$110 par mois, taxes et chauffage compris. 733-3042. 7-6-82

OUTREMONT (aux limites), entièrement rénové, cachet vieillot, murs en brique, et sous-sol en pierre, 7½ pièces, prix \$80 000 et non rénové prix de \$39 000 à \$44 000. Visite libre semaine 17 à 19h, dimanche 14h à 17h. 4841 Hutchison. 4-6-82

VIEUX-MONTRÉAL, 2 chambres, atriun, foyer, terrasse privée sur le toit, vitres intéressantes. \$155 000, très bon financement. G. Limoges. 875-6060, Soir. 489-5514. 9-6-82

AVE. DES PINS, Le Noble, 1 chambre, 1 salon — salle à manger, cuisine, toilettes, immeuble. Le soir seulement. 845-2619. 4-6-82

VIEUX-MONTRÉAL, "Cours Le Royer", 1020 carré, sans intermédiaire. 327-4645, 844-5512. 12-6-82

Demandes d'emploi

JEUNE commis comptable dynamique et fiable possédant une expérience diversifiée, offre ses services comme relève de vacances ou employé à temps partiel. Composer: 271-1522. 3-6-82

Frais travaux de dactylographie: thèse, devis, rapports, etc. Nicole 277-0766. 3-6-82

Déménagements

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729, Brossard. 676-6155. Miami (Edouard). 1-305-759-0055. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre. Estimation gratuite, 937-4911. J.N.O.

DISPONIBLE, assurance, bien-être. 253-3275. J.N.O.

Divers / Services

DÉCIDEZ DE CESSER DE FUMER! — Rendez la transition facile. — info: Centre Lorient 483-4484, de 9 à 13h.

5-6-82

Équipements de bureaux

SURPLUS D'INVENTAIRE. IBM composeuse, IBM Sélectique II avec correcteur, IBM modèle 50 électronique, IBM modèle 75 électronique, IBM 1980 terminal Buffer, Adler avec correcteur, facsimile à boule, photocopieuses, classeurs, calculatrices, caisses, bureaux, fauteuil, Pay-masters, machines à diction Phillips, sténographes, etc. 274-5121, 274-8462. 4-6-82

Local commercial à louer

A REPENTIGNY, locaux commerciaux de 1.500 p.c. sur boulevard. Brien et espaces à bureaux de 500 p.c. à 1.800 p.c. au 491 rue Notre-Dame. 581-4580 ou 585-7666. 4-6-82

Maisons à louer

OUTREMONT, Lajoie et Davaar, bas duplex, 3 chambres, 2 s.b., grand salon, salle à manger, chauffé, taxes et garage inclus. Élévateur, accès seulement, disponible. \$925. 273-8910. 4-6-82

RIVE-SUD, superbe maison de ferme centenaire en pierre des champs restaurée 1970, foyer, grandes salles de séjour, 4 chambres, sauna, grand terrain, arbres centenaires, garage, remise, endroit paisible, 25 min. centre-ville. \$700. 1er juillet, Soir: 279-6194. 3-6-82

ROXBORO, bungalow, propre, 3 chambres, garage, site paisible, près train: Matin. 524-5980. 1er juillet. 7-6-82

V.M.R., maison meublée, 3 c.c., s/s aménagés, foyer, terrasse, jardin, accès direct centre-ville. \$900 + chauffage, 15 août pour 1 an. 739-6265. 3-6-82

Maisons de campagne à vendre

CANTONS DE L'EST, Lac Bonalay, face à parc Provincial, bord de l'eau, maison unique, 2 foyers et Bar-B-Q intérieurs, 4 c.c., 2 s.b., sauna Royal. \$150 000. 334-0989. 29-6-82

ACHETEZ copropriété, rue Foucher, 7 pièces, boiseries, vitres plombées. \$45 000. Montréal Trust courtier. 353-8770. Mme Parent. 342-2826. 4-6-82

ACHETEZ copropriété, rue Foucher, 7 pièces, boiseries, vitres plombées. \$45 000. Montréal Trust courtier. 353-8770. Mme Parent. 342-2826. 4-6-82

ACHETEZ copropriété, rue Foucher, 7 pièces, boiseries, vitres plombées. \$45 000. Montréal Trust courtier. 353-8770. Mme Parent. 342-2826. 4-6-82

ACHETEZ copropriété, rue Foucher, 7 pièces, boiseries, vit

Série d'attentats anti-américains en RFA

FRANCFORT (d'après AP et AFP) — Les «cellules révolutionnaires», émanation de la Fraction Armée rouge plus connue sous le nom de «Bande à Baader», a revendiqué la responsabilité des quatre attentats à la bombe commis dans la nuit de lundi à mardi contre des installations militaires américaines et qui ont été suivies de deux autres actions contre des sociétés américaines de la région de Dusseldorf, qui n'ont pas été revendiquées.

Dans une lettre adressée à l'agence allemande DPA, l'organisation terroriste a souligné qu'il s'agissait là d'un «prélude» à la visite que le président Ronald Reagan doit effectuer la semaine prochaine en Allemagne fédérale: «En prélude à ce qui sera, nous l'espérons, une réception bruyante, mouvementée et inoubliable, nous avons attaqué certains des nids des militaires américains», déclare le texte.

Néanmoins, le chancelier Helmut Schmidt «ne voit pas de motif d'inquiétude pour la visite du président américain» les 9 et 10 juin à Bonn, malgré cette série d'attentats.

Dans une interview qui paraît dans le journal à grand tirage Bild Zeitung, M. Schmidt a souligné à ce propos que la «RFA avait réussi au cours des dernières années à réduire fortement en RFA la violence motivée par des raisons politiques. Mais les personnalités politiques de premier plan sont menacées partout dans le monde, même aux États-Unis».

De son côté, le parquet fédéral de Karlsruhe n'a pas exclu hier après-midi que la série d'attentats commis contre des installations américaines en RFA soit le «prélude» à une série d'actions anti-américaines en prévision de la visite de M. Reagan le 9 juin à Bonn et du sommet de l'Otan qui se tient le 10 juin dans la capitale ouest-allemande.

Un porte-parole du parquet a également confirmé qu'actuellement les terroristes — Fraction Armée rouge et Cellules révolutionnaires — bénéficiaient «d'une longue période d'avance» sur la police mais que toutes les mesures de protection avaient été prises pour éviter de nouveaux attentats.

Six attentats ont été commis dans la nuit de lundi à mardi contre des installations militaires américaines et deux, hier, contre des firmes américaines situées en Rhénanie du Nord-Westphalie, Hesse, Bavière et à Berlin-Ouest. En outre, deux charges explosives déposées au pied de l'antenne émettrice de la radio des forces armées américaines à Berlin-Ouest ont pu être désamorçées. Ces attentats n'ont pas fait de victimes mais ont provoqué au total plus de 100 000 marks de dégâts.

Plus de 10 000 policiers vont quadriller les 9 et 10 juin la capitale fédérale qui sera également le théâtre d'une importante manifestation pacifiste qui doit regrouper, à l'occasion du sommet de l'Otan, plus de 100 000 personnes sur la rive droite du Rhin.

Échanges Europe-URSS: Reagan va proposer une période «de retenue»

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a déclaré hier qu'il allait proposer aux alliés des États-Unis de mettre en place une «période temporaire de retenue» dans leurs échanges avec l'Union soviétique.

Dans une interview accordée à la Maison-Blanche à quatre correspondants de télévisions européennes, à la veille de son départ pour Paris, M. Reagan a ajouté qu'il était temps «de ne plus subventionner (les Soviétiques) avec des crédits à bon marché, de façon à ce qu'ils poursuivent leur renforcement militaire».

D'autre part, M. Reagan a déclaré que les États-Unis, s'ils étaient opposés à une «intervention permanente» sur le marché des changes, accepteraient au cours du sommet économique de Versailles qu'une étude soit entreprise sur l'histoire des interventions gouvernementales dans ce domaine, et qu'ils «soutiendraient une intervention, dans les cas extrêmes de bouleversement dans les taux de changes».

M. Reagan était interrogé par les représentants de la première chaîne française de télévision, de la BBC, de la chaîne ouest-allemande ZDF et de la RAI italienne.

En observant une «période temporaire de retenue» dans les échanges entre l'Occident et les Soviétiques, a dit M. Reagan, «peut-être pourvons-nous les convaincre de devenir membres de la famille des nations (...) qui veulent la paix et des relations commerciales mondiales».

M. Reagan, comme l'avait fait le secrétaire d'État Alexander Haig au cours d'une conférence de presse plus tôt dans la journée, a constaté que les alliés européens des États-Unis ne voulaient pas revenir sur leur décision de construire le gazoduc de la Sibérie avec l'URSS «parce qu'ils sont liés par contrat».

Les États-Unis estiment que le problème de l'octroi de crédits occidentaux à l'URSS est «directement lié» à celui de la sécurité de l'Alliance atlantique. Au cours

des discussions préparatoires aux sommets de Versailles et Bonn avec les alliés sur ce sujet, a dit M. Haig, «des progrès ont été faits, mais pas autant que les États-Unis le voulaient».

L'inquiétude des États-Unis, a dit M. Haig, tient à l'importance de la dette des pays du bloc de l'Est (notam-

ment de l'URSS vis-à-vis des pays européens occidentaux) et au fait que l'ensemble des relations Est-Ouest doit tenir compte, pour les États-Unis, du «comportement international» de l'URSS.

Interrogé par ailleurs sur un possible sommet avec le leader soviétique, M. Leonid Brejnev, M. Reagan a souli-

gné qu'il n'avait pas encore reçu de «rejet formel» à sa proposition d'une rencontre au mois de juin à New York, à l'occasion de la session de l'ONU sur le désarmement. Si cette rencontre ne peut pas avoir lieu, a-t-il dit, il acceptera de rencontrer M. Brejnev plus tard.

Seule une «opération militaire ouverte» de la part de

l'Union soviétique, telle qu'une intervention armée en Pologne, pourrait remettre en cause un sommet, a déclaré M. Reagan. Au cours de ses discussions avec M. Brejnev, a-t-il dit, il montrerait au leader soviétique «le chemin vers de meilleures relations» qui doit être jalonné, a-t-il estimé, «non pas par des mots, mais par des actes».

Vers une nouvelle bataille pour le contrôle de N'Djamena

PARIS (AFP) — Sept mois après le retrait des forces libyennes du Tchad, les forces armées du Nord (FAN) de M. Hissène Habré sont aux portes de N'Djamena et affirment qu'elles sont capables de prendre le contrôle de la capitale à brève échéance.

Dans un communiqué publié hier à Paris, le représentant en Europe des FAN, M. Afal Ahmed, a annoncé le ralliement des localités de Bol (région du lac Tchad) et Ati (centre), et confirmé la chute de Massaguet (80 km au nord de N'Djamena), dont la route débouche directement sur l'aéroport de N'Djamena. Cette chute avait été annoncée de source informée lundi soir à Yaoundé.

Les FAN ont aussi indiqué qu'elles «se trouvent dans l'obligation» de prendre le contrôle de N'Djamena, «leurs appels incessants dans le sens d'un règlement politique de la crise tchadienne n'ayant pas été entendus».

Selon les observateurs sur place, la prise de Massaguet, ainsi que la présence dans la capitale tchadienne de dix à quinze mille partisans de Hissène Habré, selon diverses estimations, devraient permettre aux FAN de lancer leur offensive sur N'Djamena au cours des prochaines semaines, voire des prochains jours.

Cependant, M. Hissène Habré pourrait, selon les observateurs, attendre pour lancer cette offensive l'expiration, le 10 juin, du délai accordé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) au président Goukouni Weddeye pour se prononcer sur les résolutions adoptées lors du sommet de Nairobi, en février dernier.

M. Goukouni avait rejeté ces résolutions qui recommandaient des négociations pour la réconciliation nationale, l'élaboration d'une constitution provisoire et l'organisation d'élections avant le 30 juin. Un mini-sommet de l'OUA, réuni à Kinshasa en mai dernier s'était prononcé à nouveau en faveur de l'application de résolutions de Nairobi.

A cette occasion, le Nigeria, le Sénégal et le Zaïre, dont les

effectifs composent la force interafricaine de maintien de la paix, mise en place après le départ des troupes libyennes, avaient indiqué qu'ils étaient disposés à maintenir leurs contingents au-delà du 30 juin, à condition que N'Djamena accepte les résolutions de Nairobi avant le 10 juin.

La force interafricaine ne semble pas vouloir s'opposer à une nouvelle avance des FAN. Le 19 mai, lors de la prise de contrôle de Moussoro (préfecture du Kanem) par les troupes d'Hissène Habré, les «casques bleus» africains s'étaient volontairement écartés, favorisant ainsi le contact entre la population locale et les maquisards.

Le président Goukouni a d'ailleurs récemment accusé la force interafricaine de «travailler contre le GUNT (gou-

vernement d'union nationale de transition)».

Selon des sources diplomatiques à N'Djamena, le président Goukouni paraît de plus en plus isolé au sein du gouvernement. Il s'est rendu à Tripoli (Libye) le 23 mai pour tenter d'obtenir, avaient alors soutenu les FAN, une nouvelle intervention libyenne. A cette occasion, la Libye avait réaffirmé son intention de maintenir une attitude de «neutralité» et s'était engagée à «ne pas intervenir dans les conflits intérieurs du Tchad».

Les maquisards de M. Habré ont ainsi les mains libres pour mener à son terme une offensive entamée lors du retrait libyen et poursuivie sans rencontrer de véritable résistance de la part des forces gouvernementales.

Par ailleurs, une trentaine

de militaires français sont arrivés dimanche à Kousséri (Nord-Cameroun), petite localité séparée de N'Djamena par le fleuve Chari, afin de procéder, en cas de nécessité, à l'évacuation des ressortissants français installés dans la capitale tchadienne, a-t-on appris de bonnes sources mardi à Yaoundé.

Le groupe de militaires est arrivé dimanche à bord d'un appareil de transport militaire Transall français à l'aéroport de Maroua, à 300 km environ au sud de Kousséri.

Équipé de bateaux pneumatiques, il devra assurer le bon déroulement des opérations d'évacuation du personnel de l'ambassade de France au Tchad, ainsi que des Français résidant à N'Djamena, qui seraient au nombre de cent cinquante environ.

Non-alignés: déjà un accrochage irano-irakien

LA HAVANE (AFP) — Les représentants iraniens et irakiens se sont livrés hier une première bataille oratoire, dès les premières heures de la réunion ministérielle du bureau de coordination des pays non alignés, a-t-on appris à la Havane de source diplomatique.

Les délégations latino-américaines s'efforçaient de leur côté d'obtenir l'adoption d'un texte violemment hostile à la Grande-Bretagne, a-t-on ajouté de même source.

La réunion, ouverte la veille, a continué hier ses travaux en commissions à huis clos, à l'échelon d'ambassadeurs et d'experts. Elle se poursuivra d'aujourd'hui à vendredi au niveau ministériel pour s'achever par l'adoption d'un texte qui formera la base de la déclaration finale du prochain sommet, théoriquement prévu à Bagdad, en septembre prochain.

Au cours des deux premières journées, les experts se sont réunis en deux commissions: une commission économique et une commission politique.

Soigneusement enfermés dans des salles de travail, ils ont étudié, point par point, l'avant-projet rédigé par la partie cubaine. En milieu de journée cependant, les travaux de la commission politique n'avaient guère progressé, a-t-on appris de source

sure. Seule la première partie générale du texte, consacrée au rôle des non-alignés, avait été étudiée et les sujets les plus importants tels que l'Amérique latine, le Sahara, le Moyen-Orient ou le conflit irano-irakien — qui font l'objet de chapitres séparés du document — n'avaient pas été débattus.

Parallèlement, les représentants latino-américains se sont de nouveau réunis hier pour poursuivre l'étude d'une stratégie commune sur la guerre des Malouines. Un texte, rédigé par Cuba et violemment hostile à la Grande-Bretagne, a d'ores et déjà été présenté lundi.

Ce texte, constatant «l'agression colonialiste du Royaume-Uni contre la souveraineté territoriale de la république argentine» sur les îles Malouines, manifeste «son appui sans restriction» à l'Argentine et «condamne les actions militaires, disproportionnées et illégales» engagées par Londres.

Le ministre argentin des Affaires étrangères, M. Nicanor Costa Mendez, est attendu cet après-midi à La Havane pour défendre la position de son gouvernement, mais les observateurs estiment que l'avant-projet, consacré aux Malouines, rédigé par les Cubains en des termes particulièrement vifs, a peu de chan-

ces d'être adopté dans sa version originale.

D'autre part, au cours de la première session de la commission politique, dans la soirée de lundi, les représentants iraniens et irakiens se sont violemment affrontés, selon une source diplomatique, la délégation iranienne a pris la parole pour demander que soit retirée à Bagdad l'organisation de la 7ème conférence des chefs d'Etat des pays non alignés.

Pendant une bonne dizaine de minutes, usant tour à tour de leur droit de parole, les représentants de Téhéran et de Bagdad ont échangé des propos extrêmement durs, a-t-on précisé de même source.

Durs combats à Beyrouth-Ouest

BEYROUTH (d'après Reuters et AFP) — Le dernier bilan des affrontements qui ont fait rage hier à Beyrouth-Ouest entre chiites et partisans du parti baas irakien s'élevait à huit morts et 40 blessés, ont annoncé les services de sécurité.

Les combats, appuyés par l'artillerie et les lance-roquettes se sont quelque peu calmés après l'intervention des troupes syriennes de la force arabe de dissuasion (FAD) qui ont pris position dans le secteur.

Ils opposent les miliciens du groupe chiite Amal, pro-iranien, à des organisations de gauche libano-palestiniennes qui soutiennent le parti baasiste irakien.

La recrudescence des affrontements — qui ne sont pas nouveaux — fait suite aux récentes victoires militaires de l'Irak contre l'Irak sur le front du Golfe.

Les accrochages, qui avaient commencé lundi soir dans des circonstances encore mal élucidées, entre miliciens chiites et d'autre Kurdes dans le quartier de Zokak et Blat ont aussitôt dégénéré en de violents affrontements au mortier et à la roquette. Hier, les combats opposaient des miliciens d'Amal à d'autres du Baas irakien et s'étaient étendus à de nouveaux quartiers.

Des obus sont tombés dans la matinée sur la route menant au musée, principale voie de passage entre les secteurs de la capitale, qui a été fermée à la circulation.

Alors que la fusillade nourrie se poursuivait, les pompiers ont été empêchés d'accéder à des immeubles où des incendies avaient été allumés par des obus et des grenades perdues.

Les écoles ont fermé et la circulation a été interrompue dans les quartiers où les combats se déroulaient.

Une partie de la résidence de l'ambassadeur de Grande-Bretagne ainsi qu'une école se trouvant dans le même secteur, ont été touchées au cours

de la nuit par des incendies provoqués par la chute d'obus et de roquettes incendiaires, utilisés par les combattants.

Le bilan des violences d'ordre politique au Liban en mai s'établissait à 155 tués, nombre le plus élevé pour un mois depuis le début de l'année. En cinq mois, 546 personnes sont mortes victimes d'attentats, de combats entre factions pro et anti-syriennes, de raids aériens israéliens et d'autres incidents violents.

Des mollahs disent non à Khomeiny

LONDRES (Reuters) — Le conseil des gardiens, l'organisme de tutelle de la constitution islamique iranienne dominé par des mollahs conservateurs, s'est prononcé hier contre la nationalisation du commerce extérieur, contrairement au souhait de l'ayatollah Khomeiny et du Majlis (Parlement).

Radio-Téhéran rapporte que le conseil a estimé une telle mesure contraire aux principes de l'islam.

Le projet de loi, présenté au Parlement il y a un an, avait été retardé par les pressions des marchands du bazar — qui contrôlent ce secteur — et par les mollahs conservateurs, soucieux de leurs intérêts commerciaux. Ce n'est que

sur l'instance de l'ayatollah Khomeiny que les députés l'avaient finalement accepté.

La constitution islamique iranienne stipule la nationalisation du commerce extérieur afin d'éviter le profit abusif. En revanche, le conseil des gardiens est contrôlé par les grands ayatollahs pour qui la propriété privée est l'un des concepts fondamentaux de l'islam.

Ce n'est pas la première fois que le conseil bloque l'adoption de projets de loi importants, notamment celui de la réforme agraire. Selon l'opposition de gauche, les membres du conseil sont étroitement liés aux grands propriétaires fonciers.

**LESAGE
LAMOTHE
COSSETTE**

OPTICIENS D'ORDONNANCES

Lundi, mardi, mercredi: 9h à 18h;
jeudi, vendredi: 9h à 21h

PRESCRIPTION DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES — YEUX ARTIFICIELS

MONTRÉAL

• 3425, rue Saint-Denis (métro Sherbrooke)
• 5000, boul. Saint-Laurent (boul. Saint-Joseph)
• 1316 est, Fleury (Christophe Colomb)

CARTIERVILLE

• POLYCLINIQUE de Montréal
12245, rue Grenet (boul. Gouin)

LAVAL

• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est, boul. de la Concorde (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE **845-4221**



ET NOS DROITS?

SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC INC.

condition FÉMININE

Madame Denise LeBlanc-Bantey.

Le ministère de la Fonction publique, dont vous êtes responsable, a adopté en 1980 une politique cadre visant l'égalité en emploi pour les femmes dans la fonction publique.

Cette politique visait entre autres à prendre les mesures nécessaires, afin que d'ici mars 1983 tout effet discriminatoire noté dans l'application de politiques, règlements, soit corrigé, et particulièrement un engagement précis de votre ministère quant au classement des employés de secrétariat (classement-moquette), et l'élaboration immédiate d'échéanciers permettant l'amélioration de la situation de ces employés.

Qu'en est-il aujourd'hui? Rien de concret, faute de budget.

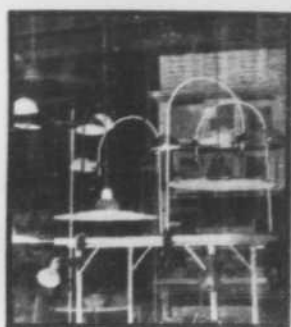
Pas plus dans ce domaine que dans la détermination de conditions de travail compatibles avec les charges familiales.

Quant aux garderies en milieu de travail, aussi bien ne pas en parler!

De plus, le projet de loi visant à déterminer la rémunération dans le secteur public et récupérer 521 millions du salaire de vos employés cadre-t-il avec votre politique d'égalité en emploi?

Vous savez bien, Madame le Ministre, que les employés féminins occupent généralement les emplois les moins rémunérateurs, plus de 19 000 seulement au Gouvernement, et pourtant c'est à elles que vous voulez faire payer le plus les conséquences de votre incurie administrative.

Les principes c'est bien beau, en autant que cela ne coûte pas d'argent. Hein! Madame le Ministre.



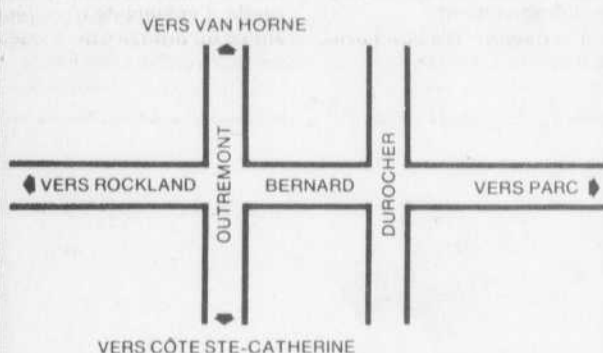
texte et photos:
Robert Campeau



à Outremont sur la rue Bernard c'est la fête !

À compter d'aujourd'hui et ce, jusqu'à samedi, la rue Bernard est en fête ! En plus d'avoir transformé la rue en piétonnière afin de mieux vous accueillir, les Outremontois vous ont préparé un menu de choix... Comme entrée, une promenade agrémentée de musique et de clowns incomparables. Le plat de résistance: une brochette de boutiques et terrasses qui ont sorti au grand jour leurs plus beaux atours ! Les fioritures sont nombreuses... voyez-les à la carte dans cette page. Au dessert, c'est bien sûr la fête avec toutes ses surprises, de la course aux trésors pour enfants jusqu'au théâtre de marionnettes, n'oubliant pas la projection d'un film en plein air, gracieuseté du Cinéma Outremont. Tout cela et bien plus... Vous êtes donc conviés à participer à ces festivités (à propos, ça se passe rue Bernard entre l'avenue Durocher et l'avenue Outremont).

Viens faire ton tour !



Pour toute information
sur ces pages à paraître régulièrement
contactez

Robert Campeau
844-3361



VIRILIS INC.

pulls • chemises • pantalons • blousons
pour vous messieurs...

1220 av. Bernard Ouest, Outremont. Tél.: 279-5881

CINÉ CARTE DES FILMS
À VOTRE TAILLE !
• 18 films pour 25 \$

• Valable pour 18 mois (jusqu'au 31 août 1983) ou
jusqu'à concurrence de 18 entrées, selon la première
éventualité.

CINÉMA OUTREMONT 277-4145
1245 ouest, rue Bernard et 277-2001

LE PETIT ZINC

bistrot, restaurant
OUVERT TOUS LES JOURS

1220 BERNARD O.
271.33.76



de midi à minuit...

1240 Bernard ouest
À côté du Cinéma Outremont.
Tél.: 271-3376

Place Vertu, Plaza Côte des Neiges.



A Vol d'Oiseaux

Boutique Cadeaux
Prêt à porter exclusif
Haute-couture

1280 ouest, Bernard, Outremont Tél.: 279-1686

la boutique cadeaux

Pourquoi pas...

objets décoratifs, lampes,
cadeaux, bijoux

1256 ouest Bernard, Outremont, tél.: 495-4820

SOLDES
20% à 50%

QUATRE JOURS SEULEMENT

- Meubles AMISCO
- Lampes BAZZ
- Éléments de rangement
- Vaisselle et accessoires en plastique
- Chaises, tables, parasols

au printemps

1256 ouest Bernard, Outremont Québec (514) 271-9851
viviane gauthier • ian beitel

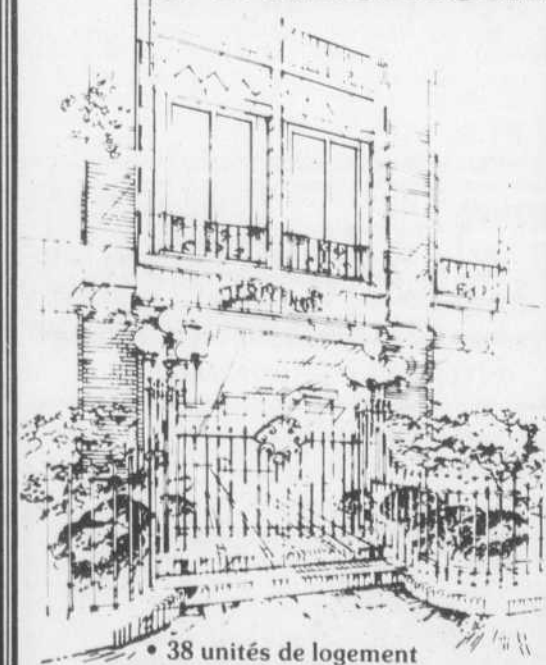


Les marchands de la rue Bernard
vous proposent une

VENTE DE TROTTOIR
les 2 ♥ 3 ♥ 4 ♥ 5 JUIN

clowns • ballons • musique • danse
théâtre de marionnettes • concours de dessin
marathon • cinéma • course au trésor

Un petit air de Paris
**Au coeur
d'Outremont**



• 38 unités de logement
• à compter de 59 000\$
1173, Bernard ouest, Outremont
Québec H2V 1V5
(514) 495-1432

le clos St-Bernard
condominiums



Le comité du Québec pour la fête du Canada

Un comité de 18 personnes a la présidence de planifier et de diriger les célébrations du 1er juillet au Québec. Présidé par Mme Marie-Josée Drouin, le comité comprend, de gauche à droite sur la photo, Mme Laurence Duval de Chicoutimi, M. Guy Cousineau de Brossard, M. André Noël de Trois-Rivières, Mme le juge Hélène Baillargeon-Côté, M. André Latour, Mme Michèle Bazin, M. André Lizotte, Mme Drouin, M. Harold Cummings, M. Georges Koutchougoura et Mme Penny Meshwork, tous de Montréal. Font aussi partie du comité: MM. Robert René de Cotret, Pierre Emond et Reginald K. Groome de Montréal, de même que MM. Jean Lambert de Québec, Allen Lauzier de Sept-Îles, Sartour Roy de Dauville et Jean Tardif de Sherbrooke.

Solution susceptible de plaire aux francophones et au gouvernement

Un comité mixte recommande de diviser en sections linguistiques les conseils scolaires en Ontario

par Rodolphe Morissette

Un comité mixte institué par le gouvernement de l'Ontario vient de lui soumettre ses recommandations au sujet de la gestion par les Franco-Ontariens de leurs écoles primaires et secondaires. Il est urgent, conclut le comité, qu'on crée, à l'intérieur des conseils scolaires existants, deux sections linguistiques, autonomes sur les questions essentielles.

Le comité, composé de quatre représentants de quelques organismes scolaires franco-ontariens et de trois représentants du gouvernement ontarien, avait été créé le 9 février dernier par le premier ministre de la province, M. William Davis, pour élaborer une solution «susceptible d'être acceptée par les deux parties», les associations françaises de l'Ontario et le gouvernement, touchant l'autonomie des francophones en matière de gestion scolaire.

Le problème à résoudre ne

date pas d'hier. Dans ses formes les plus récentes, il remonte à la Loi sur l'éducation (Ontario) de 1968. Assurément, celle-ci reconnaît aux francophones le droit à l'éducation en français quand «un nombre suffisant» de parents en ont fait la demande. Toutefois, les Franco-Ontariens ne voudraient pas seulement que tout individu francophone ait pareil droit; ils réclament encore les moyens concrets d'aménager celui-ci. Autrement dit, ils veulent avoir des conseils scolaires (l'équivalent de nos commissions) francophones homogènes. Voilà par exemple la position de l'Association canadienne-française de l'Ontario.

Les francophones se plaignent en effet, depuis le début des années 70, du fait que les conseils anglophones sont presque toujours majoritaires dans les conseils scolaires ontariens, de sorte que dans les questions délicates, comme l'ouverture de classes françaises ou la création d'une école française, les francophones ne réussissent pas toujours; à faire triompher leur point de vue.

La population francophone d'Ottawa-Carleton avait fait pression à compter de 1975 pour y obtenir un système scolaire homogène de langue française: la revendication a été maintenue lors de reprises électorales depuis lors. Le gouvernement Davis a réagi à ces demandes en soutenant la thèse qu'un nouveau système (de gestion) scolaire distinct en Ontario ne saurait être accep-

table. Le premier ministre a réaffirmé cette position en février dernier quand il a créé le comité mixte, dont le ministre de l'Éducation, Mme Bette Stephenson, a déposé le rapport à l'Assemblée législative de l'Ontario le 18 mai.

Essentiellement le comité, sur lequel siégeaient entre autres deux sous-ministres — l'un, adjoint, à l'Éducation et l'autre aux Affaires intergouvernementales — recommande d'abord de reconnaître le droit (individuel) de tout étudiant francophone à l'éducation dans sa langue maternelle, de la prématernelle à la fin du secondaire. Dans le cas de pareille demande, le conseil scolaire doit assurer le transport quotidien de l'étudiant (quand cela se justifie) ou, si l'école se situe à 24 km ou plus de sa résidence, le logement et la pension.

Parallèlement, le comité recommande la reconnaissance du principe de la représentation proportionnelle et garantie des contribuables francophones sur les conseils scolaires. Plus précisément, un conseil scolaire comptant 13 membres ou moins doit comprendre au moins quatre conseillers francophones (et six si le conseil a 14 membres ou davantage) chaque fois qu'il se trouve au moins 10% d'élèves francophones équivalents temps complet (résidents ou non) parmi la clientèle scolaire du conseil ou chaque fois que cette clientèle française compte au moins 500 élèves. Précisons que l'addition éventuelle de conseillers franco-

phones aux conseils scolaires ne doit jamais diminuer d'autant le nombre des conseillers anglophones, car les premiers joueraient d'une autonomie certaine sur les écoles ou classes françaises.

Quand, en revanche, le nombre d'élèves équivalents temps complet d'une commission est inférieur à 500 ou représente moins de 10% de la clientèle scolaire, les contribuables francophones auraient droit à un «comité consultatif de langue française». Cette dernière institution, qui date de 1974, a toujours paru insatisfaisante aux Franco-Ontariens. Organisme purement consultatif, structure affiliée au conseil scolaire, le comité consultatif est actuellement formé de six membres élus par la communauté francophone et de trois représentants du conseil scolaire auquel il est affilié. Les francophones y rencontrent le plus souvent l'hostilité des conseillers anglophones.

Le rapport du comité conjoint recommande de modifier la loi de 1974 sur les comités consultatifs, de manière qu'ils ne comptent que six membres élus par les contribuables francophones. De plus, ces comités auraient les mêmes devoirs et responsabilités quant aux écoles françaises que les conseils des écoles séparées.

Quant aux pouvoirs qui seraient accordés aux quatre ou six conseillers francophones siégeant sur des conseils scolaires, le comité conjoint recommande au gouvernement

que le secteur linguistique qu'ils forment ait pleine compétence en matière de planification, de création, d'administration et de fermeture des modules scolaires; de planification et d'implantation de programmes pour des élèves de jour, comme pour ceux qui sont inscrits à l'éducation permanente; en matière de recrutement, d'affectation et de perfectionnement professionnel du corps tant enseignant qu'administratif; dans tout ce qui touche enfin l'achat de services d'éducation d'un autre conseil scolaire.

Le comité conjoint prévoit en outre qu'un conseiller élu par les contribuables francophones ne saurait présenter, appuyer ni voter en faveur d'une résolution qui touche exclusivement l'administration d'écoles anglaises, ce qui ne les empêcherait guère cependant de le faire sur toute autre question relevant des compétences communes du conseil scolaire.

De même, la section francophone d'un conseil scolaire administrerait les montants affectés à des programmes spéciaux d'éducation touchant l'enseignement du français, langue maternelle ou seconde, etc. Le budget d'un conseil scolaire, du reste, serait établi suivant le nombre d'étudiants individuels relevant de chaque section linguistique du conseil, à l'exception des fonds nécessaires à l'administration des services relevant de la compétence commune du conseil.

Pour que son rapport soit

La délinquance peut venir de l'alimentation

par Gilles Provost

Bien des cas de délinquance ou de maladies psychiatriques peuvent s'expliquer en bonne partie par des problèmes de nutrition, d'allergies alimentaires ou d'intoxications diverses. Malheureusement, la plupart des médecins, des travailleurs sociaux ou des tribunaux refusent d'en tenir compte comme si seuls des facteurs psychologiques ou sociaux pouvaient être à l'origine de comportements anormaux.

Voilà ce qu'a soutenu M. Alexander Schauss, spécialiste américain de la «recherche biosociale», dans le cadre du 11e congrès annuel de la Fondation canadienne pour la guérison de la schizophrénie, qui se déroulait ces jours derniers à Montréal. Ce congrès

tout entier, incidemment, était consacré au rôle de l'alimentation dans les problèmes de comportement.

Selon M. Schauss, il serait stupide et puéril de ne faire appel qu'à l'alimentation pour expliquer les cas de délinquance ou les problèmes psychiatriques. Par contre, dit-il, on oublie trop souvent que des déséquilibres biologiques ou alimentaires peuvent aussi engendrer des problèmes de comportement. Après tout, si on peut faire disparaître des symptômes avec des médicaments, il faut admettre à son avis que l'alimentation peut aussi les provoquer.

À l'aide de rubans magnéto-encodés, M. Schauss a montré de nombreux cas où des patients de tous âges devenaient violents ou complètement perturbés dès qu'ils consommaient certains aliments. Il a aussi fait état de cas où ces allergies devenaient de véritables cercles vicieux: quand le patient cessait de consommer l'aliment qui le rendait malade, il développait un syndrome de sevrage de la même façon qu'un habitué de la drogue!

Ces allergies alimentaires passent souvent inaperçues, surtout si les effets psychologiques sont moins évidents, soutient-il. Il a même cité des cas de patients hospitalisés dans des institutions psychiatriques qui ont pu retrouver une vie tout à fait normale simplement à l'aide d'une diète appropriée.

Dans la même veine, le conférencier a rappelé à son auditoire que la plupart des médecins pensent très rarement à vérifier la présence d'intoxications par le plomb, le mercure, le chrome ou le cadmium chez leurs patients. Or, tous ces métaux peuvent perturber profondément le fonctionnement du système nerveux.

Enfin, il a soutenu que les déséquilibres alimentaires, liés à d'autres déficiences biologiques apparemment mineures ou encore à des situations de stress, peuvent provoquer de graves déséquilibres hormonaux qui, à l'encore, amèneront parfois une plus grande irritabilité, des comportements violents, de la dépression ou d'autres maladies plus graves.

Souvent, dit-il, il suffira de donner un supplément de vitamines bien adapté à l'individu et une diète précise pour que tous ses problèmes se règlent comme par enchantement... et définitivement.

À cet égard, il a cité l'expérience de l'American Institute for Biosocial Research, de Tacoma, juste au sud de la Colombie-Britannique. Cette institution, dont il est le directeur, reçoit justement les cas problèmes dont les psychiatres ou les maisons de redres-

sement ne viennent pas à bout.

On y recherche surtout les causes biochimiques possibles des problèmes constatés et on analyse avec soin la diète de la personne et ses allergies alimentaires possibles. Dans un très grand nombre de cas, il a été possible de régler le problème simplement en agissant sur l'alimentation, a soutenu M. Schauss. Souvent, aussi, on y a découvert d'autres maladies bien physiques qui jouaient un rôle dans le comportement et qui avaient échappé aux autres spécialistes.

L'environnement social et l'éducation d'un individu n'expliquent donc pas tout, soutient-il. La médecine, aussi bien que la justice, se privent d'instruments importants en ne portant pas davantage d'attention à l'alimentation. À cet égard, il a cité l'expérience de certains pénitenciers qui ont réussi à améliorer substantiellement le comportement des détenus en leur fournissant une alimentation plus équilibrée, plus pauvre en sucre notamment.

M. Schauss a aussi publié plusieurs articles sur d'autres sujets un peu marginaux, notamment sur l'effet des couleurs d'une pièce sur la psychologie et le comportement des occupants. Selon lui, certaines teintes de rose, par exemple, ont un effet calmant presque miraculeux sur des délinquants ou des malades violents et surexités.

Échanges entre élèves juifs et catholiques

Un programme de rapprochement entre une cinquantaine d'enfants de «l'École juive populaire et l'École Peretz» et de l'école Madeleine-Verchères de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) atteindra son point culminant avec une sortie sur le site historique de l'île Sainte-Thérèse mardi prochain.

Le Projet Action Rapprochement (PAR) des Services communautaires juifs de Montréal, lancé à titre expérimental l'automne dernier, a pour but d'encourager des échanges fraternels entre jeunes de différents communautés ethno-culturelles.

Le projet consistait cette année en une rencontre mensuelle d'enfants de cinquième année du primaire de ces deux écoles et des échanges de lettres répétées. Le programme a été accueilli avec un tel enthousiasme par les éducateurs qu'il a été décidé de le poursuivre l'année prochaine. Il portera alors sur trois nouveaux groupes d'écoliers.

LE DEVOIR
POUR UN
ABONNEMENT
À DOMICILE
844-3361

à Outremont sur la rue Bernard

c'est la fête!

LABORATOIRE
CHAUSSURES
PIERRE MARCHILDON
INC. **Pierre Marchildon, o.p.**
D'ORTHÈSES DU PIED DIRECTEUR

Pensez à vous.
Nous sommes les experts
dans l'ajustement
de la chaussure

1269 rue Bernard O., Outremont (Québec) H2V 1V8 Tél.: (514) 274-1355

Nouveau restaurant au coeur d'Outremont

l'improptu

cuisine française
— repas d'affaires
— table d'hôte sur semaine

1265 o. rue bernard
outremont

Fermé le dimanche 270-2411

LA LIBRAIRIE
1284 ouest, d'Outremont tél: 277-5119
rue Bernard






grand choix
de B.D.
3 pas à l'ouest
du cinéma...

Ouverte 7 jours/sem. de 10h. à minuit

Toquade
VÊTEMENTS POUR HOMMES ET FEMMES.
IMPORTATIONS, ACCESSOIRES.

1280 rue BERNARD, Suite 2, OUT. QUÉ. H2V 1V9 / Tél.: (514) 277-2965

am strâm grâm
1130 o. rue Bernard / 272-0751



vêtements
pour enfants
et adolescents

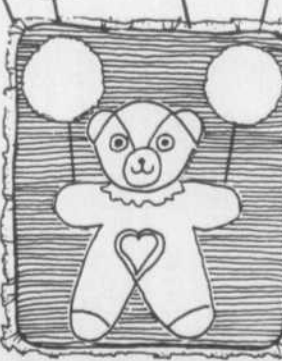
dessous mode
soutiens-gorge et gaines
lingerie
vêtements de détente
vêtements de plage
maillots de bain
marques canadiennes
et importées

Courral
fine lingerie

1260 ouest, rue Bernard, Outremont.
Tél.: 495-4065

Cherimignon
pour des amours d'enfants!

Vêtements Accessoires Cadeaux



1282 ouest
rue Bernard
Outremont tél.: 274-8433



1249 ouest, Bernard
Outremont tél.: 273-8894

Le restaurant Patatou
vous invite à déguster
ses pâtes fraîches, son
menu d'été et à vous
détendre sous l'ombre
rafraîchissante de ses
parasols roses...

Mon amour ♥♥♥
Viens vite me rejoindre chez
Maille-Maille au 1165 Bernard.
J'y ai trouvé de merveilleuses
dentelles pour nos fenêtres et tous
les accessoires nécessaires à la
confection de rideaux. Des tissus
ravissants pour les coussins et des
formes d'abat-jour à habiller
d'un bon goût. Le choix de laine
vate ravir. Nous choisissons en-
semble de quoi tricoter la layette
de bébé. Et pour fêter ça, je
t'emmène à la terrasse de
PATATOU! Gros baisers xxxxxx
Hugo

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Parce qu'elle n'a pas payé d'impôts au dernier trimestre

La Banque Royale améliore ses profits

par Michel Nadeau

Les profits de la Banque Royale ont grimpé de \$80,6

millions à \$85,3 millions entre le premier et le deuxième trimestre de 1982. Ces gains demeurent inférieurs cependant

aux profits records de \$104,5 millions réalisés au cours du deuxième trimestre de l'an dernier.

Hier, lors d'une rencontre avec la presse, au siège social de Montréal, le président du conseil, M. Rowland Frazee, a affirmé que les résultats du second semestre seraient probablement supérieurs à ceux de la première moitié de 1982.

La lecture des états financiers publiés hier montre cependant la difficulté de comparer les résultats d'une période à l'autre en raison de modifications majeures de certains postes du bilan.

■ Entre le premier et le deuxième trimestre, la provision pour pertes grimpée d'un seul trait de \$63 millions à \$89 millions. (L'an dernier, elle était de \$41 millions.) L'évaluation des pertes pour l'année en cours par la direction de la banque modifie substantiellement les profits annoncés. Par ailleurs, cette évaluation tient compte des résultats des quatre dernières années; comment expliquer une si forte hausse?

■ Au deuxième trimestre de l'an dernier, la Banque Royale a payé \$35,4 millions en impôts. Cette année, l'institution financière récupère de l'impôt un montant de \$32 millions pour divers crédits obtenus avec les obligations aux petites entreprises, les actions privilégiées et les déductions à intérêt conditionnel. En supposant un niveau similaire d'impôt, les gains de \$104 millions réalisés au second quart de 1981 auraient fondu à \$18 millions seulement au cours des trois derniers mois.

■ Les dépenses d'exploitation c'est-à-dire les frais non reliés au paiement d'intérêts, ont fait un bon de 24% passant de \$340 millions à \$422 millions. M. Frazee a mentionné que l'acquisition en Europe de la Orion Bank avait entraîné des frais supplémentaires. Mais les documents remis à la presse révèle que les activités canadiennes ont coûté 25% plus cher au cours des 12 derniers mois et 11,3% seulement au cours des trois derniers mois. «Ce n'est pas une bonne performance», a reconnu M. Frazee en ajoutant que la banque connaissait des changements de structures. C'est probablement cette donnée qui a incité la direction à rogner les salaires des cadres récemment.

■ La direction n'a pas voulu discuter des pertes possibles dans les secteurs du pétrole — notamment Dome Petroleum — de même que la croissance des risques souverains comme

l'Argentine. Un porte-parole a mentionné cependant que les prêts des trois succursales de la banque en Argentine sont modestes par rapport à l'ensemble des prêts de la banque.

■ On note un net ralentissement de la croissance de l'actif au Canada, en hausse de 1% de 1% en trois mois. À l'étranger, la progression trimestrielle se maintient au niveau des dernières années soit 6,6% en trois mois. L'objectif d'atteindre un bilan de \$100 milliards, en janvier prochain, pour la prochaine assemblée annuelle, n'est plus réalisable, selon M. Frazee.

■ Toujours au chapitre des provisions pour pertes sur prêts, la banque a mis de côté une réserve de \$100 millions pour tenir compte de ce qu'on appelle «les prêts non productifs». La part de ces derniers aurait doublé en un an pour atteindre 1,3% de l'actif total de \$89 milliards. Cette somme s'ajoute aux provisions pour imprévus et modifie ainsi les données publiées hier.

M. Frazee, s'est par ailleurs montré très prudent du côté des prévisions appelant que si la situation semble s'améliorer en Europe et aux États-Unis, le taux d'inflation demeure élevé au Canada.

En réponse à une question sur les prévisions de pertes sur prêts de \$400 à \$500 millions, le banquier montréalais a indiqué que les mauvaises créances se trouvaient dans toutes les tailles d'entreprises.

Ni Tembec, ni Cascades n'aura l'usine Rayonier

par Marie-Agnès Thellier

Ni Tembec, ni Papiers Cascades n'obtiendraient l'autorisation de relancer l'usine Rayonier (I.T.T.) à Port-Cartier.

Selon les informations recueillies par LE DEVOIR auprès d'un membre du cabinet de M. Yves Duhaime, ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec et responsable du dossier de la papeterie Rayonier, une réunion tenue la semaine dernière a définitivement tranché. Les responsables du dossier pour le gouvernement du Québec et pour le gouvernement fédéral estiment que les risques demeurent trop élevés et que les deux promoteurs demandent un effort financier trop important des gouvernements pour obtenir le «feu vert» officiel.

M. Frank Dottori, président de Tembec à Témiscaming et M. Bernard Lemaire, président de Papiers Cascades à Kingsley Falls, devaient être mis au courant de cette mauvaise nouvelle dès le début de cette semaine.

Les responsables du dossier estiment que les études effectuées par Tembec comme par Papiers Cascades ne tiennent pas suffisamment compte dans leurs prévisions du coût de l'approvisionnement en bois. Tembec souhaitait par exemple que ce soit Rexfor, une société d'état québécoise, qui soit chargée de l'approvisionnement.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources estime que l'approvisionnement en bois à Port-Cartier constitue une lourde charge financière et il n'est pas prêt à donner une garantie du prix du bois livré à l'usine.

Il estime par ailleurs qu'en dehors de cet aspect, il y a encore beaucoup trop de risques pour que les deux niveaux de gouvernement autorisent une PME à prendre le relais d'une multinationale.

Les deux projets n'avaient pas du tout la même approche technique: Papiers Casca-

des restait dans la production de pâte à papier traditionnelle tandis que Tembec préconisait le passage à la production de pâte à dissoudre.

Même si les deux entreprises se caractérisent par une certaine philosophie sociale, puisque Tembec est cogérée depuis 1974 alors que Papiers Cascades gère avec les travailleurs l'usine de Cabano, il était impossible de réunir les deux approches dans un même projet commun.

Le projet défendu par Papiers Cascades demandait un investissement de \$22 millions, dont \$10 millions fournis par le groupe Papiers Cascades et \$12 millions par des subventions gouvernementales (Société de développement industriel, entre autres).

Le projet de relance signé Tembec nécessitait une importante modernisation estimée à \$65 millions. Là encore, l'entreprise était prête à investir entre \$20 et \$40 millions et demandait aux gouvernements de compléter la mise.

L'usine Rayonier est fermée depuis septembre 1979: elle n'a jamais été vraiment rentable et à sa fermeture I.T.T. a déclaré une perte de \$300 millions. La multinationale cherche à vendre ses actifs de Port-Cartier, depuis deux ans: la brochure publicitaire fait état d'un approvisionnement assuré sur 132,000 kms².

Tout le dossier de Rayonier est à remettre dans le contexte d'une concurrence de plus en plus importante sur le marché des pâtes et papiers aux États-Unis. Bato et Rexfor n'ont pas non plus encore fait connaître le moment où se concrétisera la construction d'une papeterie à Matane, à cause des taux d'intérêts élevés.

À sa fermeture, l'usine Rayonier employait 1,300 personnes. Une éventuelle relance pourrait créer 300 emplois en usine et autant en forêt.

au jour le jour

■ Construction record

Mois d'avril-record pour la construction à Montréal avec 53,8 millions de permis. Montréal a accordé pour \$153,9 millions de permis de construction de janvier à avril 1982, en hausse de \$10 millions sur 1981. La construction résidentielle représente \$51,1 millions: une seule fois Montréal a dépassé ce chiffre. Les permis dans le secteur commercial ont totalisé \$70,2 millions, un record depuis 1976. Enfin les permis dans le secteur industriel représentaient \$2,4 millions et dans le secteur institutionnel \$30,2 millions.

■ Projet de loi S.D.I.

Le projet de loi 75 sur la Société de développement industriel a été déposé hier à l'Assemblée nationale. La SDI verra son mandat élargi aux secteurs touristique et tertiaire moteur. Elle pourra aussi accorder une aide financière accrue aux activités d'exportation et à celles de la recherche et de l'innovation. Le gouvernement pourra confier des mandats spécifiques à la SDI en vue de promouvoir des exportations tandis que le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pourra lui donner des directives sur ses objectifs et son orientation.

■ Pertes pour York Russell

Le Groupe York Russell, qui possède au Québec les compagnies Lacroix et Saint-Laurent Steel, annonce des pertes de \$7,7 millions au premier trimestre et un chiffre d'affaires en baisse de 10%. Au premier trimestre 1981, York Russell avait déjà enregistré des pertes nettes de \$1,3 millions.

■ Céder ses biens meubles

Les entreprises auront un moyen additionnel d'obtenir du crédit auprès des institutions financières grâce au projet de loi 73 déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice. Une personne qui exploite une entreprise pourra désormais lors d'un emprunt céder en garantie ses biens meubles en stock, sans pour autant devoir s'en déposséder.

■ Massey-Ferguson licencie

Massey-Ferguson a mis à pied 1,140 personnes à ses usines de Québec. Après l'annonce de son déficit trimestriel de \$25,7 millions, MF a décidé la fermeture temporaire de son usine d'assemblage de tracteurs ainsi que des licenciements massifs à deux autres usines: il n'y a plus que 150 travailleurs. La compagnie prévoit rouvrir l'usine d'assemblage en septembre.

■ En raccourci

Magnetics International de Montréal a augmenté sa participation dans la compagnie montréalaise Petro-Sun, mais déclare une perte nette de \$118,000 au premier trimestre... La modernisation de la raffinerie de Québec est au programme d'investissements 82 d'Ultramar... La Société canadienne des Postes estime que 88% du courrier est livré à temps contre 80% en avril 81... Porte hausse des prix à la consommation dans la Communauté européenne: 1,2% en avril... **Cominco** espère vendre très prochainement ses \$31,1 millions d'actifs pétroliers aux USA... La cathode de cuivre **Inco** baisse de 3 cents la livre soit 90 cents... **Canchib Resources** déclare une perte nette de \$1,8 millions soit 24 cents par action pour les neuf mois, au lieu d'un profit de \$318,000... **Abitibi-Price** ferme temporairement sa papeterie de Grand Falls (Terre Neuve) à cause des inventaires sur le marché américain... **Royal Trust** offre maintenant la carte American Express... **Stanbel**, de Montréal, lance un dévidoir de corde en rouleau, «Quick cut».

Marie-Agnès Thellier

Fermeture de Sysco?

SYDNEY (PC) — L'aciérie Sysco de Sydney, en Nouvelle-Ecosse, ne rouvrira pas ses portes en août prochain, à moins que les Chemins de fer nationaux ne maintiennent une importante commande de rails. C'est ce qu'affirmait hier soir le premier ministre John Buchanan de Nouvelle-Ecosse qui a toutefois admis que le maintien de la commande du CN est peu probable.

M. Buchanan, donnant une conférence de presse conjointe avec le président de Sysco, Michael Cochrane, a ajouté que l'aciérie ne peut se permettre de reprendre sa production pour des commandes de peu d'importance.

L'aciérie gouvernementale a cessé de produire le mois dernier et a mis à pied quelque 1,400 de ses 2,000 ouvriers.

Ces mesures ont été adoptées afin de ralentir l'endettement de l'aciérie. Ses dirigeants avaient alors exprimé l'espoir de reprendre la production en août, alors qu'une commande du CN, pour 88,000 tonnes de rails, devait être ratifiée.

Il est peu probable, toutefois, dans la conjoncture économique actuelle, que le CN puisse se permettre de commander 88,000 tonnes de rail ou même une quantité appréciable.

«Le CN est actuellement à réviser ses besoins», de dire M. Cochrane qui a ajouté qu'en raison des pertes considérables de cette compagnie ferroviaire au premier trimestre de l'année, je prévois que cette commande sera très inférieure à 88,000 tonnes».

Il a conféré lundi avec des dirigeants du CN à Montréal et ces derniers n'ont pu confirmer la commande anticipée par Sysco.

Selon le premier ministre Buchanan, qui a refusé de donner des chiffres précis toutefois, il faudrait que le CN ratifie en entier ou en presque totalité la commande prévue pour justifier une reprise de la production à la Sysco.

Dévaluation du franc français?

LONDRES (Reuter) — La rumeur d'une dévaluation du franc français, alimentée par des propos prêtés au président François Mitterrand, a provoqué mardi une forte poussée du dollar sur le marché des changes.

Lors d'une interview accordée la semaine dernière à des journalistes américains, le chef d'État français aurait, par certaines remarques,

donné à penser que le franc puisse être, soit dévalué, soit retiré du système monétaire européen (S.M.E.).

Ces remarques et l'interprétation qui en a été faite ont été démenties de source autorisée à Paris.

À Londres, le billet vert a atteint son cours le plus élevé depuis huit mois par rapport au franc suisse, et depuis cinq semaines par rapport au

Deutschmark. Mardi, en clôture, il affichait 6,1725 francs français contre 6,1250 vendredi, 2,3753 du contre 2,3468 et 2,0198 francs suisses contre 1,9895.

La livre sterling, bénéficiant des nouvelles des Malouines, s'est consolidée à 4,2474 dm contre 4,2075 et à 11,0303 francs français contre 10,9575 vendredi. Elle s'est raffermie par rapport au dollar, affichant en clôture 1,7880.

Les "Fructificateurs" Commerce: des placements garantis.

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI PAR LA BANQUE DE COMMERCE**

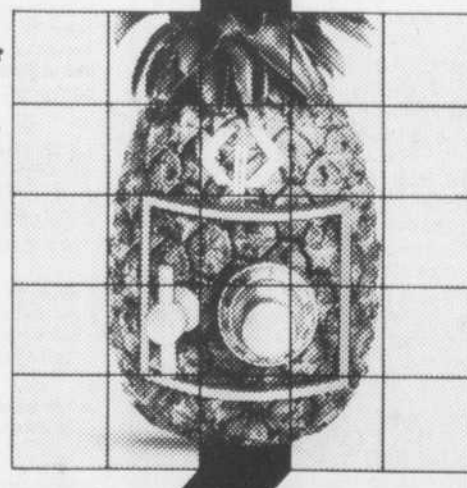
16 1/2 %

NON ENCAISSABLE AVANT TERME!

*Ce taux peut varier selon le montant et la durée. Période de 3 ans. Intérêts versés annuellement.

**Émis par La Société d'Hypothèques CIBC et garanti par la Banque de Commerce

Ça porte fruit!



Dépôt minimum de \$1 000. Renseignez-vous. D'autres taux avantageux sont offerts pour des périodes plus courtes ainsi que d'autres modes de paiement des intérêts. Ces taux peuvent être modifiés sans préavis.



BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

CARTES D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL,
HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

INVESTISSEZ AVEC
MESURE, ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tél.: (514) 934-0272
Téléc. 05-268656, Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

Cours correctifs individuels
En mathématiques, de la 6e au sec. V. Dr Jean Auger — Orthopédagogue. Diagnostic et correction (22 ans d'expérience).
Bur.: 389-5001

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LAVERY, O'BRIEN
Avocats
Claude Lavery, C.R.
M. Carlyle Johnston, C.R.
Jerome C. Smyth, C.R.
Paul F. Carrière
Douglas S. Pryde
Jean Bélanger
Jean Gauthier
Jacques Nels
Edouard Baudry
Pierre Caron
André Laroche
Paul Carrière
Jean-Pierre Casavant
Claude Balfanzon
Ian Rose
Marie-Josée Vachon
Richard A. Hince
Hélène Langlois
Alain Gascon
Daniel A. Dagenais
Richard F. Dolan
Louise Cérat
Louis Dumont
Anne Duquette
Conseil
George W. Hall, O.C.
31e étage, 2 Complexe Desjardins
C.P. 156, Place Desjardins
Montréal, H5B 1G4
Téléphone: 288-7811
Les Terrasses de la Chaudière, Suite 400
25 rue Edith Hall, Québec J6Y 6N4
Téléphone: (619) 770-0840

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec
Montréal
Ottawa
Toronto
Calgary
Edmonton
Vancouver
Rimouski
Trois-Rivières
Sherbrooke
Saint-Hyacinthe
Gatineau
Kitchener
Sept-Îles
Matane
Gaspé
Coaticook
Amos
Hinton

TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE
NOTAIRES
SUITE 1200, 620 QUÉBEC, BOULEVARD DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ. H3B 1P3. TEL.: 866-9671

HERBERT H. TEES
JOHN H. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON
HARVEY A. CORN
DAVID WHITNEY
PIERRE LAPORTE
GÉRARD DUCHARME
PIERRE VENNE
ANDRÉ A. BOILEAU
E. BRUCE MOISEL
BERTRAND DUCHARME
ALAIN CASTONGUAY
YVES PRÉVOST
LUCIE HOUE
NORBERT SPORCK
JAMES T. TAYLOR
DANIELLE DROLET
ESTHER RHEAUME
JOHANNE MASSON

Offensives Mesa-Cities

NEW YORK (AFP) — Deux importantes compagnies pétrolières, Cities Service et Mesa Petroleum, ont entamé hier une bataille boursière, chacune tentant de prendre le contrôle de l'autre.

Mesa Petroleum a annoncé une offre publique d'achat visant à acquérir une majorité des 77,9 millions d'actions de Cities Service au prix de \$50 l'unité. Mesa détient déjà 5,3% de ces actions.

Cities Service a pour sa part offert \$17 l'action pour 37 millions d'actions de Mesa Petroleum (51% des actions), soit une OPA de \$629 millions.

Cities Service a enregistré l'an dernier une perte de \$49,2 millions sur un chiffre d'affaires de \$8,6 milliards.

• TRADUCTION: Textes généraux, techniques, littéraires

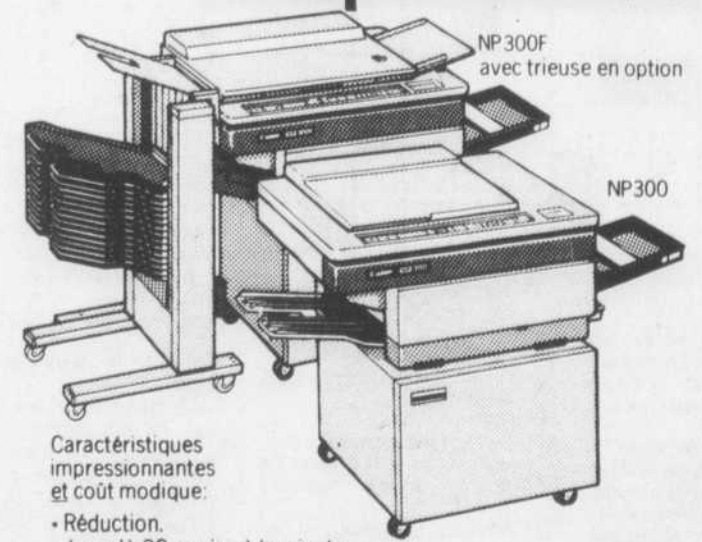
MEILLEURS TARIFS
ÉCHANTILLON TRADUIT GRATUITEMENT

• MANUSCRIT À RÉCRIRE? BIEN SÛR!
• RÉDACTION ET CORRECTION DE TOUS GENRES DE DOCUMENTS

MAISON BIEN COTÉE - RÉFÉRENCES ENVIABLES

Guy Maheux éditeur enr.
(514) 272-3256
7705, boul. de l'Acadie, bureau 101 Montréal

GE introduit
Les copieurs compacts aux multiples fonctions



Caractéristiques impressionnantes et coût modique:

- Réduction.
- Jusqu'à 30 copies à la minute.
- Reproduction de format état à format grand livre.
- Panneau de commande à touches sensibles.
- Micro-ordinateur et auto-diagnostic.
- Trieuse en option.
- Dispositif d'alimentation des documents sur le NP300F.
- Procédé Canon exclusif de développement par projection de toner sec, assurant une qualité incomparable des copies et même la reproduction parfaite des demi-tons et des bleus.
- Plus de perfectionnements, à moindre coût.

Canon
COPIEURS SUR PAPIER ORDINAIRE
NP
300/300F

O.E. inc. Cie Canadienne d'Équipement de Bureau
5990 Côte de Liesse, H4T 1V7

Pour de plus amples renseignements appelez
Marc Paquet, poste 270
342-5151

GE

Le CTC veut en savoir davantage sur les banques

par Claude Turcotte

OTTAWA - Le Congrès du travail du Canada (CTC) a soutenu hier que «le Parlement et le public canadien ne sont pas en mesure d'évaluer objectivement la manière dont les banques usent de leur privilège de créer le crédit et que, somme toute, les banques échappent à l'obligation de rendre compte de l'exercice de leurs privilèges et de leur pouvoir».

Comparaissant devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, qui cherche à établir si les banques font des profits excessifs, les représentants du CTC ont fait valoir que par rapport aux systèmes bancaires étrangers, «l'industrie bancaire canadienne est plus concentrée, moins réglementée et moins connue; les banques canadiennes en divulguent moins long au public sur leurs affaires et la loi est moins sévère à leur égard».

M. Donald Montgomery, secrétaire-trésorier du CTC, a même dit que les banques se comportaient à la manière d'une société secrète. «Est-il vrai, a-t-il demandé, que les cinq plus importantes banques se réunissent régulièrement et

agissent ensuite comme un cartel?»

M. Montgomery a déclaré que «si on en savait autant sur les banques que les banques en savent sur les gens à qui elles prêtent, nous serions en très bonne position pour porter jugement.»

Le CTC a demandé aux députés de faire en sorte que les banques soient contrôlées de la même façon que les citoyens et les compagnies au Canada. En guise d'exemple, M. Montgomery a mentionné la réglementation en vigueur dans la radiodiffusion.

Le CTC a fait remarquer que «dans la conjoncture actuelle, où presque tout le monde sort perdant, il y a une exception notable: les banques».

Sur les profits des banques, le CTC a tenu le langage suivant: «Les profits sont-ils trop élevés ou trop faibles? Cela dépend beaucoup de la perspective. Ceux qui réalisent des profits ne les trouvent jamais trop élevés et les jugent nécessaires pour solidifier les assises de l'entreprise.

«Sont-ils trop élevés ou trop faibles du point de vue de l'économie? Cela dépend beaucoup en général de l'usage qu'on en fait: sont-ils réengagés au pays et de quelle façon? Ou sont-ils investis à l'étranger? Dans le cas des bénéfices réalisés par les banques on en sait très peu sur leur usage parce que les affaires des banques demeurent pratiquement cachées au public. Du point de vue des syndicats, des travailleurs et de la multitude des chômeurs, les bénéfices des banques en 1981 ont été indubitablement excessifs et injustes».

Par ailleurs, le CTC n'a pas reproché aux banques les taux d'intérêt; il a critiqué à ce propos les politiques fiscales et monétaires du gouvernement fédéral. «Les politiques du gouvernement Reagan aux États-Unis, de même que leur coupie servile au Canada, ont poussé l'économie mondiale vers des mers inexplorées», estime le CTC.

Pour ce qui est du système bancaire canadien, le CTC ramène ses préoccupations à quatre aspects particuliers:

- la répartition intersectorielle du crédit;
- la répartition du crédit entre emprunteurs est-elle une pratique juste; par exemple, les petits emprunteurs sont-ils traités équitablement par rapport aux gros?
- l'envergure considérable que prennent rapidement les opérations internationales du système bancaire canadien et les conséquences qui peuvent en résulter pour leurs opérations au pays et pour l'orientation de la politique des taux de change;
- les relations de travail dans l'industrie bancaire.

Décès

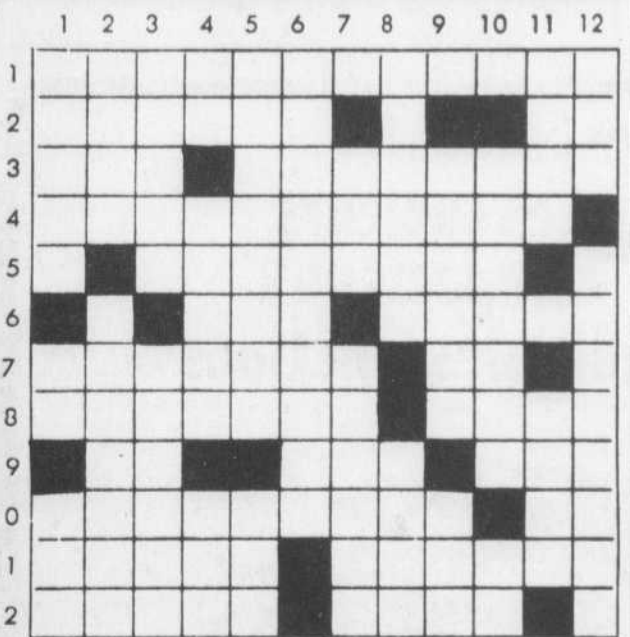
Les avis de décès doivent nous parvenir avant 18 heures pour publication le lendemain.

ÉLIE-BRANCAUD, Pierrette. — A St-Sauveur, le 30 mai 1982 à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Pierrette Brancaud-Elie. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Pierre-Claude, Monick, Jean-Jacques, Jean-François, Bernard et Brigitte ainsi que ses petits-enfants et son compagnon Dr. Fernand Lalonde. Les funérailles auront lieu le jeudi 3 juin. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745 boul. Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 10 h 00, et de là au cimetière lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

QUIRION, Marie-Laure. — A Québec, le 31 mai 1982, est décédée subitement Marie-Laure Ferland, épouse de feu Raymond Quirion. Elle laisse dans le deuil ses fils, Joseph-Marie, Oblat de Marie-Immaculée d'Ottawa et Fernand de Montréal, ses filles, Soeur Agnès, Bénédicte de Mont-Laurier, Françoise de Trois-Rivières (Paul Couture), Cécile d'Oka (Jean de Girard), Hélène de Ste-Foy (feu Gérard Rouleau) et de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants. La messe des funérailles aura lieu le jeudi 3 juin à 11h00 à l'église St-Mathieu de Ste-Foy. Le convoi funèbre partira des salons Lépine-Cloutier Ltée, 2815 chemin Quatre-Bourgeois à Ste-Foy.

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS



Horizontalement

- 1—Qui prépare.
- 2—Consacrer par les saintes huiles. — Métal précieux.
- 3—Unité de travail. — Fable présentant une vérité morale.
- 4—Commerce du teinturier.
- 5—Persistance de caractères larvaires à l'état adulte, chez certains animaux.
- 6—En passant par. — Fait son testament.
- 7—Inhabité. — Notre-Seigneur.
- 8—Réception que l'on fait à quelqu'un. — Préfixe qui, placé devant une unité de mesure, la multiplie par un billion.
- 9—Coups de baguette. — Personne sotte. — Propre.
- 10—Réunit en un centre. — À demi.
- 11—Assister. — Ame.
- 12—Arrêt ou ralentissement d'un liquide organique qui circule. — Poitrine d'une femme.

Verticalement

- 1—Il écrit des vers. — Renforce l'affirmation. — Événement fortuit.
- 2—Verbe gai. — Décroissement de la lune dans son dernier quartier.

Solution d'hier

1 OREILLONS HA
2 ZINGUER TAUX
3 OZONE GRATINE
4 NANO MIELLE
5 INCROYABLE V
6 SOIE EQUERRE
7 ANA ELUS OUT
8 TETANIE PNEU
9 ILLOT BATER
10 OFFICE ARA E
11 NU OH ANIME
12 TAS FICATRE

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

LA COMMISSION SCOLAIRE DE GAGNON

demande un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Attributions caractéristiques:

L'emploi de Directeur général d'une commission comporte la responsabilité totale de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation), l'ensemble des programmes et des ressources de l'organisme pour l'ensemble des unités administratives, les établissements et les champs d'activités: l'enseignement, la vie étudiante, le personnel, les finances, l'équipement, le secrétariat général, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Qualifications minimales requises:

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle mais de préférence de deuxième cycle;
- Dix (10) années d'expérience, de préférence dans le milieu de l'éducation, dont au moins cinq (5) dans un emploi de cadre;
- Une habileté à résoudre des problèmes administratifs et techniques complexes.

Salaire:

Selon la politique administrative et salarial en vigueur pour une commission scolaire de moins de 1000 élèves.

Toute demande d'emploi et le curriculum vitae doivent être parvenus le ou avant le 15 juin 1982, au:

Directeur du personnel
Commission Scolaire de Gagnon
C.P. 490
Gagnon, Qué. G0G 1K0

les plaisirs du BRIDGE

Je l'appelle le coup de l'altermoïement

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord
Vulnérables: Nord-Sud

Nord
♦ A R 8 4
♦ 4 3 2
♦ R V
♦ A R D 5

Ouest
♦ V 6
♦ D 8 7 6
♦ 10 9 6 2
♦ 10 4 2

Est
♦ D 9 5 3
♦ R
♦ A D 7 4 3
♦ V 7 6

Sud
♦ 10 7 2
♦ A V 10 9 5
♦ 8 5
♦ 9 8 3

Les enchères:
Nord Est Sud Ouest
1 ♦ passe 1 ♦ passe
2 ♥ passe 3 ♥ passe
4 ♠ passe 4 ♠ passe

Entame: le 10 de carreau par Ouest.

La main ci-dessus présente une manipulation défensive admirable. Elle prouve que le bon jeu ne se fait pas seulement sur la valeur de chacune des cartes jouées mais plutôt sur la portée, l'influence qu'aura le jeu de chaque carte jouée au bon moment.

Le bridge est constitué de mille et une règles et d'un nombre dix fois plus grand d'artifices ou de tours de jeu ou de tours de main. La donne suivante met en relief le fait qu'une carte affranchie fait toujours une levée mais pour le défenseur le moment de jouer cette carte est d'une importance capitale pour la chute du contrat adverse.

L'équipe Nord-Sud par de bonnes enchères en arriva au meilleur des contrats, 4 coeurs et la plupart des joueurs accomplirent ce jeu à cause d'une faille dans la défense adverse. A remarquer aussi que la deuxième déclaration de Nord, l'ouvreur de deux sans-

atout décrit une force de 19-20 points et qu'elle n'est pas impérative selon le système Standard American. Le répondant peut très bien passer parole après cette enchère car il n'a que le strict minimum de 6 points.

Sud opta pour déclarer une seconde fois sa suite de 5 coeurs; il aimait mieux jouer en couleur ayant une faiblesse bien prononcée en carreau. Il donnait aussi à son coéquipier l'option de déclarer selon la texture de son jeu le contrat de 4 coeurs ou de 3 sans-atout.

C'est alors que Nord avec le soutien de trois atouts dans la couleur de son partenaire qui en possédait au moins 5, déclara 4 coeurs.

La stratégie qu'employa Ouest pour occasionner le déclarant à ne pas réaliser son contrat est très intéressante et ingénieuse au possible.

L'ouverture se fit du 10 de carreau et Est remporta les 2 premières levées avec sa Dame et son As et il joua en troisième carte un petit trèfle. Le 10 d'Ouest força le mort à prendre la levée avec sa Dame. Un petit coeur fut joué et le déclarant captura le Roi d'Est avec joie; il ne perdit qu'un atout, la Dame, et il accomplira son contrat croyant, misant fort sur la suite de 4 trèfles que possédait le mort. Il fit suivre le Valet de coeur, Ouest joua le 7 et Est ne fournit pas. Il joua le 10 et c'est alors que Ouest s'empara de la levée. Et le spectacle fut terrible pour le déclarant car par le fait du jeu de cette Dame d'atout au bon moment, le contrat et la victoire croulaient devant lui. La main n'ira plus au déclarant afin qu'il enlève le dernier atout de la main d'Ouest, et quelle que soit la manière dont le mort jouera ses cartes le 8 d'atout ne sera pas capturé par le 9 du déclarant et il contribuera à donner la levée de chute aux défenseurs. Voilà ce que vaut au bridge l'altermoïement.

Professeurs en sciences administratives

Le département des sciences administratives de l'Université du Québec à Hull dessert des programmes de 1er cycle (Administration, Sciences comptables, Relations industrielles et Informatique) et de 2e cycle (Maîtrise en gestion de projet, Certificat de 2e cycle en management des services publics régionaux), ainsi qu'une gamme de certificats au 1er cycle (Administration, Informatique, Economique, Sciences comptables). Ce département est à la recherche de professeurs réguliers dans les disciplines suivantes:

DISCIPLINES

SCIENCES ADMINISTRATIVES:

DOMAINE D'EXPERTISE

Management, Personnel, Marketing, Administration publique

Méthodes quantitatives

RELATIONS INDUSTRIELLES:

Négociation collective, Gestion des ressources humaines

INFORMATIQUE:

Informatique

SCIENCES COMPTABLES:

Comptabilité

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES:

Traitement: Selon la convention collective en vigueur

Date d'entrée en fonction: Juillet 1982

Lieu de travail: Hull

Date limite: Faire parvenir votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant 17h00 le 11 juin 1982

Adresse de la correspondance:

Directeur du département des sciences administratives
Université du Québec à Hull
Case postale 1250, succursale B
Hull, Québec J8X 3X7



Université du Québec à Hull

H81-82-055

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

Une école privée de niveau secondaire à Montréal, recherche un professeur de français, 1er et 2e cycle.

Exigences:

- Formation universitaire en français
- Qualification légale
- Expérience pertinente

Faire parvenir votre «curriculum vitae» à:

C.P. 577
Snowdon
Montréal (Québec)
H3X 3T7



Collège de la
région de l'amiante

PROFESSEURS

INFORMATIQUE:

Poste régulier à temps complet pour 1982-83.

QUALIFICATIONS REQUISES: Bacc. en informatique.

TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE:

Poste à temps partiel (43%) automne 1982.

QUALIFICATIONS REQUISES: Bacc. en sciences humaines ou l'équivalent et expérience de travail en éducation spécialisée.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae et les documents pertinents attestant leur scolarité et leur expérience au plus tard le 9 juin 1982 à:

COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE
Direction des services au personnel
672 sud, boulevard Smith
Thetford Mines, QC G6G 1N1



Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

La Faculté de l'éducation permanente recrute chaque année des chargés de cours pour dispenser les enseignements offerts dans le cadre de ses certificats:

Animation, Animation de la vie étudiante, Animation pédagogique des bibliothèques, Consommation et famille I et II, Coopération, Créativité, Criminologie I et II, Culture et civilisation, Éducation par l'activité physique, Enseignement des mathématiques et des sciences au primaire, Enseignement du français, langue seconde, Études québécoises, Droit, Gérontologie, Information et journalisme, Intervention pédagogique au primaire, Loisirs, Publicité, Recherche documentaire et rédaction française, Relations industrielles I et II, Relations publiques, Santé et sécurité du travail, Sciences de la communication, Sciences infirmières: milieu clinique — organisation des soins et éducation — santé communautaire, Toxicomanies, Traduction I et II.

La politique cadre d'embauche des chargés de cours de la Faculté est la suivante:

- détenir de préférence un diplôme de troisième cycle; une maîtrise ou l'équivalent est exigée

- avoir de préférence une expérience professionnelle ou sociale d'environ cinq (5) ans; une expérience professionnelle ou sociale, pertinente et significative d'au moins trois (3) ans est exigée

- une expérience en éducation des adultes de préférence au niveau universitaire est souhaitée.

Les dossiers seront étudiés en fonction des besoins de la Faculté.

Les personnes intéressées à dispenser un enseignement sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae à:

Vice-décanat aux ressources humaines
Faculté de l'éducation permanente
Université de Montréal
C.P. 6128
Montréal, Québec
H3C 3J7



Conseil national
de recherches Canada

National Research
Council Canada

AGENT D'INFORMATION (Relations avec les médias)

Le Service de l'information et des relations publiques du Conseil national de recherches du Canada offre un poste d'Agent d'information (Relations avec les médias). Dans la Section des relations avec les médias, assurer la liaison auprès de représentants de la presse, mettre sur pied des activités publicitaires et de vulgarisation; préparer les conférences et les salles de presse ainsi que la documentation requise; répondre aux demandes de renseignements des médias; trouver des sources d'information; recueillir des données et écrire des communiqués de presse et des articles à publier dans les journaux et revues; organiser le réseau de distribution et analyser l'efficacité des relations avec les médias des points de vue de l'utilisation et de la réponse; rédiger et réviser les textes de certaines publications de la direction.

Les candidat(e)s doivent avoir un diplôme universitaire, en journalisme de préférence, ou dans un domaine des sciences ou du génie ainsi qu'une aptitude manifeste à rédiger des articles de presse ou scientifiques et plusieurs années d'expérience pertinente et récente. Les personnes ne possédant pas les diplômes requis, mais de longs états de service peuvent poser leur candidature. La connaissance de la langue française et de la langue anglaise est essentielle pour ce poste.

Traitement: jusqu'à 36 874 dollars par année, selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario K1A 0R6. Veuillez donner la référence PRIS-82-1.

Canada



centre
hospitalier
de gatineau

Nouveau centre hospitalier de soins généraux et spécialisés de 323 lits en cours de construction dont l'ouverture est prévue pour l'été 1983.

DIRECTEUR DES FINANCES

Le directeur des finances devra élaborer et mettre en œuvre tous les systèmes de gestion appropriés aux activités financières et contrôler les approvisionnements de tous les équipements spécialisés et ordinaires requis pour le fonctionnement de l'établissement en vue de permettre l'ouverture du centre hospitalier dans les délais fixés. Il participera au recrutement et à la sélection du personnel cadre de sa direction.

Exigences:

Formation universitaire en sciences comptables ou de l'administration. Quatre (4) ans minimum d'expérience pertinente dans un poste de responsabilité comparable dans le réseau des affaires sociales.

Rémunération:

Suivant les qualifications du candidat et la politique de rémunération des cadres du M.A.S. (classe 17).

Inscription:

Faire parvenir votre candidature et votre curriculum vitae avec attestations appropriées dans une enveloppe marquée du titre du poste convoité avant le 16 juin 1982 à:

M. Jean Laporte
Directeur général
Centre hospitalier de Gatineau
C.P. 2000
Gatineau, Qc J8P 7H2

Une sonorité à l'étroit à la PdA

par Gilles Potvin

Orchestre philharmonique d'Israël. Concert présenté par la Fondation culturelle Canada-Israël. Chef d'orchestre: Zubin Mehta. Soliste: Itzhak Perlman, violoniste. Programme: Le Mandariner merveilleux, suite op. 19 (Bartok), Concerto en mi mineur, op. 64 (Mendelssohn), Symphonie no. 1, en do mineur, op. 68 (Brahms). Au théâtre: Maisonnette de la Place des Arts, lundi soir.

Les visites de l'Orchestre philharmonique d'Israël ont été

passablement fréquentes ici depuis la première en 1951, année où Serge Koussevitzky dirigeait le célèbre ensemble au Forum. Cette année, la tournée nord-américaine veut souligner le centenaire de la naissance de son fondateur, le grand violoniste Bronislaw Huberman, qui mit l'orchestre sur pied en 1936, son premier concert étant dirigé par nul autre qu'Arturo Toscanini.

Aujourd'hui, cet orchestre compte parmi les grandes formations mondiales et compte

quelque cent musiciens. Après avoir été le conseiller musical, Zubin Mehta en assume la direction artistique depuis 1979. Pour répondre à la demande de ses 32.000 abonnés, l'orchestre doit présenter 14 séries de concerts, ce qui est sans doute un record si l'on songe que la population d'Israël est d'environ 3,5 millions seulement.

Par son style et sa sonorité, l'orchestre israélien se situe quelque part à mi-chemin entre les formations américaines

et européennes. Les cordes affichent une sonorité ronde, pleine et moelleuse. Les attaques et l'articulation sont d'une précision jamais défailante, tout comme les bois, les cuivres et la percussion. Le cadre restreint du théâtre Maisonneuve a cependant franchement nui à la plénitude et à la gravité des grands tuttis, principalement dans l'oeuvre de Bartok, où ils sont particulièrement puissants.

Par contre, l'enceinte convenait parfaitement aux dimensions classiques du concerto de Mendelssohn dont le soliste, Itzhak Perlman, a présenté une exécution en tous points admirable.

Arrivé à la symphonie de Brahms, Zubin Mehta et ses musiciens avaient sans doute réalisé davantage les limites de l'acoustique de la salle et il en est résulté une exécution beaucoup plus équilibrée au plan sonore. L'oeuvre célèbre s'est déroulée sans heurt, dans un climat d'expression intense et de ferveur, aboutissant à une péroration éclatante et majestueuse.

Gilles Potvin, lauréat du CCM

Parmi les lauréats des prix 1982 du Conseil canadien de la musique (CCM), remis en fin de semaine, figurent les auteurs de la monumentale *Encyclopédie de la musique au Canada*, MM. Helmut Kallman, Kenneth Winters et Gilles Potvin. Ce dernier, comme on sait, est critique musical au DEVOIR.

«Leur érudition et leur dévouement leur méritent toute notre admiration», a af-

firmé M. George Laverock, président du CCM. Pour le moment, l'*Encyclopédie* n'est disponible qu'en anglais (University of Toronto Press) mais la version française doit sortir cet automne chez Fides.

À l'occasion de la même cérémonie, M. Charles Dutoit, directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Montréal, a reçu le prix d'Interprète de l'année.

La récession frappe les galeries d'art

par René Viau

Victimes de la récession, de nombreuses galeries ont traversé avec peine cet hiver «difficile» et les fermetures se multiplient à Montréal.

Après s'être consacrée durant plus de cinq ans à l'estampe sous toutes ses formes, la galerie l'Aquatine a dû fermer ses portes en mai dernier par un «dérochage» parodiant le rituel du vernissage. Les galeries Lauzé et Colbert, en faillite, ont également fermé leurs portes. Les affaires étant trop mauvaises. D'autres, telles les galeries Impression ou la galerie Martine Hénauld, qui avait pignon sur la

rue Crescent, se replient sur le secteur plus lucratif de l'encadrement. Martine Hénauld abandonne la tenue d'exposition «jusqu'à ce que la conjoncture économique soit plus propice à la vente de tableaux et d'objets d'art».

Par ailleurs, une galerie plus «expérimentale» comme la galerie Motivation V devra déménager, obligée par le propriétaire de l'immeuble qu'elle occupe à payer des frais d'entretien, de réparations, de chauffage et de nettoyage totalisant \$6.386. «La compagnie Trizec, propriétaire de l'immeuble, cherche en fait à nous mettre dehors par tous les moyens», explique Jacques Charbonneau,

animateur de la galerie.

Dans bien des galeries, c'est un concert de lamentations. On se plaint que les chiffres d'affaires ont chuté d'une façon abrupte cette année. Seul le marché de l'art traditionnel et du figuratif semble moins touché.

«Les gens viennent mais n'achètent pas», déplore Mme Bordeleau, propriétaire de la galerie Les deux B, rue Saint-Denis. Sa galerie compte de plus en plus sur l'encadrement pour boucler les fins de mois. Pour faire face à la situation difficile, cette galerie s'est regroupée avec d'autres établissements du même secteur, «les galeries du haut Saint-Denis» mettant en commun certaines activités de promotion, réalisant ainsi des économies appréciables par les temps qui courent.

La galerie Les deux B

compte parmi ses public-cible une majorité d'enseignants, de cadres, de personnes qui oeuvrent dans la fonction publique et qui achetaient pour un maximum de \$3.000 d'oeuvres d'art par année. «Ces gens-là ne veulent plus se lancer cette année», dit Mme Bordeleau.

un film de LAURENT HEYNEMANN
avec PHILIPPE NOIRET et JEAN ROCHEFORT

IL FAUT TUER BIRGIT HAAS

Le DAUPHIN 1
4801 RUE D'IVERVILLE 721-6000

LUN. À VEN. 7.20 - 9.20
SAM.-DIM. 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20

Didier FARRE présente

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs

LES UNS ET LES AUTRES

Le PARISIEN 1
4801 STE CATHERINE O 866-3856

TOUS LES JOURS À
1.00, 4.45, 8.30

UN FILM EXCEPTIONNEL, 14 ANS

DIVA

UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX

ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053

SEMAINE
7.30 & 9.40

BEN GAZZARA ORNELLA MUTI

UN FILM DE MARCO FERRERI

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE

Le PARISIEN 4
4801 STE CATHERINE O 866-3856

1.20, 3.20, 5.20, 7.20 et 9.25

La révélation d'un art authentique

EXPOSITION des émaux sur cuivre d'Étienne Windisch

jusqu'à dimanche

Horaire de la galerie: mar, mer, jeu, ven. de 10h à 18h. Sam. de 10h à 17h. Dim. et lun. fermé.

Galerie d'Art au CLUB CANADIEN

436 est Sherbrooke, Montréal 844-9010 (Métro Sherbrooke)

danse lab

pildow

pour la première fois du Lac St-Jean: DANSE ET MUSIQUE EXPÉRIMENTALES avec le groupe "TALI"

3-4 et 5 juin, 21h.

"Maternité."
"Foutrages."
"Coloris."

"VÉHICULE-ART"
307 rue Ste-Catherine Ouest
Billets à 4,00\$ - Rés.: 844-9623

REQUIEM G. Fauré

MAGNIFICAT J.S. Bach

Solistes:
Sylviane Alain, soprano; Claude Roy, soprano; Paul Verschelden, mezzo soprano; Georges Coulombe, ténor; Claude Létourneau, Baryton.

avec
Le Choeur & l'Orchestre ARS PHILHARMONIA

sous la direction de Yvan Provost

le samedi, 5 juin 1982, à 20h.

St. James United Church
463, Ste-Catherine ouest

Billets: 5.00\$. Étudiants et Age d'Or: 3.50\$

En vente chez: Archambault Musique, 500 est, Ste-Catherine, Maxmusique, 276 ouest, Sherbrooke et Musique Internationale, 1334 ouest, Ste-Catherine.

Pour sortir de l'impasse...

CE SOIR... 21:00 HEURES,

SUR SCÈNE

ARLEQUIN: 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) ou (288-4261) — Raymond Devos, jusqu'à 6 juin. Mar. à sam. 20.00. Dim. 19.00.

CENTRAUR: 453 François-Xavier (288-3161) — "The riddle of the world" de David French. Mise en scène: Henry Taravainen. Avec Richard Greenblatt. Mar. à sam. 20.00. Dim. 19.00. Matinée: sam. 14.00.

CARGO: 4177 St-Denis, Ste-Église — "Vies privées", par le Théâtre Les Enfants du Paradis, les 2, 3 et 4 juin 21 h 30. Avec la participation de Ron Allen et David Pitch. Int.: 523-675.

CAFÉ MOLIERE: 1200 St-Hubert (844-7000) — "J'oggne-tu ou chus poggne" de Jocelyne

VIE ET MORT DU ROI BOITEUX

de Jean-Pierre Ronfard

La Cité et la Mort

Le Nouveau théâtre expérimental à Espace libre du 2 au 20 juin (relâche le lundi) — 20 h 30.

1945 rue Fullum — \$7 — Réservations: 521-4191

L'ÉVÉNEMENT

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Poul et Rigol
9.30 Animaparc
9.45 Tape-tambour
10.00 Pépino
10.30 Magazine-Express: "Lecture rapide", avec Hélène Tirole "Les tournaux", avec Madeleine Plamondon. Chronique des livres pour enfants avec France Dauphin
11.00 C'est un animal des animaux
11.30 "Le cygne". Série documentaire réalisée par Lester et Jesser Cooper. Les aventures de Tom Sawyer avec Roland Demont, Marc di Napoli et Jacques Blodau
12.25 Le téléjournal
12.30 Allô Bou Bou
12.30 Femme d'aujourd'hui
13.30 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 D'iberville

17.00 Tête-à-tête
17.00 Festival de jazz de Montréal
22.00 Émission spéciale: Visite du pape Jean-Paul II
22.30 Le téléjournal
22.30 Les nouvelles du sport
22.30 Cinéma: "Nais" (Francis 1945) Drame réalisé par Marcel Pagnol, avec Fernandel, Raymond Pellegrin et Jacqueline Bouvier
22.30 Fin des émissions

Horaires en cas de pluie:
19.00 Grizzly Adams
19.00 Aventures
20.00 Ciné-soleil: "Eric Tabarly et les autres". Documentaire
21.30 Festival de jazz de Montréal
22.00 Émission spéciale: Visite du pape Jean-Paul II
22.30 Le téléjournal
22.30 Les nouvelles du sport
22.30 Cinéma: "Nais" (Francis 1945) Drame réalisé par Marcel Pagnol, avec Fernandel, Raymond Pellegrin et Jacqueline Bouvier
22.30 Fin des émissions

10 CFTM
11.10 Horaire
11.15 Gronio & Cie
11.45 Les Sateilopettes
12.15 10 h 50 informe
12.30 La bonne franchise
13.00 Votre amie Suzanne
13.00 "Parlons-en: 'Pour un ou un ou...'"

CINÉMA

ASTRE I: 9480 Lacordaire (327-5001) — "La mort large" 19 h 45; "Long week-end" 21 h 20
ASTRE II: "A-t-il un pilote dans l'avion" 19 h 30; "Popeye" 21 h 05
ASTRE III: "Arthur" 19 h 15; 21 h 15
ASTRE IV: "Photographie de petites verges" 19 h 30; "Voyantes érotiques" 20 h 50; "Désirs secrets des pucelles" 21 h 15
ASTRE V: 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Arthur" 19 h 15; 21 h 15
BEAVER: 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "The love couch" 11 h 10; 13 h 25; 15 h 50; 18 h 15; 20 h 40; "The master & Ms Johnson" 12 h 10; 14 h 25; 16 h 50; 19 h 20; 21 h 45
BERRI I: 1280 St-Denis (288-2115) — "Coup pour coup" 13 h 10; 15 h 10; 17 h 15; 19 h 20; 21 h 25
BERRI II: "Chez Porky" 13 h 10; 15 h 15; 17 h 25; 19 h 30; 21 h 40
BERRI III: "Happy birthday, soulaitez de ne jamais être invité" 12 h 45; 14 h 55; 17 h 05; 19 h 15; 21 h 15
BERRI IV: "Devoirs de vacances" 12 h 55; 15 h 05; 17 h 15; 19 h 20; 21 h 30
BERRI V: "La femme d'à côté" 13 h 30; 15 h 35; 17 h 30; 19 h 45; 21 h 50
BIJOU: 5030 Papineau (527-9131) — "Vacances érotiques" 12 h 15; 15 h 45; 19 h 28; "Sybille" 13 h 07; 16 h 41; 20 h 25; "Tendres souvenirs d'une bouche gourmande" 14 h 26; 18 h 00; 21 h 44
BONAVENTURE I: 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Dead men don't wear plaids" 17 h 15; 19 h 15; 21 h 15
BONAVENTURE II: "On golden pond" 17 h 15; 19 h 15; 21 h 15
BROSSARD I: Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5960) — "Chez Porky" 19 h 50; "Chasse à mort" 18 h 15; 21 h 40
BROSSARD II: "Conan the barbarian" 19 h 05; 21 h 20
BROSSARD III: "La vallée de la mort" 18 h 00; 21 h 35; "Police frontière" 19 h 40
CARRÉ ST-LOUIS: 3900 St-Denis (842-2361) — "Amour jeune, amour chaud" (11 h 30; 15 h 00; 18 h 35; 22 h 05) "Deux gamines perverses" 12 h 30; 16 h 05; 19 h 40; "Ursula, la belle Danseuse" 13 h 45; 17 h 20; 20 h 55
CHAMPLAIN I: 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "La vallée de la mort" 18 h 20; 21 h 55; "Police frontière" 20 h 00
CHAMPLAIN II: "La maison du lac" 19 h 30; 21 h 30
CHATEAU I: 6955 St-Denis (721-1103) — "Scandale" 12 h 45; 14 h 30; 16 h 05; 17 h 50; 19 h 35; 21 h 20
CHATEAU II: "Brigade anti-viol" 12 h 30; 15 h 40; 18 h 50; 21 h 50; "Les Zombies venues d'ailleurs" 14 h 10; 17 h 20; 20 h 20
CINÉMA DE MONTRÉAL: 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "On file l'exposition" 13 h 10; 16 h 30; 19 h 50; "Devoirs de vacances" 14 h 50; 18 h 10; 21 h 35
CINÉMA DE MONTRÉAL II: — "Une femme d'affaires" 12 h 55; 17 h 05; 21 h 10
CINÉMA DE MONTRÉAL III: 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — "Private lessons" 13 h 30; 15 h 25; 17 h 20; 19 h 20; 21 h 20
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: 335 est, De Maisonneuve (842-9763) — "Satur les Outans" (d'Agnes Varda, France, 1964) et "Cuba Si" (de Chris Marker, France, 1961) 18 h 00
CINÉMA D'ANIMATION: "The energy Carol" — "The hottest show on earth" — "Harness the wind" — "This is an emergency" 20 h 00
CINÉMA X: 6430 Papineau (722-7993) — "Salle I — 'Stimulation'; 'Leave to the doc-

14.30 Au bout du fil: "Tel qu'indiqué"
Ciné-quiz: "Le dernier jour" (Américain 1975) Western avec Richard Widmark, Christopher Connely, Robert Conrad et Richard Jackey
16.30 Janelle veut savoir: Sujet: Artiste: Michel Tremblay
17.30 Que sera sera
18.00 Le dix vus informe
18.30 Tout ça suffit
19.30 Les Briliant
20.00 Texte de Marcel Gauthier. Avec Gilles Latulippe, François Lemieux, Gaston Lespau, Martha Souvart, Béatrice Picard, Claude Michaud, Mariette Duval et Jérôme Thibierge
21.00 Hawaii 5-0
21.00 Le clan Beaulieu
21.00 L'acte de Marcel Marin
21.30 Michel Jasmin
22.30 La quindienne
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Loto-Sélect
23.15 Les sports
23.16 La couleur du temps
23.30 Ciné-détente: "L'agence répétée" (Français 1972) Drame de meurtres réalisé par Guy Gillies, avec Daniel Delorme, Nathalie Delon, Patrick Penn et Patrick Jouné
1.00 Les saintes chéries
1.30 Fermeture

RADIO-QUÉBEC

15.30 L'objectif: Animé par Simon Durivage un magazine d'information consacré à l'analyse des faits saillants dans les domaines sociaux, politiques, économiques, culturels et scientifiques
Gens et ressources: "L'environnement et son importance dans la région"
16.30 Planète hispanique: "La lettre". Une jeune Espagnole décrit dans une lettre à sa cousine sa vie à Montréal
17.00 National Geographic: "Les sables vivants du Namib". Une vision fascinante du désert africain de Namib où vivent différentes espèces d'insectes et d'animaux en dépit de conditions inhospitalières
18.00 On aura tout vu: Les animateurs et Jean-Claude Fortier nous entraînent dans le monde toujours étonnant et parfois insolite de la science moderne
18.30 Télé-Service: Des informations sur la santé, la consommation, l'éducation, la culture et le monde scientifique
19.00 La période des questions: "La diffusion de nos moments les plus intéressants des travaux à l'Assemblée nationale"
20.00 Droit de parole: Un débat dans lequel les animateurs Matthieu Rioux et Jean Cournoyer abordent avec le public des sujets controversés reliés à la vie des Québécois
21.00 Émission spéciale du mercredi: "Le Conservatoire de musique du Québec". Après presque un demi-siècle d'existence, le Conservatoire de musique du Québec demeure toujours une

14.30 Au bout du fil: "Tel qu'indiqué"
Ciné-quiz: "Le dernier jour" (Américain 1975) Western avec Richard Widmark, Christopher Connely, Robert Conrad et Richard Jackey
16.30 Janelle veut savoir: Sujet: Artiste: Michel Tremblay
17.30 Que sera sera
18.00 Le dix vus informe
18.30 Tout ça suffit
19.30 Les Briliant
20.00 Texte de Marcel Gauthier. Avec Gilles Latulippe, François Lemieux, Gaston Lespau, Martha Souvart, Béatrice Picard, Claude Michaud, Mariette Duval et Jérôme Thibierge
21.00 Hawaii 5-0
21.00 Le clan Beaulieu
21.00 L'acte de Marcel Marin
21.30 Michel Jasmin
22.30 La quindienne
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Loto-Sélect
23.15 Les sports
23.16 La couleur du temps
23.30 Ciné-détente: "L'agence répétée" (Français 1972) Drame de meurtres réalisé par Guy Gillies, avec Daniel Delorme, Nathalie Delon, Patrick Penn et Patrick Jouné
1.00 Les saintes chéries
1.30 Fermeture

TVQ (Câble)

9.30 Spécial tout-petits: "Les quat's amis" — Mais mains ont la parole — Si on jouait au théâtre
10.00 Les visiteurs du jour: Inv.: le groupe "Chagrin d'amour"
10.30 J'ai la mémoire qui flanche Inv.: Mort Shymon
10.45 Les gens d'ici: Entretiens imprévisibles et inattendus avec des Français et des Françaises rencontrés dans la rue ou dans les lieux publics ou aux quatre coins de la France
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Un temps pour tout: Magazine destiné aux personnes du troisième âge — Dossier: Robert Guéroux — Chansons à l'honneur: Cora Vaucaire — Traitement des variétés — Variétés: Romain Didier
12.30 Télé-film: "L'inspecteur Maine en enquête" Avec Jean-Pierre Maurin et Patrick Melles
14.00 Droit de réponse: "Le féminisme". Les thèmes plus pré-sentés abordés seront le travail et la sexualité de la femme
15.30 Passez donc me voir: Jacques Zimmermann, Marie-France David et André Forssé
16.00 Actualité régionale
17.00 Spécial tout-petits: "Les quat's amis" — Mais mains ont la parole — Si on jouait au théâtre
17.30 Les visiteurs du jour: Inv.: Denise Grey, Patrick Sébastien
18.00 J'ai la mémoire qui flanche Inv.: Hugues Aufray
18.15 Les gens d'ici: Entretiens imprévisibles et inattendus avec des Français et des Françaises rencontrés dans la rue ou dans les lieux publics ou aux quatre coins de la France
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Un temps pour tout: Magazine destiné aux personnes du troisième âge — Dossier: La bourse permet une forme originale d'entraide entre une personne âgée et un jeune — Portrait: Suzanne Fouché — Bizarre-Bizarre: Rose-Croix — Jardi-nage — Variétés: Nicolette
20.00 Télé-film: "Les anneaux de Bicêtre" de Georges Simenon, avec Michel Bouquet et Claude Jade
21.30 Droit de réponse: "Les lycéens jugent l'enseignement". L'enseignement va-t-il changer? La querelle entre partisans de l'école libre et ceux de l'école nationalisée peut-elle s'apaiser? Peut-on lutter contre la violence dans les lycées et collèges?
23.00 Passez donc me voir:

Le Devoir, mercredi 2 juin 1982 ■ 11

3.30 Actualités régionales

6.58 Thought for Today

10.00 CBC 6 Good Morning
10.15 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.27 Community Announcements
12.30 McLean at Large
12.36 Weather Report
12.40 Canadian reflections
13.58 Program Highlights
14.00 Wok with Yan
14.30 Coronation Street
15.00 The Edge of Night
15.30 Talk, From...
16.00 Vision on
16.20 News Watch 6
16.30 The Beachcombers
17.00 Happy Days
17.30 The Muppet show
18.00 Newswatch
19.00 Major league baseball: Au Stade Olympique, les Expos de Montréal reçoivent les Astros de Houston

22.00 The National

22.22 The Journal
22.22 Newswatch headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.07 Barney Miller
23.57 Benny Hill
0.21 Station Closing
12 CFCF
5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Romper Room
7.00 Canada A.M.
9.00 Morning Exercise
9.30 Definition
9.30 Rhoda's life
10.10 Looking Good
11.30 Super Pay Cards
12.00 The Cisco Kid
12.30 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 Let's Make a Deal
16.30 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
20.30 Pierre Lalonde
21.00 Special: "Billy Graham Houston crusade"
21.00 Fame
22.00 Dynasty
23.00 TV National News
23.21 Pulse
0.00 The Twelve Midnight Movie
"32 in the shade" (Drame 1975) Avec Peter Fonda, Warren Oates, Margot Kidder, et Burgess Meredith
1.50 National Geographic
2.50 Sign Off

00: 21 h 20: "Les zombies venues d'ailleurs" 19 h 45
GREENFIELD III: "Les farceurs" 18 h 35; 20 h 15
IMPERIAL: 1430 Bleury (288-7102) — "Quest for fire" 12 h 00; 13 h 50; 15 h 40; 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30
JEAN-TALON: 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Cactus Jack" 18 h 15; 22 h 00
KENT I: 6100 ouest, Sherbrooke (488-9707) — "Deathtrap" 19 h 30; 21 h 40
KENT II: "Charlots of fire" 19 h 30; 21 h 15
LA CITÉ I: 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Gone with the wind" 19 h 30
LA CITÉ II: "Montenegro" 19 h 20; 21 h 20
LA CITÉ III: "Dr. Zhivago" 19 h 30
LAVAL I: 1600 le Corbusier, Chomedey (888-7776) — "Scandale" 18 h 00; 19 h 55; 21 h 50
LAVAL II: "Brigade anti-viol" 18 h 25; 21 h 35
LAVAL III: "Les zombies venues d'ailleurs" 20 h 05
LAVAL IV: "La folie histoire du monde" 19 h 15; 21 h 15
LAVAL V: "Montenegro" 19 h 20; 21 h 10
LAVAL VI: "Belles, blondes et bronzées" 21 h 30
LAVAL VII: "Bienvenue Mr. Chance" 19 h 30
LAVAL-ODEON I: Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Ste-Catherine (887-5207) — "Devoirs de vacances" 19 h 15; 21 h 20
LAVAL-ODEON II: — "Vieux-tout-éternel garde du corps" 18 h 10; 21 h 45
LAVAL III: "Charlots of fire" 12 h 10; 14 h 30; 16 h 50; 19 h 10; 21 h 30
LAVAL IV: "Deathtrap" 12 h 15; 14 h 20; 16 h 35; 18 h 50; 21 h 10
LAVAL V: "Attitude" 13 h 00; 15 h 05; 17 h 20; 19 h 20; 21 h 20
LAVAL VI: "Heartaches" 13 h 40; 15 h 15; 17 h 35; 19 h 25; 21 h 30
LAVAL VII: "Charlots of fire" 12 h 10; 14 h 30; 16 h 50; 19 h 10; 21 h 30
LAVAL VIII: "Deathtrap" 12 h 15; 14 h 20; 16 h 35; 18 h 50; 21 h 10
LAVAL IX: "Attitude" 13 h 00; 15 h 05; 17 h 20; 19 h 20; 21 h 20
LAVAL X: 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "A nous la victoire" 19 h 30; "Maman très chère" 21 h 35
MASCOUCHE I: "L'écôle en délire" 19 h 30; "Scandale" 21 h 05
MERCER: 4260 Est, Ste-Catherine (255-6224) — "New York 1997" 18 h 15; 22 h 00
MONTENACH I: 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Chasse à mort" 19 h 30; 21 h 30
MONTENACH II: — "A nous la victoire" 19 h 30; 21 h 30
MONTENACH III: "Charlots of fire" 12 h 10; 14 h 30; 16 h 50; 19 h 10; 21 h 30
OIMETOSCOPE I: 1204 Est, Ste-Catherine (525-8600) — "Collegie americana" (de John Landis, USA, 1978) 19 h 15; 21 h 30
OIMETOSCOPE II: — "Affreux, sales et méchants" (de Ettore Scola, Italie, 1976) 19 h 00; 21 h 15
OUTREMONT: 1248 ouest, Bernard (277-4145) — "Fantastica" 19 h 00; "Trois frères" 21 h 30
PALACE I: 688 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Victor, Victoria" 18 h 35; 21 h 15
PALACE II: "Charlots of fire" 19 h 05; 21 h 25
PALACE III: "Heartaches" 19 h 15; 21 h 30
PALACE IV: — "Partners" 12 h 40; 14 h 30; 16 h 20; 18 h 50; 20 h 00; 21 h 50
PALACE V: — "Visiting hours" 13 h 10; 15 h 10; 17 h 20; 19 h 20; 21 h 25
PALACE VI: — "Visiting hours" 12 h 10; 14 h 15; 16 h 20; 18 h 20; 20 h 30
PALACE VII: "Scandale" 12 h 15; 14 h 10; 16 h 05; 18 h 05; 19 h 55; 21 h 50
PARADIS I: 8215 Hochelaga (354-3110) — "Electro-choc" 19 h 30
PARADIS II: — "The solitary" 19 h 30
PARADIS III: "Tarzan, l'homme singe" 21 h 35
PARADIS IV: — "Photographie de petites verges" 19 h 30; "Voyantes érotiques" 20 h 50
PARADIS V: "Devoirs de vacances" 12 h 45; 14 h 55; 17 h 05; 19 h 15; 21 h 15
PARADIS VI: 3682 St-Laurent (843-4725) — "Plutôt tombent en amour" (de Guy Simo-

bouy, mercredi) Serge Mondor, le duo Martin Robert et Michel Pigeon, jeudi et vendredi, (spectacles à 15 h 15 pour le mois de juin)
LE ZOBBAR: 97 est, Ste-Catherine (849-8865) — "Wouder Brass, du 3 au 6 juin 21 h 30. Free (chansons innu), merc. 20 h 30, 23 h 00
LE SOLEIL LEVANT: 1252 St-Antoine (875-6232) — "Chicago Machine Blues Band, jusqu'à 6 juin. Jazzoféerie: G-Bow Blues, tous les soirs jusqu'à 20 juin
L'IMPREVU: Hôtel Inouï, 446 Place Jacques-Cartier, Ville-Marie (879-9397) — Sem. 22 h 00; 24 h 00 Ven. sam. 22 h 30; 24 h 00; 1 h 30; Yves Cloutier, jusqu'à 6 juin
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4553 est, Ste-Catherine (253-8974) — "Pontiac" fresque historique de Pierre Gault. Mer. 14 h 00; Jeu. 10 h 00; 13 h 30
THÉÂTRE DE QUAT-SOUS: 100 Avenue des Pins (845-7277) — "Monogram" comédie de Claude Meunier et Louis Saia avec France Castel, Rémy Girard, Pauline Martin, Serge Thériault. Mer. à dim. 20 h 00 jusqu'à 15 juin
THÉÂTRE EXPERIMENTAL DES FEMMES: 920 est, Notre-Dame (879-1306) — 2e Festival de créations de femmes, du 3 au 7 juin
THÉÂTRE DE L'ILE: 1 rue Wellington, Hull (771-6569) — "La toile d'araignée" de Agatha Christie, avec Yannick Bessner, Luc Charette, Benoît Côté, Jenny Crutten, Gilles Dupré, Danielle Fouchard, Jean-Maurice Laond, Reine Lavoie, Luc Macchidon, Michel Routhy, Jérôme Verzat. Mar. à ven. 20 h 30 Sam. 19 h 00; 22 h 00
THÉÂTRE DE L'ATELIER: Parc Jacques-Cartier, Sherbrooke (819-563-1778) — "L'homme qui avait écrit de Michel-Pierre Boucher avec Rita Lafontaine. Mar. à sam. 20 h 30 jusqu'à 12 juin
OTTAWA
CENTRE NATIONAL DES ARTS:

SPORTS

Maradona transféré contre \$6 millions

Buenos Aires (Reuter) — La gloire argentine du football, le jeune Diego Maradona, a été transféré au club espagnol du F.C. Barcelone pour la somme de 5,9 millions de dollars a annoncé hier l'agence officielle Telam.

Elle indique que M. Domingo Tesone, président du club de Maradona «Artentinos Juniors», a fait savoir que le transfert s'était conclu à Buenos Aires avec des représentants de Barcelone qui sont maintenant rentrés chez eux pour mettre la dernière main

au contrat. La signature sera officiellement confirmée lorsque «Argentinos Juniors» recevra un premier versement de deux millions de dollars. Le reste sera versé sur une période de quatre ans, précise Telam.

Maradona, qui est âgé de 21 ans, était prêt depuis quelques mois au club «Boca Juniors». Il figure actuellement au sein de l'équipe nationale argentine en Espagne pour tenter de conserver la Coupe du monde conquise il y a quatre ans.

La LNH compte 156 joueurs autonomes

Le nom du capitaine Denis Potvin des Islanders de New York ressort d'une liste de 156 joueurs de la Ligue nationale de hockey devenus agents libres, hier.

Potvin fait partie d'un groupe de 71 hockeyeurs dits de «classe A» qui nécessiteront une forte compensation de la part des clubs qui réussiront à les mettre sous contrat, probablement un futur choix au repêchage. Présentement, l'Association des joueurs et les magnats de la ligue, en réunion à West Palm Beach,

sont à jeter les bases d'une nouvelle entente traitant des joueurs autonomes.

Parmi les joueurs sélectionnés présentement sur le marché des agents libres, il y a Bobby Smith des North Stars du Minnesota et Mark Napier des Canadiens de Montréal, ainsi que les gardiens Robert Sauvé des Sabres de Buffalo et John Davidson des Rangers de New York, sans oublier les vétérans défenseurs Jim Watson des Flyers de Philadelphie et Brad Park des Bruins de Boston.



Terry O'Reilly, des Bruins de Boston, qui a servi un léger coup de poing à l'arbitre Andy van Hellemond au cours du septième match de la série Québec-Boston, a comparu hier devant le vice-président de la LNH, Brian O'Neill. Une décision sera rendue aujourd'hui ou demain. Le joueur des Bruins pourrait écoper d'une suspension de 25 parties. (Photolaser CP)

40 pilotes à la Player's Québec

Près de 40 pilotes, venus de trois continents, sont attendus pour la Player's la quatrième épreuve du championnat nord-américain de formule Atlantique, qui sera disputée le 12 juin prochain sur le circuit Gilles Villeneuve.

Les fabricants des cigarettes Player's commanditeront pour la deuxième année consécutive cette épreuve dotée d'une bourse de \$40.000, présentée lors de la fin de semaine du Grand Prix Labatt du Canada.

Il s'agit d'une occasion pour les pratiquants de la formule Atlantique de se produire devant les directeurs des

écuries de formule un», souligne Henri Barrette, directeur des relations publiques et de la commercialisation chez Imperial Tobacco. «La formule Atlantique est l'une des formes de courses automobiles en circuit routier les plus compétitives en Amérique du Nord, mais la Player's Québec offre en plus aux pilotes la chance de faire bonne impression auprès des équipes de formule un».

Le départ de la course sera donné à 14 h 45 sous l'œil attentif des caméras de télévision. Le Grand Prix Labatt de formule un sera présenté le jour suivant.

Écoles de soccer créées par le Manic

Le Manic, en collaboration avec l'Association régionale Concordia et la ville de Montréal, a élargi son programme de développement avec la création d'écoles de soccer destinées aux jeunes âgés de 6 à 16 ans. Il s'agit d'une série de quatre sessions qui se tiendront simultanément dans quatre districts de Montréal.

Les camps, d'une durée de 11 jours, débuteront le 5 juillet prochain, les autres étant prévus pour les 19 juillet, 2 et 16 août. Ces programmes ont été élaborés de façon à ce que chacun puisse en profiter au maximum et se développer en fonction de son âge et de son niveau d'apprentissage. Les directeurs techniques sont Andy Lynch, l'entraîneur du Manic II, et Francis Millien, directeur technique de l'Association régionale de soccer

Concordia, et chroniqueur de soccer au Devoir.

«Avec ces programmes, nous ajoutons une autre maille à la chaîne du développement du soccer, a indiqué le vice-président du Manic, Jacques Burelle. La création de l'équipe réserve Manic II nous a donné notre plus haut point de développement, et ces écoles nous permettent de remplir nos obligations directement à la base.» a-t-il ajouté. Précisons qu'un joueur du Manic sera présent à chaque session.

Les jeunes intéressés peuvent s'inscrire dès aujourd'hui. Il suffit de demander un formulaire (276-2055) et de l'expédier à l'Association régionale Soccer-Concordia, 7070 rue Casgrain. L'inscription est de \$5 ou \$20.

Tambay remplace Gilles Villeneuve

MODENE, Italie (AFP) — Le pilote français Patrick Tambay prendra la place du Québécois Gilles Villeneuve, victime d'un accident mortel, le 8 mai dernier, lors des essais du Grand Prix de Belgique, dans l'équipe de Formule un de Ferrari.

Tambay disputera sa première course avec Ferrari le 3 juillet, lors du Grand Prix des Pays-Bas.

Un communiqué de la firme de Modène précise également que le Français Didier Pironi continuera en 1983 à courir pour Ferrari.

Le constructeur italien souligne que Patrick Tambay ne participera pas aux deux prochains Grands Prix (États-Unis et Canada). Pour ces deux courses, Ferrari alignera une seule voiture, qui sera confiée à Didier Pironi.

Enfin, Ferrari a adressé «ses vifs remerciements au comte Vander Stratten», (avec lequel Tambay était sous contrat), «dont la sensibilité sportive a permis à Patrick Tambay d'interrompre la saison sportive CanAm avec l'écurie VDS».

Encore Wilander

PARIS (AFP) — Après avoir causé une énorme surprise au tour précédent en éliminant le Tchecoslovaque Ivan Lendl (no 2), le Suédois Mats Wilander — 18 ans au mois d'août — a réussi un nouvel exploit aux dépens cette fois de l'Américain Vitas Gerulaitis (6-3, 6-3, 4-6, 6-4), hier au stade Roland-Garros, pour se qualifier pour les demi-finales du simple messieurs des championnats internationaux de France de tennis.

En demi-finale, Wilander aura pour adversaire l'Argentin Jose Luis Clerc (no 4) qui a battu l'Australien Peter McNamara.

En simple dames, la Tchecoslovaque Hana Mandlikova (no 5) a vaillamment défendu son titre en se qualifiant pour les demi-finales aux dépens de l'Américaine Tracy Austin (no 3). Après un match superbe de 2 heures et 39 minutes, Mandlikova a gagné en trois manches 7-6, 6-7 et 6-2.

Mandlikova rencontrera en demi-finales son ancienne compatriote Martina Navratilova (no 2) maintenant naturalisée américaine.

Celle-ci a triomphé sans beaucoup de problème de la jeune noire américaine Zina Garrison. La favorite, l'Américaine Chris Evert-Lloyd et sa compatriote Andrea Jaeger s'étaient qualifiées la veille.

BASEBALL

Ligue Américaine				
Lundi				
Toronto 5, New York 4				
Detroit 4, Californie 3				
Boston 5, Oakland 2				
Baltimore 8, Texas 7				
Cleveland 9, Minnesota 4				
Kansas City 11, Chicago 4				
Seattle 5, Milwaukee 4				
Hier				
Toronto 5, New York 2				
Cleveland 6, Minnesota 4				
Kansas City 4, Chicago 3				
Detroit en Californie				
Boston à Oakland				
Milwaukee à Seattle				
Texas à Baltimore, remis				
Aujourd'hui				
(Lanceurs prévus)				
New York, Guidry (7-1) à Toronto, Clancy (5-3), 19 h 30				
Texas, Hough (4-3) à Baltimore, McGregor (5-3), 19 h 35				
Minnesota, Havens (1-3) ou Castillo (2-2) à Cleveland, Denny (3-5), 19 h 35				
Chicago, Trout (4-4) à Kansas City, Frost (4-4), 20 h 35				
Detroit, Wilcox (4-2) à Californie, Zahn (5-2), 22 h 30				
Boston, Ekersley (6-3) à Oakland, Norris (2-5), 22 h 35				
Milwaukee, Caldwell (2-4) à Seattle, Bannister (5-3), 22 h 35				
Les meneurs				
(Parties d'hier non comprises)				
	pb	cs	cc	pp
Harrar, Cle	178	69	368	
Bonnell, Tor	115	44	383	
McBride, Cle	85	31	365	
Cooper, Mil	181	65	359	
McRae, KC	175	61	349	
Wilson, KC	171	95	347	
Lowenstein, Bal	94	32	340	
Murray, Bal	115	39	339	
Upshaw, Tor	157	53	338	
Herndon, Det	178	58	326	
Circuits: Thornton, Cle., 14; Roenicke, Bal., 12; Points produits: Thornton, Cle., 46; McRae, KC, 41; Buts volés: Henderson, Oak., 49; LeFlora, Chi., 17; Lanceurs: (7 décisions) Hoyt, Chi., 9-1, 1.80; Guidry, NY, 7-1, 3.04; Barker, Cle., 6-2, 2.68.				

LIGUE AMÉRICAINE				
Section Est				
	g	p	moy.	diff.
BOSTON	30	17	638	—
DETROIT	29	17	630	— 1/2
NEW YORK	24	22	522	5 1/2
CLEVELAND	24	23	511	6
BALTIMORE	23	24	489	7
MILWAUKEE	22	24	478	7 1/2
TORONTO	22	26	458	8 1/2
Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
CALIFORNIE	31	18	633	—
CHICAGO	28	19	596	2
KANSAS CITY	26	21	553	4
SEATTLE	25	26	490	7
OAKLAND	23	27	460	8 1/2
TEXAS	14	29	326	14
MINNESOTA	12	40	231	20 1/2

L'enthousiasme de Joe Galat est contagieux

par Richard Milo

Painsville, Ohio. Population: 20.000 habitants. Lieu de naissance de Don Shula, l'entraîneur des Dolphins de Miami, et de Joe Galat, des Concorde de Montréal. L'un n'a plus besoin de présentation, mais l'autre ne devrait pas tarder à faire ses preuves.

Il est intelligent, ce Galat. Coloré. Apprécié de ses joueurs et surtout, optimiste. C'est sans doute sa principale qualité, celle que l'un de ses adjoints, Jacques Dussault, tient à révéler au public montréalais.

«Malgré la situation, l'incertitude entourant l'équipe, Joe (Galat) n'a jamais cessé de travailler. Et pourtant, il y a eu des jours sombres.

«Je ne sais pas comment il a fait, poursuit-il. Il n'a jamais perdu son calme, il a toujours été disponible, faisant souvent preuve d'un sens de l'humour à toute épreuve malgré les difficultés.»

Et ça se poursuit! Au sujet de Ken Johnson, qui n'est toujours pas au camp, Galat estime que celui-ci commet une grave erreur. Il y a 10 jours, le quart-arrière avait avisé l'entraîneur qu'il se présenterait à l'heure et à la date convenue, le 28 mai. Mais il veut maintenant renégocier son contrat, ce qui a amené le commentaire suivant: «S'il veut encercler le chariot, libre à lui. Tous veulent les plus jolies femmes, les chevaux les plus rapides, le whisky le plus vieux...»

Rassurez-vous, Joe Galat n'est pas originaire du Texas. Galat précise qu'il n'est pas né en Floride, même s'il a fait ses études à l'Université de Miami. Car voyez-vous, à Painsville, une petite ville en banlieue de Cleveland, l'Université de Miami existait bien avant l'autre!

Qu'on ne s'y méprenne pas. Galat travaille sérieusement et c'est sans doute pourquoi les joueurs le respectent tant à l'entraînement des Concorde. Il suffit d'ouvrir l'œil pour s'en rendre compte au Cégep John-Abbott, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Hier, avant le deuxième exercice en fin d'après-midi, deux vétérans, Glen Weir et Doug Scott, l'ont invité à l'écart, pour lui conter une bonne blague. Et les deux joueurs ont ensuite rejoint leurs «jeunes» coéquipiers faisant déjà des exercices d'échauffement.

En annonçant la nomination de Galat, le président des défunts (ou défuntes) Alouettes, George Allen, avait vanté sa détermination, son goût du travail et son enthousiasme. En quelques jours, Galat s'impose déjà comme le leader que l'équipe recherchait tant en cette période de reconstruction.

Les Concorde (de Concorde) ont fait maison nette. Partis les Joe Scannella, Vince Ferragamo, James Scott, Tom Cousineau et Peter Della Riva, qui a pris sa retraite. D'autres aussi sont disparus: Steve Gelle, Roland Mangold, Ron Singleton, Mike Murphy, Joe Hawco et Gerry Dattilo, échangé aux Stampers dans les dernières semaines de la saison 1981 en retour de Ken Johnson. Sans oublier le secondaire au centre Jeff Gabrielson, qui veut, comme Johnson, renégocier son contrat valide jusqu'à la fin de la saison, ainsi que Billy «White Shoes» Johnson et Junior Ah You, qui se font tirer l'oreille.

Mais Johnson, Les Concorde peuvent-ils vraiment commencer la saison sans lui, sans un quart-arrière d'expérience pour diriger l'équipe, pour conseiller Luc Tousignant à ses débuts au football professionnel. La réponse s'impose d'elle-même. Non. Et Johnson le sait bien, lui qui jouait d'ailleurs, dit-on, d'une fortune familiale considérable.

Sans quart-arrière, en l'absence de plusieurs vétérans, Galat poursuit néanmoins l'entraînement normalement. Grâce à son optimisme, les Concorde se préparent dans l'harmonie en vue de la prochaine saison. De toute façon, l'équipe n'avait pas d'instructeurs à son emploi au mois de mars, précise-t-il, et les Concorde viennent à peine de prendre leur envol.

Sam Etcheverry a assisté à la deuxième séance d'entraînement avec le relationniste Fred Roberts et Roy Deguire, l'ex-relationniste des Alouettes qui commentera les matchs des Concorde à CKVL cette saison. Etcheverry attend toujours des nouvelles de Johnson et Gabrielson, qui sont menacés de perdre leur poste s'il faut en croire le président et directeur général de l'équipe. Mieux vaudrait des joueurs qui veulent travailler que des vedettes qui manquent à l'appel, a-t-il dit à un confrère. Quant à White Shoes Johnson, les Concorde entendent diminuer son salaire, de \$200.000 à \$160.000 environ. S'il refuse, les Concorde pourront toujours compter sur Danny Buggs, un ancien receveur des Bears de Chicago de la Ligue Nationale.

BASEBALL

Ligue Nationale				
Lundi				
Montréal 10, Houston 0				
St-Louis 11, San Francisco 6				
New York 10, Atlanta 4				
San Diego 9, Chicago 7				
Los Angeles 5, Pittsburgh 4				
Philadelphie 5, Cincinnati 4				
Hier				
San Francisco 4, St-Louis 3				
Atlanta 7, New York 3				
Cincinnati 4, Philadelphie 1				
Pittsburgh 3, Los Angeles 1				
San Diego 9, Chicago 1				
Houston à Montréal, remis				
Aujourd'hui				
(Lanceurs prévus)				
San Diego, Eichelberger (4-6) à Chicago, Noles (5-5), 14 h 35				
Houston, Ryan (4-6) à Montréal, Sanderson (5-3), 19 h 35				
Atlanta, Niekro (2-2) à New York, Falcone (3-1), 19 h 35				
Cincinnati, Berenyi (4-4) à Philadelphie, Rutven (4-3), 19 h 35				
Los Angeles, Welch (5-3) à Pittsburgh, Candalaria (4-3), 19 h 35				
San Francisco, Laskey (4-2) à St-Louis, Andujar (4-4), 20 h 35				
Les meneurs				
(parties d'hier non comprises)				
	pb	cs	moy.	
Wohlford, SF	95	34	358	
Thompson, Pit	161	57	354	
Bailor, NY	85	30	353	
Jones, SD	160	56	350	
Stearns, NY	159	52	327	
Knight, Hou	191	62	325	
Wiggins, SD	96	31	323	
Guerrero, LA	183	59	322	
Oliver, Mon	165	52	315	
Les lanceurs				
g-p				
	g	p	rat	moy
Burris	0-7	44	27	15 5/4
Fryman	2-1	17	1	3 1/56
Gullickson	3-4	65	34	16 4/70
James	0-0	9	6	11 6/50
Les	4-2	50	11	25 1/98
Palmer	3-0	5	1	4 1/50
Reardon	2-0	27	6	15 2/100
Rogers	7-3	81	15	59 1/66
Sanderson	5-3	66	17	36 3/30
Smith	0-0	15	1	6 2/94
Parties jouées: Reardon, 7; Fryman, 4; Smith, 1.				
Circuits: Murphy, Atl., Kingman, NY, 14; Thompson, Pit, 13.				
Points produits: Murphy, Atl., Moreland, Chi., 39; Kingman, NY, 38.				
Buts volés: Moreno, Pit., 30; Dernier, Phil., 24.				
Lanceurs: (7 décisions) Forsch, St-L., 6-1, 4.04; Sutton, Hou., 7-2, 2.66; Puleo, NY, 5-2, 3.70.				

LIGUE NATIONALE				
Section Est				
	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	31	19	620	—
MONTRÉAL	25	20	556	3 1/2
NEW YORK	27	22	551	3 1/2
PHILADELPHIE	25	22	532	4 1/2
CHICAGO	21	29	420	10
PITTSBURGH	19	27	413	10
Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
ATLANTA	28	20	583	—
SAN DIEGO	26	21	553	1 1/2
LOS ANGELES	25	25	500	4
SAN FRANCISCO	22	29	431	7 1/2
HOUSTON	21	28	429	7 1/2
CINCINNATI	20	28	417	8

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No. 500-12-11567-828
VANESSA DYETT, Requêteur

—vs—
MICHAEL ANDERSON, Intimé

PAR ORDRE LA COUR
L'intimé MICHAEL ANDERSON, est sommé par la présente de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de cet avis. Une copie de la requête en divorce lui a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure et soye avisé qu'à défaut d'une signification d'avis et d'une comparution ou contestation dans les délais indiqués ci-haut, le requérant procédera par défaut et un décret de divorce ou autre recours pourra lui être accordé sans autre avis.
Montréal, ce 26 février 1982

Ronald Chassé, Greffier

«La requérante TERREBONNE AUTOBUS INC., située au 343 ch. Des Anglais, Mascouche, détentrice du permis M-00080, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service suivant: TRANSPORT SAISONNIER — CATEGORIE ÉCONOMIQUE — RÉGLEMENT 19 — Transport d'écoliers de leur résidence à Lachenaie, Terrebonne, St-Louis de Terrebonne, Mascouche et La Plaine, devant se rendre à la pré-maternelle de Madame Louise Laroche, située au 767 rue Piché, Terrebonne et retour. Durée: du 1er septembre 1982 au 30 juin 1983.
La présente requête est déposée en vertu des articles 28 et 85 des règles de pratique et règlements de C.T.Q. afin que la décision devienne exécutoire immédiatement ou au plus tard le 1er septembre 1982.
Tout intéressé peut faire opposition par écrit à C.T.Q., 505 est rue Sherbrooke, Montréal dans les cinq jours suivant la 2e parution dudit avis.
1ère publication: 2 juin 1982
2e publication: 3 juin 1982

Prenez avis que L'avis Etoile Enrg 38 Gamble Est CP 1091 Rouyn Québec J9X 5C8 s'adresse à la commission des transports du Québec au fin de demander l'émission d'un permis spécial visant à l'autoriser à donner les services de transports suivant: clause: a) service irrégulier courtloisne.
Service de courtloisne transport de personne pour le compte de tiers et rémunéré à forfait par les tiers à savoir: hôtels, garagistes, compagnies aériennes, mines, restaurants etc. dans les villes des districts électoraux provinciaux de Ungava, Rouyn Noranda, Abitibi est, Abitibi ouest et Témiscamingué.
Droit additionnel ce service pourrait être donné de plus valeurs (berlines), mini bus, vanettes (Économies) ou par tous autres véhicules requis par le service demandé.
Demande de l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique de plus prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours suivant la date de la 2ième parution dans les journaux.
1ère publication: 2 juin 1982
2ième publication: 3 juin 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-43-00017482

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.P.C.)

Un projet incomplet

La tradition est maintenue. Depuis dix ans, toutes les négociations, dans le secteur public ont été précédées d'une loi, loi 253 avant les négociations de 1976, loi 59 avant la négociation de 1980. Pour construire le projet de loi qu'il déposait hier à l'Assemblée nationale, le ministre, M. Pierre Marois, a pu s'inspirer de l'héritage de réflexion accumulé depuis 1964. De plus, ses dossiers débordaient de suggestions de toute nature, déposées et débattues par de très nombreux groupes devant la Commission permanente du travail en septembre dernier.

La tradition est bien maintenue. Comme en 1975 et 1979, les législateurs seront invités à adopter un projet de loi avant la prochaine négociation. Le rituel fait partie de la préparation aux grands affrontements. Cependant, l'environnement politique et la dimension même du projet déposé sont singuliers.

Ces législations successives ne trompent personne. Elles traduisent l'échec de toutes les formules proposées et retenues par l'État. Elles visaient toutes à contenir l'inquiétude des citoyens. Elles masquaient les effets d'une formidable erreur de départ.

Cette erreur de départ tient à la non-différenciation initiale entre des services publics dont aucune société ne peut faire l'économie même pour des périodes de très courte durée et les autres. La distribution de l'eau potable, de l'électricité et du gaz, par exemple, ne peut être interrompue sans créer de situations régressives de grande portée. Cette erreur de départ tient aussi à la non-différenciation initiale entre des institutions de santé et de services sociaux devant absolument être exclus comme cibles en tout temps et sans restrictions et d'autres institutions dont le non-fonctionnement gêne profondément sans cependant créer des tragédies irréversibles.

Aucun gouvernement n'a eu le courage politique suffisant pour corriger cette erreur de départ. Les négociations de 1972, 1976 et 1979-80 ont toutes glissé dans la rue. Elles se sont toutes traduites par plus d'un million de jours-personnes perdus. L'Assemblée nationale est intervenue à vingt reprises pour suspendre le droit de grève.

Le bilan est connu. Qualifiant lui-même la législation de son gouvernement après la négociation de 1980, M. René Lévesque dans son langage de perpétuel chef de l'opposition avait dit: «C'est pour la société, se mettre la corde au cou». Un tel aveu invite à la prudence. On voudra cette fois avant de s'asseoir sur la législation proposée, vérifier si par hasard le fauteuil ne serait pas une chaise électrique!

Le projet Marois marque un progrès sur toutes les législations antérieures. Il vise un plus grand éventail de services publics dont on établira la liste au code du travail. Cette nouvelle dimension des champs d'activités visés par la loi s'imposait.

Le projet Marois reconnaît le principe de la primauté des droits des bénéficiaires des services publics. Certes, cette évidence n'éblouira personne. Elle tranche cependant sur la législation pré-référendaire qui faisait de la liste syndicale l'unique point de référence pour la définition des services essentiels. Cela équivalait à demander à Pierre Bourgault de rédiger le texte de la constitution canadienne. Bref, le ministre du Travail nous libère d'une aberration dont il fut avec d'autres l'artisan.

Pour civiliser le droit de grève et mettre ainsi fin aux

abus que l'on sait, le gouvernement propose la création d'un Conseil permanent des services essentiels. Ce nouvel organisme devra s'assurer que les deux parties se sont entendues sur les effectifs requis pour le maintien des services essentiels. De plus, il aura le pouvoir d'évaluer le niveau de suffisance. À défaut d'entente entre les parties, le Conseil fera rapport au ministre. Ce document public servira de référence au gouvernement. Ce dernier pourra alors suspendre le droit de grève tant qu'une entente n'aura pas été conclue entre les parties. La décision sera politique et non judiciaire. Il faut noter cette normalisation.

Le mécanisme prévu est complexe, mais le problème l'est aussi.

Si le projet Marois évite le piège d'une solution extrême, il pourrait cependant s'avérer insuffisant à l'usage. Le nouveau Conseil permanent des services essentiels ne disposera d'aucun pouvoir décisionnel. Il conseillera, vérifiera, informera et fera des recommandations au ministre.

Le ministre soutient qu'une structure légère sera suffisante pour gérer la vaste pré-négociation proposée. Des praticiens des négociations dans les secteurs publics ont un avis contraire. Ils prétendent que le Conseil sera voué à l'impuissance à moins qu'il dispose d'une bureaucratie abondante et coûteuse. Ils soulignent de plus l'illogisme de la formule. En effet, dans la plupart des grands services publics, les administrateurs auront à négocier avec de très nombreux syndicats. Qu'arrivera-t-il si, au sein d'un même établissement, le conseil des ministres suspendait par décret le droit de grève pour un syndicat alors qu'il y aurait des ententes négociées avec les autres regroupements de travailleurs? N'aurait-il pas été préférable de laisser à un tiers le soin de déterminer le niveau convenable des services dits essentiels? N'aurait-il pas été plus cohérent de viser une entente-parapluie entre un employeur du secteur public et tous les syndicats avec lesquels il doit négocier?

L'opposition cherchera vraisemblablement à obtenir des amendements à ce projet de loi. Si elle proposait notamment une formule d'extension des conditions négociées ailleurs pour les travailleurs des centres hospitaliers de soins prolongés et de soins psychiatriques, pour les centres d'accueil, de réadaptation et d'hébergement, elle devrait obtenir l'appui de tous ceux qui répudient la prise en otage des personnes les plus démunies. Il est répugnant, immoral et anti-social de dissoudre, même momentanément, les relais obligés pour nos concitoyens les plus fragiles sans égard pour leur dépendance extrême et la faiblesse sinon l'absence de toutes ressources.

Complété par les amendements déjà signalés, le projet de loi 72 pourrait devenir un honorable compromis. Il mériterait alors un essai loyal. Tel qu'il est cependant dans sa version originelle, il ne tire pas la ligne entre les institutions essentielles et celles qui le sont moins. De plus, il porte les germes de contradictions puissantes, susceptibles de vouer à l'impuissance le nouveau Conseil des services essentiels — dans les prochains jours, les parlementaires québécois manipuleront une matière délicate. Ils doivent éviter de structurer un nouveau révé. Ils doivent absolument corriger les erreurs de départ et déborder le rituel usé précédant la grande virée des négociations.

Jean-Louis ROY



Les concessions de M. Lalonde

Après avoir dénoncé, rechigné et boudé la politique fédérale de l'énergie, l'industrie pétrolière se retrouve avec les meilleurs atouts au lendemain de la nouvelle donne financière au jeu des hydrocarbures. En poussant des cris de désespoir, les compagnies ont mis la clé dans la porte des mega-projets. Les dirigeants ont déplacé de l'autre côté de la frontière les installations de forage.

Dans sa «mise à jour» du Programme énergétique national, le ministre, M. Marc Lalonde, laisse aller \$2 milliards aux firmes pétrolières. Après tout le long débat sur le partage des recettes pétrolières, l'industrie se retrouve avec la plus forte part du gâteau: 46% sur un montant de \$163 milliards d'ici à 1985. Il s'agit d'une hausse de 10% par rapport aux prévisions de septembre 1981.

Ces allègements s'ajoutent aux quelque \$5 milliards offerts le printemps dernier par l'Alberta aux producteurs pétroliers. Dans les deux cas, l'aide gouvernementale vise tout simplement à améliorer la liquidité à court terme des firmes d'exploration. Il est vrai que plusieurs grandes compagnies canadiennes, comme Dome Petroleum ou Nova, ont été coincées par la politique de «canadianisation». En achetant des actifs étrangers, elles ont emprunté au mauvais moment. Comme l'ensemble de l'industrie, ces entreprises étaient convaincues que les consommateurs ne prendraient pas au sérieux la menace d'une crise de l'énergie. Personne ne semblait faire le lien à Calgary entre

l'accroissement du nombre de petites voitures et la consommation d'essence!

Frappé durement par la crise économique, l'industrie pétrolière est un secteur en déclin partout dans le monde. La consommation a baissé de 3,3% à l'échelle mondiale en 1981. Quelques pays ont tenté de donner deux ou trois tours de robinet pour réduire l'offre mais la stratégie n'a pas réussi. Les pays industrialisés prennent leur revanche sur l'OPEP.

Dans ce contexte, il faut se demander s'il est souhaitable de maintenir en vie un nombre important de petites entreprises qui finalement apportent très peu dans la poursuite des grands objectifs fédéraux. Les chiffres publiés cette semaine par l'Alberta Energy Resources Conservation Board révèlent, une fois de plus, la superhé inefficacité de l'industrie pétrolière canadienne: on englobait des milliards en Alberta pour chercher du pétrole (qu'on ne trouve presque pas) alors que c'est le gaz naturel (déjà excédentaire) qui jaillit. Au cours de chacune des douze dernières années, les réserves de brut conventionnel ont diminué en dépit d'efforts d'exploration très coûteux pour les contribuables et les consommateurs canadiens. Au total, les réserves totales qui augmentaient annuellement de 358 millions de barils par an, depuis trente ans, n'ont avancé que de 119 millions annuellement depuis 1971. Le dollar investi dans la recherche en Alberta est probablement un des moins rentables

dans toute l'industrie pétrolière mondiale.

N'aurait-il pas été plus sage de laisser la nature, les forces économiques et les banquiers faire le ménage dans cette forêt de compagnies gazières? Par ailleurs, il est évident qu'en raison du coût de l'argent, l'heure n'est pas propice aux mega-projets. L'État doit alors payer tout le risque de l'investissement à long terme.

En visant trop d'objectifs en même temps, M. Lalonde risque de ne pas changer les règles du jeu. Pourquoi ne pas avoir concentré l'appui fédéral au véritable défi pour le Canada, l'exploration dans les régions frontalières? Plutôt que de remettre ici et là des prix de consolation, le ministre devrait s'entendre avec ceux qui sont disposés à coopérer aux objectifs canadiens. Ses \$2 milliards n'ont d'ailleurs pas changé hier l'humeur des investisseurs et de l'Association des compagnies indépendantes.

Les subventions de la population doivent aller dans les coffres de ceux qui veulent forer et non dans les poches de ceux qui veulent récupérer leur mise. En attendant que ces gens quittent leur grogne, pourquoi ne pas aller faire plus de magasinage en Arabie? Toutes les théories sur la valeur présente nette démontrent qu'actuellement le pétrole le moins cher pour les Canadiens est en dehors du Canada.

Michel NADEAU

La province fédérale de Mirabel

De son propre aveu, le gouvernement fédéral a exproprié en trop à Mirabel 90.000 acres de territoire (par rapport à 6.000 acres seulement qui ont servi à l'aéroport, aujourd'hui désert...). Cet immense domaine qui équivalait aux quatre cinquièmes de toute l'île de Montréal aurait donc dû être rétrocédé à la population et remis, dans toute la mesure du possible, dans un état social normal.

Au contraire, à la suite de tractations internes restées à ce jour secrètes, le cabinet Trudeau a décidé de maintenir sa propriété, son administration et sa tutelle sur quelque 70% de ce territoire pourtant «excédentaire». Quelles raisons Ottawa avait-il d'agir de la sorte? On ne le sait pas encore et ce n'est pas dans la propagande dont il inonde la région qu'on peut le trouver.

Même si le programme annoncé pour 30% du territoire avait été excellent — ce qui est loin d'être le cas — il y aurait donc lieu de continuer la lutte qui a été entreprise et qui, pour l'avenir, intéresse non seulement les agriculteurs mais, en principe, tout le monde. En effet, même si l'import de protéger aussi les gens qui sont venus s'installer de bonne foi sur le territoire exproprié, la rétrocession reste une question de justice élémentaire et d'intégrité gouvernementale.

Le pouvoir d'exproprier est exceptionnel et toute expropriation induite devrait être réparée. En outre, nul n'a le droit de s'enrichir à même ses erreurs

quand celles-ci ont été commises aux dépens d'autrui. Ces principes devraient valoir pour le gouvernement autant que pour les simples délinquants!

Certes, le gouvernement fédéral veut renflouer le déficit de ce territoire. Mais si les ministères qui en ont eu l'administration l'ont mal géré, c'est à Ottawa et aux contribuables d'en supporter les conséquences, non aux résidents ou aux anciens propriétaires à qui on offre d'acheter à 85% de la «valeur marchande», normes bides importées de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Que le ministre responsable du dossier, M. Francis Fox, ne veuille pas reconnaître les fautes passées de son gouvernement, libre à lui. Mais il est un autre entêtement fédéral (ou libéral?) qui n'est pas moins condamnable, touchant cette fois l'avenir. C'est l'obstination avec laquelle le pouvoir central s'incruste dans le territoire «excédentaire» par le truchement de son mandataire, la Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée.

Pourquoi Ottawa veut-il jouer à l'Île-du-Prince-Édouard dans cette petite province au statut particulier qu'est devenu Mirabel, et où il s'intéresserait soudain à l'agriculture, au tourisme, au loisir, au développement industriel et à nombre de projets chers ne relevant guère de son autorité? Veut-on cacher des concessions déjà faites à des amis du régime? Cette filiale immobilière doit-elle servir de planque à d'anciens

ministres ou à des futurs députés? Des promoteurs sont-ils en attente dans les antichambres libérales? L'OTAN aurait-elle des vues sur la zone aéroportuaire?

Le gouvernement s'est senti obligé de faire sien au moins le langage de la contestation. Il promet de garder à la région sa vocation agricole; il parle du besoin de «sécuriser» les résidents; il jure d'éviter toute spéculation sur les terres. Gageons que la prochaine fois il trouvera moyen de mentionner le droit de ces Canadiens à gérer comme tout le monde leurs propres affaires...

Mais sur l'essentiel, Ottawa a maintenu ses positions. Même ses concessions sont sujettes à des conditions si nombreuses et aléatoires qu'on peut se demander ce qu'il en restera après 1983, année où commencera son programme «graduel» de retrait partiel. La consultation publique de l'automne dernier n'aura finalement servi qu'à lui permettre de «moduler» sa position, non de la changer. Cela devrait poser de sérieuses questions aux citoyens «neutres» venus de l'extérieur qui avaient accepté de s'installer à la Société immobilière et se retrouvent aujourd'hui cautions d'une telle politique.

À Ottawa aussi l'opposition devrait se réveiller, car elle serait impardonnable en laissant les libéraux établir à Mirabel un précédent aussi grossier, coûteux et dangereux pour les autres communautés régionales du pays.

Jean-Claude LECLERC

LETRES AU DEVOIR

■ Stade à vendre

(Lettre adressée à M. Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique).

Est-ce possible qu'on y pense encore après tant d'années de discussions, de contradictions et d'études qui vont finir par coûter plus cher que le toit lui-même! Comme contribuable, j'ai mon voyage! Comment peut-on penser ajouter une stupidité de 60 à 100 millions à une stupidité d'un milliard de dollars dans un contexte économique comme celui que l'on traverse!

Cessons d'investir dans «l'esprit de béton», et plaçons ces 100 millions dans «bâtir le Québec II»: ce sera beaucoup plus rentable pour les générations à venir!

Quant à cet éléphant blanc, il ne reste plus qu'à le mettre en vente pour la modique somme de \$1 à l'entreprise privée incluant dans ce prix un beau «GRAND» drapeau pour perpétuer la gloire des Temples de la renommée... N'ayez aucune crainte, messieurs les ministres... à ce prix-là, si vous trouvez acheteur, vous économiserez plusieurs millions par année. Et si l'acheteur décide d'y placer un toit, alors ce seront les privilèges du stade qui le paieront... et non les gens du peuple qui n'ont même pas les moyens de se rendre le visiter...

Il nous a coûté assez cher comme ça! Pousser la plaisanterie plus loin serait d'un très mauvais goût...

Quand à cette magnifique toile qui devrait servir à couvrir cette beauté, je vous suggère d'en faire une utilisation populaire: au coût de quelques millions tout au plus, vous couvrez la Place des Nations à Terre des hommes...! Imaginez le reste... pour réceptions, spectacles populaires, tourisme et utilité publique... accessible à TOUS!

Lorraine LAPOINTE

Cap-Rouge, 17 mai

■ Du parti-pris

Depuis le début du conflit qui oppose l'Angleterre (plus précisément la Grande-Bretagne) et l'Argentine pour le contrôle des îles Falkland, la presse et les lecteurs semblent utiliser l'expression «guerre coloniale» en pensant à la ténacité avec laquelle la Grande-Bretagne défend ses intérêts dans l'Atlantique Sud.

Une étude approfondie de la situation me laisse perplexe face à cette prise de position. Les habitants des îles Falkland veulent demeurer britanniques. Le régime militaire argentin ne semble pas les attirer outre mesure, bien que l'Argentine leur fournisse quantités de services dont pont aérien, universités, soins médicaux spécialisés, etc. Tout comme le fait le Canada vis-à-vis St-Pierre-et-Miquelon. Donc, si les habitants des Falkland insistent pour maintenir le statu quo face à la Grande-Bretagne, ne serait-il pas plus approprié de qualifier les actes de l'Argentine de «coloniaux»? Autant que je sache, les Falklanders ne sont ni peuple opprimé par la mère-patrie ni encouragés par des puissances étrangères ou par des pressions économiques internes à chercher l'auto-détermination et la «liberté». Au contraire, sous un régime argentin, ils deviendraient «peuple opprimé». On sait maintenant que certains habitants se trouvent déjà

dans les prisons de Buenos Aires. Drôle de liberté!

La Grande-Bretagne, par ailleurs, se comporte comme si elle était toujours une grande puissance et accepte mal son rôle moderne de nation européenne de taille moyenne. Malgré cette erreur de jugement nationale, je ne m'explique pas pourquoi une si grande partie du peuple québécois se range derrière les prétentions historiques de l'Argentine et accuse la Grande-Bretagne de colonialisme. Si le choix leur était offert d'aller vivre en Grande-Bretagne ou en Argentine, combien des Québécois choisiraient un domicile à Buenos Aires — surtout si leurs sympathies sont quelque peu à gauche?

Comme le disait Jean-Pierre Proulx dans son éditorial du 26 mai, 90.000 personnes sont disparues mystérieusement en Amérique latine ces dernières années. Malgré son passé relativement peu reluisant de grande puissance coloniale (et la France elle!) la Grande-Bretagne n'a pas de tâche de cette ampleur, en incluant les problèmes de l'Ulster, sur sa réputation.

Je m'attarde de voir que le Québec ne réussit toujours pas à se sortir de sa

paranoïa vis-à-vis de tout ce qui est anglo-saxon et que son parti-pris l'empêche souvent de juger des événements à leur juste valeur.

Lise RAVARY-KONOPKA

Montréal, 26 mai

■ Une île, une ville

(Lettre adressée à M. René Lévesque).

L'île de Montréal étant constituée d'une grande ville, moteur économique de la province, représentée par de bons députés péquistes, et de prétendues banlieues qui sont des enclaves cossues et super-privilégiées genre dortoirs représentées par de bons députés libéraux, et chacun tirant sur la couverture, pourquoi un de vos ministres se met-il le doigt entre l'arbre et l'écorce à vouloir régler ce litige unilatéralement et pour enfin mécontenter tout le monde?

Cette chicane ressemble à ce qui se passait sur l'île Jésus dans les années 60, mais qui fut réglée une fois pour toute le 6 août 1965 quand on créa «une île, une Ville de Laval». Depuis, les Lavallois font tous partie de la même famille et l'ordre commence à régner. Ce n'est pas la perfection, car rien n'est parfait en ce monde cruel, mais votre ministre pourrait s'inspirer de cet acte de la législature pour enfin régler le contentieux entre Montréal et ses «banlieues» de façon constructive.

Jean-Melville ROUSSEAU

Montréal, 21 mai

■ De l'«opératophobie»

(Lettre adressée à M. Jacques Larue-Langlois).

Dans LE DEVOIR du 20 mai 1982, j'ai pu lire que vous souffriez manifestement d'«opératophobie». Vous n'aimez pas l'opéra? Soit! C'est votre droit le plus strict.

Cela ne vous autorise pas pour autant à vous gausser d'une forme d'art qui reste bien à la mode, quoi que vous en disiez, et du public qui sait l'apprécier. Je vous cite textuellement: (opératophobes du monde entier, unissons-nous derrière les Traiteurs Hélimus, cette superbe bande de mythomanes débridés dont l'Opéra Phantasma assène enfin, dans un canular réussi, le coup de grâce à ce

genre aussi démodé que ceux qui persistent à le priser».

Vous agissez exactement comme quelqu'un qui, n'aimant pas la peinture, affirme tout bonnement que l'art pictural est forcément mauvais. Vous n'aimez pas l'opéra, donc c'est désuet. Et je vous pose la question: De quel droit, monsieur, vous amusez-vous aussi cavalièrement de ceux qui ne partagent pas vos goûts? Du droit du critique? Fort bien! Mais, justement parce qu'il ose assumer une difficulté et parfois bien ingrate tâche, le critique se doit de ne jamais manquer ni de bien-séance ni de jugement.

Paul-Henri DELVAUX

Ottawa, 21 mai

■ Des arbres au cimetière

(Lettre adressée au directeur, Cimetière Notre-Dame-des-Neiges).

La présente concerne l'abattage des arbres dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Aussi auriez-vous l'obligeance d'informer les promoteurs pour quelle raison on procède depuis quelques semaines déjà à l'abattage systématique des arbres et ce, de l'avis d'un employé interrogé au hasard lundi le 12 avril, qu'ils soient en santé ou non.

Ainsi après lui avoir demandé la raison pour laquelle il rasait un bel arbre, d'une centaine d'années certainement, il a répondu qu'à son avis un petit érable d'un pouce de diamètre était probablement plus beau, et aussi plus facile d'entretien étant donné qu'il n'avait plus à ramasser les vieilles branches tombées par terre.

N'est-ce pas assez fort! Et surtout, que des centaines de promeneurs seront ainsi privés du plaisir de la promenade et d'entendre les feuilles caressées par le vent. Peut-être faut-il comprendre que les employés de cet endroit n'éprouvent pas les mêmes sentiments et préfèrent «la belle asphalte neuve et la non moins belle érable neuve», mais ces derniers doivent savoir que leur inconscience n'est pas partagée par tous et qu'il est très pénible d'avoir à subir leurs «brillantes» décisions.

De simples promeneurs,

J. LEMIEUX, S. BELLOT

Montréal, 12 avril

NDLR: La lettre intitulée «De la place des sciences humaines» et publiée le jeudi 27 mai aurait dû mentionner que les professeurs de psychologie du Collège de Rosemont, signataires, étaient exposants au Premier Salon de la science et de la technologie.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00/par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

L'égalité des femmes au Québec

Une jurisprudence décourageante

Les auteurs, Susan Altschul, Stuart Russell, Vicki Schmalka et Johanne Thomas, sont membres du comité de recherche de l'Association de la femme et le droit de Montréal.

AU cours des dernières années, la plupart des gouvernements de l'Amérique du Nord ont adopté des lois sur les droits de la personne visant à protéger les individus contre des actes ou des pratiques discriminatoires. Le gouvernement québécois a suivi ce courant en adoptant, en 1975, la Charte des droits et libertés de la personne. Cette loi prononce l'illégalité de toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale ou la condition sociale. À cette liste a été ajoutée un peu plus tard la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et sur «le fait qu'une personne soit handicapée ou qu'elle utilise quelque moyen pour pallier son handicap».

La Commission des droits de la personne a été créée en vertu de cette loi et a pour mandat de faire enquête sur des actes présumés de la discrimination. S'il y a preuve de discrimination, la Commission doit d'abord tenter d'amener les parties à régler leur différend à l'amiable. Si la médiation échoue et l'affaire est portée devant les tribunaux par la Commission, les services de celle-ci sont débordés vu l'abondance des demandes d'enquête. En 1979, (d'après les dernières statistiques disponibles) 1267 dossiers ont été étudiés, dont 627 (49%) étaient toujours ouverts à la fin de cette année. Parmi les dossiers fermés, la médiation a réussi dans 147 cas, soit 24%, et 3% seulement des cas ont été soumis aux tribunaux.

La discrimination existe

Il est à présumer que le législateur, en adoptant une loi anti-discrimination, a reconnu le besoin d'assurer un traitement égal à tous ses citoyens. Si telle a été l'intention du législateur québécois à l'égard de la Charte et si les Québécois désirent que la loi entraîne une égalité réelle de tous les individus résidents au Québec, nous devons alors constater que tous font face à un problème sérieux.

Nos tribunaux ont rejeté de très nombreuses causes portées par la Commission en matière de discrimination. Leur

interprétation de la Charte, contrairement au principe énoncé dans la loi sur l'interprétation (1), n'a pas donné lieu à un courant jurisprudentiel suffisamment fort pour protéger les individus; au contraire, jusqu'à présent les jugements ont tellement érodé l'applicabilité de la Charte que l'on peut se demander comment la Commission peut encore fonctionner tout en maintenant sa crédibilité.

Handicap et condition sociale

M. «X» s'approprié à louer un appartement pour un loyer mensuel de \$80. Lors d'une conversation avec le propriétaire, il explique à ce dernier qu'il est sur «le bien-être» et qu'il souffre d'épilepsie. Le propriétaire refuse alors de lui louer l'appartement, précisément pour ces motifs. M. X porte plainte à la Commission. La médiation échoue et l'affaire est portée devant les tribunaux par la Commission.

(2) Le juge, s'appuyant sur les motifs suivants, décide qu'il n'y a pas eu discrimination:

Au sujet de la condition sociale, il dit: «Plusieurs juristes, sociologues et travailleurs sociaux et autres ne se contentent pas, vu l'absence de définition dans la loi, d'utiliser ces deux mots dans le sens ordinaire, et par conséquent selon le sens universellement répandu, mais veulent en changer la notion en ne prenant qu'un ou quelques-uns des critères de la condition sociale pour créer de nouvelles discriminations prétendues illicites, en classifiant en dehors des classes reconnues et en les groupant par catégories, les personnes ayant un dossier judiciaire, les assistés sociaux, les familles avec enfants, les défavorisés économiques, les chômeurs, les faillis, les étudiants, les femmes au foyer, les retraités, etc.

«Si on adoptait cette interprétation excessive, en dehors du cadre de la notion ordinaire et universelle de la condition sociale, cela aboutirait fatalement à une diminution très forte de la prospérité née du commerce libre. Cela ne pourrait être appliqué dans le Québec sans risquer un désastre à cause de notre démocratie libre et du mode actuel de circulation et de distribution des richesses.

«Examinons maintenant, en la disséquant, ce qu'est la condition sociale. D'abord, c'est l'influence du milieu qui la fait. Le milieu: c'est l'entourage, la sphère intellectuelle, morale et sociale où nous vivons.

«C'est pourquoi la condition sociale est synonyme de position sociale, de rang social, de statut social et, finalement, de classe sociale. C'est en somme la place qu'une personne occupe dans la hiérarchie sociale.

«Le concept de richesse peut influencer sur le rang social et parfois changer, mais ce n'est qu'un facteur parmi tant d'autres (...).

«Il faut donc faire dans chaque cas une analyse complète et soignée, sans perdre de vue que ni la richesse, ni la position de quelqu'un dans l'économie ne déterminent par eux-mêmes seuls la classe sociale d'un individu.

«Donc, le fait pour un individu d'être un assisté social ne constitue pas, par cela seul, sa condition sociale.»

Au sujet du handicap, le juge continue: «À le voir, on ne peut deviner qu'il est épileptique. Il paraît évident d'après la preuve soumise que son affection n'est pas ordinairement manifeste et ses crises ne sont pas persistantes et ne l'empêchent pas d'accomplir des activités normales. Le Tribunal est donc d'avis que l'épilepsie dont souffre M. «X» n'est pas une déficience physique ou mentale couverte par la définition légale de «personne handicapée».

Il est clair que nous sommes ici en présence de valeurs sociales opposées: d'une part, le droit du propriétaire de louer au locataire de son choix, et, d'autre part, l'obligation de la société de veiller à ce que tous aient une chance égale de se trouver un logement.

Ce jugement ayant été porté en appel, nous ne faisons aucun commentaire.

Autre fait intéressant, ne peut-on dire que ce genre de décision pourrait avoir pour conséquence d'encourager les gens à mentir s'ils savaient qu'en disant la vérité, ils feraient l'objet de discrimination?

Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que la Commission rencontre ce genre de problème. En voici un autre exemple.

Liens de parenté

Une entreprise a un règlement interdisant que deux personnes de la même famille soient à son emploi. Madame «Y», dont la sœur travaille déjà dans l'entreprise, n'a pas déclaré ses relations familiales en remplissant le formulaire de demande d'emploi. Un peu plus tard, elle est congédiée lorsque l'entreprise prend connaissance de ces liens de parenté.

La Commission porte l'affaire devant les tribunaux, au nom de Mme «Y», en invoquant que le règlement en question, tel qu'édicte par l'entreprise, est illégal, la

Charte interdisant la discrimination fondée sur l'état civil. (3) Selon la Commission, ceci inclut non seulement la discrimination basée sur le fait d'être marié ou célibataire, mais aussi celle fondée sur les liens de parenté.

Le tribunal de première instance décide en faveur de la Commission et ordonne à l'entreprise de réintégrer Mme «Y». L'entreprise en appelle de cette décision, laquelle est par la suite renversée. Selon la Cour d'appel, il y a eu fausse déclaration dans la demande et l'employeur est donc justifié de congédier Mme «Y». Compte tenu du fait que la Cour d'appel a reconnu que le terme «état civil» comprend les liens de parenté, nous soumettons qu'elle aurait pu en tenant compte de l'esprit de la Charte, conclure que la fausse déclaration invoquée par l'employeur n'était qu'un prétexte pour atteindre son premier but, soit d'exclure les membres de la même famille de son entreprise.

(Un autre cas de discrimination fondée sur l'état civil est présentement en appel, suite à une décision favorable à l'employé. Comme il n'y est pas question de fausse déclaration, il sera intéressant de connaître le jugement final.)

Nous voyons donc que la Charte, loin de corriger la situation de discrimination, place plutôt les individus en position délicate. S'ils disent la vérité, on utilise cette vérité contre eux; s'ils mentent, les tribunaux passent outre la discrimination, à cause d'une fausse déclaration.

La grossesse

Deux autres causes présentent aussi un certain intérêt. Notons tout d'abord que la Charte interdit la discrimination fondée sur le sexe. Puisque seules les femmes peuvent devenir enceintes, la logique veut que la discrimination fondée sur la grossesse constitue de la discrimination fondée sur le sexe. Les tribunaux voient cependant les choses sous un angle différent.

Dans notre première cause (4), un employeur engage une secrétaire et l'envoie subir un examen médical. Le médecin découvre qu'elle est enceinte, lorsqu'elle refuse de passer une radiographie. Il en informe l'entreprise. La femme est alors avisée sur le champ que ses services ne sont pas requis. Voici un extrait du jugement.

«Faire de la discrimination fondée sur le sexe, c'est favoriser un sexe au détriment de l'autre, et ceci dans les deux sens. Le législateur a voulu interdire la discrimination entre le sexe masculin et le sexe féminin, il n'a pas aboli le droit de choisir entre personnes d'un même sexe (...). Si le législateur avait voulu prohiber la discrimination fondée sur l'état de

grossesse, il l'aurait dit.»

Dans le deuxième cas (5), une femme employée depuis de nombreuses années dans les cuisines d'un foyer devient enceinte. Elle quitte en janvier son emploi pour accoucher et demande en mai de reprendre son travail. Elle déclare qu'il y avait eu entente entre elle et son employeur à l'effet qu'elle pourrait recommencer à travailler mais l'entreprise nie le tout et refuse de la reprendre. Dans son jugement, le juge refuse d'inclure dans la définition du mot «sexe» l'état de grossesse.

«Selon la Commission, la discrimination en raison du sexe comprend la discrimination en raison de la fonction particulière au sexe féminin, savoir la grossesse et l'accouchement. Ce serait pour un employeur faire une distinction illicite que de mettre fin au contrat en raison de la grossesse d'une employée.

«Si telle était la portée de la législation, le Tribunal serait disposé à admettre que le départ volontaire de l'employée enceinte ne pourrait constituer de sa part l'abandon de son emploi et n'équivaudrait pas à la résiliation par l'employée de son contrat.

«L'intime nie toute discrimination dans son attitude à l'égard de la plaignante. Il n'y a discrimination en raison du sexe que si l'on distingue, entre deux personnes, le fait que l'une soit un homme et l'autre une femme. Toutes les serveuses sont de sexe féminin chez Aristocrat. Le refus de réengager la plaignante est justifié par l'absence de besoin. Selon l'intime, le contrat individuel de travail, non assorti d'entente de congé-maternité, se termine au moment où l'employée, sans sa faute, devient incapable de remplir le service contenu (...).

«Comme la prétention de la Commission des droits de la personne implique que, dans l'état actuel de notre droit, le contrat individuel de travail n'est que suspendu, pour une période, dans le cas de grossesse (y mettre fin dans les circonstances constituant de la discrimination), il faudrait conclure que l'article 16 de la Charte a créé un régime de congé-maternité applicable à tout contrat individuel de louage de services. Le moins que l'on puisse penser, c'est que l'utilisation du seul mot «sexe» ne paraît pas suffisant en une matière aussi complexe» (6).

Une décision favorable aux femmes enceintes aurait eu des effets économiques certains. Toutefois, du point de vue de la femme, le fait de devenir enceinte implique des conséquences économiques prohibitives même si la famille a d'autres sources de revenu. Dans ce cas comme dans tous les autres d'ailleurs les intérêts de l'individu furent jugés comme étant subordonnés aux intérêts économiques de l'employeur. Selon nous de tels juge-

ments nient le droit des individus à leur épanouissement dans la société.

Conclusion

L'automne dernier, la Commission parlementaire de la justice a tenu des audiences publiques afin de déterminer les changements qui pourraient être apportés à la loi. De nombreuses suggestions et critiques furent apportées au fonctionnement interne de la Commission. Néanmoins, nous croyons que là n'est pas le noeud du problème. Qu'importe que la loi soit élargie, si l'interprétation qu'on y donne est toujours restrictive et trop souvent soumise au principe de la liberté de commerce aux dépens des libertés individuelles.

Nous sommes convaincus que l'intention du législateur est de redresser cette situation d'inégalité et de faire en sorte que les tribunaux appliquent la loi dans cette optique.

Une jurisprudence dans l'ensemble négative, risque de nuire au bon fonctionnement de la Commission dans la mesure où cela décourage les victimes d'actes discriminatoires de porter plainte. Cela incite également ceux qui ont posé de telles actes discriminatoires à passer outre l'étape de la médiation et d'aller devant les tribunaux; de plus, cela peut provoquer une réaction d'auto-censure chez le personnel de la Commission.

Il n'est pas à souhaiter que la Charte devienne aussi impuissante et inutile que la Déclaration canadienne des droits. N'est-il pas le désir de tous que la société québécoise respecte chacun de ses membres et leur assure un traitement juste et équitable? C'est ce que reflète la Charte des droits et libertés de la personne. Il incombe à nos tribunaux d'y donner suite.

Notes

- (1) Loi sur l'interprétation, L.R.Q. 1977, ch. 1 — 16. L'article 41 se lit comme suit: «Toute disposition d'une loi, qu'elle soit impérative, prohibitive ou pénale, est réputée avoir pour objet de remédier à quelque abus ou de procurer quelque avantage. Une telle loi reçoit une interprétation large, libérale qui assure l'accomplissement de son objet et l'exécution de ses prescriptions suivant leurs véritables sens, esprit et fin».
- (2) CDP v Paquet, C.P.M. 1981, Juge Jacques Decary.
- (3) CDP v Les Biscuits associé du Canada Ltée, C.S.M. 1979, Juge Edouard Martel; C.A.M. 1981, Juge François Lajoie.
- (4) CDP et La société canadienne des métaux Reynolds Ltée, C.P.M. 1981, Juge Paul Robitaille.
- (5) CDP v Aristocrat Apartment Hotel, C.S.M. 1978, Juge Claude Benoit.
- (6) Depuis 1979, l'article 122 (4) de la Loi sur les normes du travail dit: «Il est interdit à un employeur de congédier, de suspendre ou de déplacer une salariée pour la raison qu'elle est enceinte».

Qui veut imposer quoi à qui?

par
André Gagné

L'auteur de cet article est curé de la paroisse Saint-Matthieu de Touraine, à Gatineau.

DANS le débat lancé il y a près d'un an, au sujet de la restructuration scolaire et de la confessionnalité, j'aimerais en toute simplicité faire quelques constatations et nous poser quelques questions.

Très souvent quand j'entends ou lis des propos au sujet de la confessionnalité je me sens «tout drôle». Pourquoi?

En focalisant tout — et avec émotivité — sur la confessionnalité, ne risque-t-on pas de laisser échapper d'autres dimensions qui ont aussi leur importance.

Je suis particulièrement mal à l'aise devant les propos de certains tenants de l'école catholique aussi bien que de l'école non confessionnelle ou laïque. De quelle religion parle-t-on?

Les premiers défendent souvent une religion où je ne reconnais pas la liberté et la justice, non plus l'amour que le Christ est venu apporter.

D'autre part, on s'attaque à une caricature de religion du Christ, cette religion qui, pour être authentique doit s'enraciner dans la Bonne Nouvelle, et susciter une fidélité progressive au Christ ressuscité.

cité qui est chemin, vérité et vie — avec tout ce que cela comporte de respect, d'ouverture, de générosité et aussi de douloureux efforts et d'exigences.

Sans doute que ma façon de vivre ma foi n'est pas assez «témoignante» puisqu'on s'oppose à une déformation de cette réalité?

Quand, par ailleurs, de part et d'autre, on parle de liberté et d'imposition je demande aux deux opposants «Qui veut imposer quoi à qui?»

■ N'y a-t-il pas une courte vue et une ignorance surprenante voire un certain snobisme inconscient chez certains tenants de l'école laïque, qui n'a rien à envier à l'école catholique de l'autre partie.

■ De part et d'autre, on constate sans doute de la sincérité, mais une charge émotive qui n'aide en rien la lucidité, le dialogue et le réalisme nécessaires à un tel débat.

■ Peut-on parler d'éducation et de culture et liquider aussi sommairement l'héritage?

■ Peut-on, par ailleurs, parler de tradition et ne pas tenir compte du fait que le respect de cette tradition suppose l'attachement à l'essentiel plutôt qu'à la forme, qu'au comment d'une époque. Par exemple comment réagissons-nous à l'intervention des évêques.

■ J'aimerais voir plus de «transparence» au sujet des vraies intentions de monsieur le ministre.

Quel est le sens «opérationnel» de cette assertion «pour un enseignement religieux de qualité». Comment et par qui cette qualité sera-t-elle plus assurée

qu'elle ne l'est maintenant? Qui ne garantirait rien en confondant religiosité et foi.

Oui, un statut juridique sera nécessaire pour reconnaître et soutenir les droits et libertés. Mais — et l'histoire le prouve trop souvent par la négative — cette liberté des consciences, s'exprimant dans l'une ou l'autre option, ne pourra se réaliser que par des personnes activement conscientes du fait que la liberté n'existe qu'à travers la libération progressive de nos préjugés touchant la religion, aussi bien que des autres préjugés. Pour ou contre, les préjugés ont le même résultat constatable et ont la même source, l'égoïsme du cœur humain. C'est la vérité qui rend libre.

Nous vivons un moment important de l'éducation au Québec, nous sommes provoqués et convoqués à des actes courageux de lucidité et de réalisme respectueux de l'histoire, qui est héritage aussi bien que chantier actuel et projet d'avenir. La vraie liberté est toujours à faire. Ne doit-on pas situer le débat sur un plan qui dépasse nos propres façons de voir et de sentir, et, quelle que soit notre option.

Quel témoignage donne-t-on à ceux et celles pour qui nous prétendons lutter et ce, de part et d'autre.

Je fais mien, en terminant, ce passage du Rapport Dumont: «Dans un monde pluraliste, les chrétiens sont appelés à adopter une attitude oecuménique qui a deux composantes: d'abord, la volonté de communion avec ceux qui vivent autour d'eux et, en même temps, la volonté d'être soi-même, d'avoir son identité et le courage de ses différences.»

L'histoire: science ou doctrine?

par
Jean Simard

L'auteur est membre de la Société d'histoire de Sainte-Foy.

UNE «semaine d'histoire» vient de se tenir au Québec, sans doute pour sensibiliser les gens à l'importance de l'histoire. Cette importance, il faut la reconnaître et reconnaître aussi le besoin d'éveiller chez le plus grand nombre un «goût» de l'histoire. Mais, et il y a un gros «mais»: combien de fois remarquons-nous une attitude de méfiance envers tout ce qui peut faire de l'histoire un enseignement tendancieux, une «objectivité douteuse». D'où la question souvent posée: l'histoire relève-t-elle du sentiment ou de la science, est-elle un outil d'endoctrinement ou un secteur essentiel de l'enseignement?

L'histoire est censée véhiculer des connaissances sur le devenir de l'homme, mais dès qu'on prend du recul face à l'expérience présente, dès que les faits s'éloignent, l'interprétation devient plus difficile. Si on regarde la biologie, la chimie ou d'autres sciences exactes, tout y est pour qu'on s'entende. Mais dès qu'il s'agit de faits sur le devenir d'un peuple et qu'on y associe des jugements de valeurs, tout peut devenir objet de polémique. Heureusement, se dégageant peu à peu, en relation avec l'histoire générale, des méthodologies de recherches qui aident à

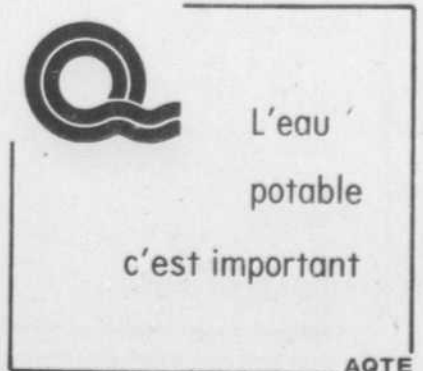
sonder les faits d'histoire: ethnographie, urbanisme, géographie, qui, dans leur dimension historique, nous aident à comprendre les faits d'histoire.

Et, c'est en autant qu'on associe ces faits, qu'on relie leurs effets, qu'on peut tenter l'interprétation et refaire la trame du temps. Plus on s'attache à la recherche des «faits bruts», plus cela permet de se garder des conclusions sommaires et des interprétations qui pourraient relever du sentimentalisme plutôt que de la science. Et ce savoir est révélateur, puisqu'il nous rapproche à ceux qui ont préparé notre présent. Car, c'est avant tout pour mieux comprendre ce présent et se dégager des hasards ou l'ignorance nous plonge qu'il y a intérêt à interroger les faits d'histoire. Voir, comprendre et apprécier comment, de l'homme d'hier à l'homme d'aujourd'hui, s'est effectuée une conquête des éléments: de la chasse quotidienne à l'accumulation des réserves, de la conservation du feu à l'invention de la roue ou de la voile, il s'est agi d'une conquête de l'homme pour maîtriser son univers.

Ainsi l'histoire appelle-t-elle à une connaissance mais conduit-elle aussi à cette perception d'un lien ou le savoir s'associe à l'appréciation. C'est pour cela qu'on parle souvent à la fois des «leçons du passé» et du «goût de l'histoire», comme de deux dimensions essentielles de la connaissance historique. L'oeuvre d'éducation consiste d'abord en cette volonté de donner le goût d'aller voir, de partager des données, de tenter de reconstituer des faits, du passé le plus immédiat à l'hier le plus reculé, pourrait-on dire. Mais il y aura toujours au fond de l'histoire, au fond de cette soif de connaître, à

la fois un savoir et un sentir. Pour l'historien, ce sentir, c'est aussi comprendre l'affectif au cœur des choses qu'il découvre: voir et montrer le labeur et l'acharnement des ancêtres, leur foi et leur fierté, leur souci de bâtir et de laisser à ceux qui les suivent un mieux-être guidé par des projets faisant d'événements fortuits des réalisations durables.

Alors, le projet de l'historien rejoint les projets des hommes qui marquent l'histoire: réaliser au-delà de l'instant et du hasard des oeuvres qui nous rendent riches du labeur humain et amènent à partager cet héritage que les hommes léguent de génération en génération. Et c'est ainsi qu'au-delà des pierres et des ouvrages anciens se dégagent des valeurs éternelles qui révèlent l'homme: labeur, amour et créativité. La tâche de l'historien n'est-elle pas de suivre cette traversée du temps et de nous faire participants du voyage?



Aux gestes unilatéraux...

Quand le gouvernement Trudeau décide de maintenir les taux d'intérêt élevés, le gouvernement Lévesque dénonce ce geste unilatéral.

Quand le gouvernement Trudeau verse 600\$ millions dans les transferts fiscaux au Québec, le gouvernement Lévesque qualifie de vol ce geste unilatéral.

Aujourd'hui, c'est le gouvernement Lévesque qui coupe unilatéralement les régimes de retraite de ses employés à l'exception de ceux des députés, des juges et des policiers.

Aujourd'hui, c'est le gouvernement Lévesque qui décide unilatéralement de ne pas respecter son propre régime de négociation en décrétant à l'avance et à la baisse les salaires de ses employés.

Aujourd'hui, c'est le gouvernement Lévesque qui, par son budget, décide unilatéralement de favoriser l'entreprise privée au mépris du droit au travail et des conditions de vie de la population du Québec.

NON pas question!

Centrale de l'enseignement du Québec

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Dollar

du gouvernement de favoriser une dévaluation du dollar.

En puisant dans ses devises étrangères, la Banque du Canada crée présentement une demande artificielle de dollars canadiens pour maintenir le cours de celui-ci. Il suffirait de cesser ces achats au marché monétaire pour voir le dollar glisser sous la barre des 80 cents.

M. MacEachen a rappelé que la devise canadienne n'en était pas moins «plutôt forte» par rapport aux autres monnaies. Il faut dire ici qu'à la veille de la conférence de Versailles, la devise américaine s'en tire très bien sur les marchés. Une brochette d'indicateurs économiques a laissé voir, vendredi dernier, la pointe d'une reprise aux États-Unis. C'était la première fois depuis un an que ce clignotant tournait au vert. D'autre part, les derniers chiffres concernant la masse monétaire font état d'une réduction de \$1,3 milliard pour la troisième semaine de mai.

Cependant l'inquiétude demeure omniprésente. Une tentative de réduction des taux d'intérêt a avorté vendredi dernier sur les marchés financiers de New York. Les investisseurs se montrent prudents face à l'or qui stagne autour de \$320 US.

En Europe, les différentes économies connaissent actuellement l'effet des taux élevés prolongés. La France songerait à une dévaluation de son franc. Ailleurs, le loyer élevé de l'argent alimente l'inflation qui reprend de plus belle. Selon des chiffres publiés hier par le Marché commun la croissance des prix a été de 1,2% au cours du dernier mois. Grâce à une monnaie forte et à une inflation domestique réduite, les États-Unis parviennent lentement à «exporter» leur inflation.

◆ Ministère

La directrice du Musée, Mme Louise Letocha, n'aura pas à diriger et surveiller ce déménagement, puisqu'elle a déjà fait savoir au ministère qu'elle quitterait son poste dans les prochaines semaines pour se consacrer à l'enseignement à l'UQAM.

Il est fort probable que le Musée d'Art contemporain aille loger rue Berri, au Palais du commerce. C'est du moins l'espace qui conviendrait le mieux aux collections du musée, mais aucune décision n'a encore été prise au ministère.

Il avait été question aussi de transformer les salles de l'ancien collège Mont-Saint-Louis, rue Sherbrooke est, mais les travaux auraient été trop coûteux, signale-t-on, et ce projet a été abandonné.

Si le départ de la directrice du Musée d'art contemporain est confirmé, celui du directeur du Musée des beaux-arts, M. Jean Trudel, fait encore l'objet de rumeurs. Le contrat de M. Trudel a été renouvelé à sa demande pour une période de deux ans au début de l'année.

On laisse entendre dans certains milieux que M. Trudel, qui n'a pas eu la faveur d'un très grand nombre de membres du conseil d'administration, pourrait «se chercher du travail bientôt». D'autres soulignent toutefois qu'un tout nouveau conseil d'administration pourrait lui renouveler sa confiance et l'inciter à demeurer en poste.

◆ Forces

jours, car il fallait laisser à l'intendance le temps de rejoindre les premières lignes.

On ajoutait cependant de même source que les bombardements d'artillerie et de l'aviation allaient se poursuivre.

D'ailleurs, le représentant britannique auprès des Nations unies, sir Anthony Parsons, a formellement démenti hier soir des informations selon lesquelles il était porteur d'une lettre au secrétaire général Perez de Cuellar demandant à l'Argentine la reddition de sa garnison de Port Stanley.

À l'issue d'un long entretien avec M. de Cuellar, le représentant britannique a répété qu'il n'avait jamais reçu d'instructions en ce sens et que le gouvernement britannique maintenait des exigences: l'évacuation inconditionnelle et immédiate des Malouines par l'Argentine, conformément à la résolution 502 du Conseil de sécurité.

Le diplomate a indiqué que son entretien avec M. Perez de Cuellar avait été «très intensif» et qu'il avait rapporté de Londres certaines «clarifications» que le secrétaire général avait demandées.

«Le dialogue continue», a ajouté sir Anthony Parsons.

À Buenos Aires, un journaliste qui avait prédit avec exactitude l'invasion des Malouines par l'armée argentine, le 2 avril, a écrit que le gouvernement militaire argentin a décidé de continuer la lutte contre les Britanniques même si ceux-ci prennent Port Stanley.

Les Argentins avaient stocké 40.000 litres de napalm sur l'aéroport de Goose Green aux Malouines, et un de leurs avions a largué deux bombes de ce produit lors des combats pour la reprise de cette localité, a rapporté hier un journaliste britannique.

L'Écosse fait une ovation à Jean-Paul II

GLASGOW, Écosse (d'après AFP et Reuter) — L'interminable ovation, qui couvrait à peine le glorieux air de sonneur de cornemuse des Highlands, hier après-midi, au Bellahouston Park de Glasgow, demeurera longtemps dans la mémoire des Écossais.

Pour accueillir le premier pape jamais venu chez eux, un catholique écossais sur trois était venu à Glasgow, soit plus de 250.000 personnes. Descendus des hauteurs couvertes de Bruyères, venus des îles écartées où, pendant quatre siècles, ils ont conservé la foi de saint Colomba, de saint Dunstan, de saint Mungo, venus aussi des faubourgs industriels de Glasgow où ils forment la majorité des sans-travail, ils couvraient l'immense pelouse s'étendant au pied de la colline où se dressait l'autel de la messe.

«Rappelons-nous ceux qui, des deux côtés, sont touchés par le conflit de l'Atlantique-Sud», leur a dit Jean-Paul II, dont l'homélie a été interrompue 41 fois par les acclamations des participants. «Nous ne pouvons pas nous permettre d'oublier les victimes de la guerre ni les cœurs brisés de nombreuses familles».

«Vous avez un glorieux passé, mais ne vivez pas dans le passé, leur a dit le pape. Vous appartenez au présent et votre génération ne doit pas se contenter des lau-

riers glanés par vos grand-pères et vos arrière-grand-pères. Suivre le Christ par les temps qui courent n'est pas facile. Être témoin dans la vie moderne est un défi quotidien qu'il n'est pas aussi facile de résoudre d'une façon aussi définitive que le martyr dans le passé».

«En tant que croyants, vous êtes exposés constamment aux pressions de la société moderne qui nous pousse à nous conformer aux habitudes du siècle, modifie les priorités, restreint nos aspirations au risque de compromettre nos consciences chrétiennes».

Faire appel au code d'honneur en rappelant à des Écossais les principes de la vie chrétienne dans une homélie, c'était, pour le pape, s'exposer à être interrompu par d'incessants applaudissements. Assistait-on à une messe ou à un match de rugby contre l'Angleterre? «Il y a des moments où un pape doit savoir se taire», dit Jean-Paul II avant de pouvoir reprendre son texte.

Au moment où la messe reprit, la ferveur, soutenue par les chants choraux d'une qualité incomparable, n'était pas moins intense que l'avait été l'enthousiasme pendant la lecture de l'homélie.

Avant ce grand moment du voyage pastoral en Écosse — l'un des plus grands depuis vendredi dernier — le pape avait

rencontré les étudiants du collège Saint-Andrew de Baersden, près de Glasgow.

Devant ces étudiants, le pape a répété ses idées déjà exprimées plusieurs fois auparavant sur une éducation dont la famille est le premier lieu et sur le danger d'une éducation trop précocement spécialisée qui, selon lui, ne peut qu'accroître le nombre des chômeurs.

En soirée, à Edimbourg, capitale de l'Écosse, le pape a déclaré que le désir d'unité des différents chefs religieux constituait un signe d'espoir pour un monde dont la paix est en danger.

Devant dix responsables religieux, tant catholiques que protestants, juifs et musulmans, réunis chez le cardinal Gordon Gray, chef de l'Eglise catholique écossaise, Jean-Paul II a déclaré: «Notre volonté d'union peut constituer un signe d'espoir pour un monde divisé, surtout en ces jours où la paix est si douloureusement compromise».

Il n'a toutefois pas mentionné expressément le conflit des Malouines, bien qu'il ait lancé à plusieurs reprises des appels pour la paix entre Londres et Buenos Aires depuis le début de son voyage.

«Je suis certain que vous pensez comme moi que des réunions de ce genre revêtent une importance particulière», a ajouté le pape.

Le cardinal Gray est l'un de ceux qui ont fortement poussé Jean-Paul II à ne pas annuler son voyage en Grande-Bretagne, comme il en était question à cause du conflit des Malouines.

Auparavant, Jean-Paul II s'était entretenu pendant un quart d'heure en privé avec le «modérateur» de l'Eglise d'Écosse, presbytérienne, née de la réforme au 16^e siècle.

Le pape et le révérend John McIntyre ont discuté des différences entre leurs Eglises.

D'autre part, en dépit de leurs efforts, les anti-papistes britanniques ne sont pas parvenus à perturber la ferveur et la chaleur de l'accueil réservé à Jean-Paul II durant sa visite «historique» en Grande-Bretagne.

Seule Glasgow, second bastion loyaliste après Belfast, a mis mardi ses services de sécurité en effervescence. Pour limiter les risques, le pape n'a voyagé à Glasgow qu'en hélicoptère et n'a jamais traversé la ville en voiture. Tous les policiers de la région et des environs, soit plus de 7.000 hommes, étaient sur le pied de guerre.

Jusqu'à présent, le révérend Iam Paisley, chef de file des extrémistes protestants d'Irlande du Nord, tout en réussissant le tour de force de suivre le pape pas à pas, n'a guère rassemblé plus de 200

personnes, dans le meilleur des cas, à Londres, Liverpool et Edimbourg. Vociférant mais toujours rapidement neutralisé par la police, le pasteur Paisley a dû en outre, à deux reprises, subir l'affront de recevoir la bénédiction pontificale lancée du haut de sa «popemobile» par un pape souriant, à l'air sereinement indulgent.

Ses manifestations, à grands renforts de *God Save the Queen*, de bibles brandies et de slogans accusant le pape de soutenir l'Argentine dans le conflit des Malouines, sont passées quasiment impalpables du public. Celui-ci, rassemblé par centaines de milliers, a plutôt conspué les tribulations, lorsqu'il a pu les apercevoir. «Ce Paisley est une honte, commentait une vieille dame à Liverpool, J'espère bien qu'il a été arrêté».

La police, présente en nombre impressionnant, s'est certes gardée d'arrêter le révérend Paisley, député d'Irlande du Nord, mais n'a pas hésité à appréhender, énergiquement s'il le fallait, 24 manifestants à Londres et Edimbourg.

La situation était plus sérieuse à Glasgow, où les manifestants anti-papistes devaient se succéder mardi. Le matin, 600 «apprentis» de Derry, de l'ordre de Guillaume d'Orange, ont défilé pendant deux heures au son des fifres et des tambours, dans le centre de la grande ville écossaise.

La Prudentielle déménage en douce à Kitchener

Suite de la première page

de siège social.

Ces changements ne touchent pas tellement les cadres supérieurs francophones puisque ces derniers sont pratiquement absents de la haute direction. Parmi les quelque 50 postes-clés, on ne trouve qu'un seul vice-président de langue française (M. Delorme) qui est chargé de l'administration, on a détaché récemment de ce service le contentieux et tout ce qui a trait au personnel est en voie de formation à Kitchener. L'administration consiste surtout à faire la traduction et les relations publiques.

Au conseil d'administration, un seul des douze membres est un Québécois de langue française: il s'agit d'un courtier peu connu, M. Rodolphe Casgrain.

En revanche, plusieurs employés cléricaux francophones cherchent présentement un poste dans les agences montréalaises de la compagnie situées dans le même immeuble, au 635 ouest, boulevard Dorchester.

Pour ne pas connaître les mêmes dégâts que la Sun Life dont la part des affaires québécoises dans le total canadien a fléchi de 22 1/2% à moins de 20% depuis son départ pour Toronto, la direction de La Prudentielle a adopté une stratégie de départs périodiques. Le déplacement du centre d'information fut le noyau principal de cette «réorganisation».

À l'automne 1977, on annonce l'achat d'un terrain à Kitchener. «Nous étudions la possibilité d'ériger un immeuble aux fins de location de sorte à en tirer un revenu», écrit le président M. Ian D. Mair.

Donc, il s'agissait d'un simple placement car un des objectifs de la compagnie «est d'acquiescer systématiquement un terrain et un immeuble au centre de chacune des principales villes du Canada».

Un jour, poursuit M. Delorme, la compagnie constata: «Nos ordinateurs sont devenus désuets». On demanda à des experts-conseils de choisir le meilleur endroit pour établir les services d'information. Comme par hasard, cette firme recommanda Kitchener «parce que c'est au centre du Canada» et que La Prudentielle serait la seule entreprise à Kitchener à vendre des services informatiques à des tiers comme cela est la pratique dans l'industrie. (Une recherche montre que la Mutuelle-Vie avait établi à Kitchener la compagnie Mucala Ltd. qui offrait justement des services d'information). Le responsable

du déménagement de ce service, M. D.A. Smethers, a pris sa retraite récemment; le président, M. Mair, signala alors son succès dans le «smooth transfer» des ordinateurs et du personnel à Kitchener.

Le 13 janvier, M. Mair, écrit aux employés: «Advenant la sécession du Québec, nous serions obligés de déménager au Canada notre siège social pour ce pays. Nous comptons néanmoins poursuivre une activité fructueuse au Québec».

Plus loin, le président rappelle «notre objectif à long terme de bilinguisme fonctionnel à tous les niveaux».

Par la suite, il y aura la création d'une compagnie de réassurance, la Prudasco, avec bureaux en Ontario. En septembre 1981, tous les gestionnaires de l'actif — plus d'un milliard de dollars — sont mutés à Toronto.

Aujourd'hui, l'organisme de la compagnie montre que la quasi totalité des postes-clés sous les trois vice-présidents, MM. Rowen, Beck et Parkin, sont répartis entre Kitchener et Toronto.

L'argument invoqué pour justifier les départs est l'importance pour le personnel d'être près des ordinateurs: «Nos services administratifs font de plus en plus appel à l'informatique», affirmait M. Delorme à Pierre Pascau, le 19 mai.

Pour expliquer le départ des services de placements immobiliers, on souligne l'importance d'être près des immeubles à Toronto.

Puis comme la comptabilité et l'informatique sont maintenant à Kitchener, on affirme, dans une note récente, que le service de l'évaluation doit suivre lui aussi.

L'argument de la régionalisation est également invoqué pour mettre en place des structures en Ontario destinées à répondre aux besoins du «centre». Lorsque surgiront des fonctions similaires à Kitchener et à Montréal, on informe le titulaire du poste à Montréal que son emploi est maintenant «redondant».

Il a été impossible de savoir ce que la direction compte faire avec l'espace disponible dans le vieil immeuble du boulevard Dorchester. Il faut dire que les bureaux montréalais occuperont toujours plusieurs étages à moins d'un revers de fortune dans les affaires de La Prudentielle au Québec.

Hier, l'Association des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) a annoncé la nomination de M. Mair à la présidence de cet organisme sous le titre: «Le Québec bien représenté à l'ACCAP».

À commencer par le premier ministre qui, jusqu'à tout récemment, se faisait l'avocat de simples grèves d'avertissement ou de coups de semonce dans certains secteurs névralgiques.

Subventions pour des prothèses

OTTAWA (PC) — Les Amputés de guerre du Canada ont annoncé des subventions de \$481.000, cette année, pour promouvoir le développement de membres artificiels.

De ce montant, \$115.700 iront à la clinique mobile «Terry Fox» du Centre royal de réadaptation de la région d'Ottawa et \$5.000 au Centre médical Chedoke-McMaster, de Hamilton.

À Chedoke-McMaster se poursuivent des recherches sur un membre artificiel pour les coureurs, auxquelles a participé Terry Fox.

Fox, qui était amputé d'une jambe, est mort à mi-chemin entre l'Atlantique et le Pacifique, dans son «marathon de l'espoir».

Parmi les autres subventions des Amputés de guerre, il y a \$80.000 pour l'hôpital de Chicoutimi et \$72.150 pour l'université de l'Alberta.

Nuage toxique à Athènes: autos et camions bannis

ATHÈNES, (Reuter) — Automobiles et camions sont interdits à compter de ce mardi dans le centre d'Athènes, pour tenter de dissiper le nuage polluant toxique qui pèse depuis quelque temps sur la capitale grecque.

L'interdiction restera en vigueur jusqu'à la fin juin, a décidé le gouvernement. En dehors des rues du centre, voitures et camions pourront circuler un jour sur deux, avec un système de numéros d'immatriculation pairs et impairs.

En juillet et août, le bannissement des véhicules automobiles sera levé mais une réduction de 30% de la production industrielle sera imposée pour lutter contre la pollution atmosphérique.

La moitié de l'industrie grecque est concentrée à Athènes, qui compte le tiers des neuf millions d'habitants du pays. Le mois dernier, le gouvernement avait déjà interdit pendant deux jours la circulation des voitures de tourisme et ordonné la réduction de l'activité des usines pour tenter d'empêcher l'augmentation de la pollution de l'air d'Athènes, responsable de l'hospitalisation de centaines de victimes du nuage toxique plombant le ciel, naguère si clair et bleu de la capitale.

2 juin

par la PC et l'AP

1981: l'administration Reagan promet de soutenir tous les pays africains qui désirent résister à l'intervention libyenne.

1979: Jean-Paul II est le premier pape à se rendre en visite dans un pays communiste.

1967: l'Union soviétique affirme que des avions américains ont bombardé un navire marchand soviétique dans le port nord-vietnamien de Campha.

1949: la Transjordanie prend le nom de Royaume hachémite de Jordanie.

1946: la Grande-Bretagne et les États-Unis restituent la base des Açores au Portugal. Référendum italien favorable à la République.

1941: Hitler et Mussolini se rencontrent au col du Brenner.

1771: la Russie achève la conquête de la Crimée.

1567: assassinat du rebelle irlandais Shane O'Neil, comte de Tyrone.

AUJOURD'HUI

Le RCM convie tous ses membres à l'assemblée de mise en candidature des candidats des districts 34 et 39 qui aura lieu à 19 h 30 au sous-sol de la Caisse populaire Saint-Louis de France, 755 est, rue Roy. Pour inf. 844-3242.

Le Centre d'épanouissement de l'Étre vous convie à 10 h à une séance d'information gratuite sur les méthodes pratiques et aisées de la relaxation. Rendez-vous au 10,055, rue Papineau. Pour inf. 387-9663.

Les agents de voyages du Canada se réunissent en congrès à la Place des Arts.

Au cours du mois de juin, le Centre de documentation et d'information folklorique de Montréal en collaboration avec le Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal offre un atelier de danses hongroises selon la méthode des «Tanchaz». Ces cours seront donnés par Mme Monique Légaré, et débuteront le 2 juin pour se terminer le 18, le mercredi et le vendredi de 20 h à 22 h.

au Centre Pierre-Charbonneau, 3030, rue Viau. \$4, par session ou \$18 pour l'ensemble. Pour inf. 725-2441.

L'Association des cadres intermédiaires des Affaires sociales organise son 6^e congrès dont le thème est «Le cadre intermédiaire dans son actualité». La rencontre aura lieu au Roussillon-Saguenay à Jonquière.

M. Robert Holzach, président de la «Union Bank of Switzerland» sera le conférencier invité devant le Canadian Club à midi 15 à l'hôtel Mont-Royal. Il sera question des conflits et de la vulnérabilité du système bancaire international. Pour réservations: 842-3310.

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à Saint-Hyacinthe, au Manège militaire, rue Laframboise, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à St-Roch-de-l'Achigan, au Club Optimiste L'Achigan, boul. Rémi-Henri, de 15 h à 20 h 30; à Montréal, à l'auditorium de la Banque Royale, 1, Place-Ville-Marie, de 9 h 30 à 16 h 30.

OFFREZ-VOUS-LE

CHAQUE MATIN

LE DEVOIR

Ottawa n'enverra pas d'observateurs aux élections de mars au Salvador

Reagan ne prévoit pas l'envoi de troupes

Le séparatisme dans l'Ouest n'est

ÉCRIRE EN L'AN 2000

Le prochain

844-3361
SERVICE DU TIRAGE